

ARCHI-FOLIE 2024 - PARC DE LA VILLETTE - PLAN GUIDE, RAPPORT FINAL

NOTICE ARCHITECTURALE ET URBAINE

*Affichage en PDF en mode "double page avec défilement"
Impressions format A3 pour mise à l'échelle des documents*

Février 2023

Table des matières

Note liminaire	5		
Introduction	6		
Objectifs et problématiques	7		
I ARCHI-FOLIES ET LE PARC (RAPPEL PHASE CONSULTATION)	8		
I.1. la Villette, parc théorique et parc réel	8		
Le parc théorique	8		
Le parc réel	10		
I.2. Archi folies et le parc	12		
Questions	12		
Continuer le projet du « parc-ville »	14		
I.3. Développer le projet du « parc- édifice », Amplifier les lignes	15		
Le canal et la prairie	15		
La nouvelle donne du périmètre de sécurisation : 2 lignes, 2 situations	15		
II ARCHI FOLIE DANS LE PARC – ORGANISATION D'ENSEMBLE	19		
II.1. Archi Folie et le club France : Un périmètre, un enclos, deux sites, un parcours	20		
Un Périmètre	20		
Un enclos :	20		
Un parcours	20		
II.2. Les Deux sites :	22		
Principes communs	22		
Site prairie triangle	24		
Site canal	28		
III LES « COMMUNS »	33		
III.1. Les "communs", ensembles sur la terre et sous le ciel	33		
III.2. Le deck, une plateforme commune	34		
Description	34		
III.3. 3.3	38	Une ombre commune ?	
Prescriptions	38		
III.4. Construire l'enclos ?	40		
« L'enclos comme situation	40		
Points à noter :	42		
IV ARCHI-FOLIES, LES PAVILLONS	43		
IV.1. Un terrain pédagogique	43		
Le carré	43		
Une dimension	43		
Le schéma à 9 cases, une figure canonique	44		
Le « pavillon espace »	44		
Découpage, assemblage et groupement	44		
Le dialogue des pavillons, un processus génératif	44		
IV.2. Règles du jeu : prescriptions et recommandations	45		
Adressage	45		
Implantations des constructions par rapport aux limites	46		
Gabarit et plafonds	47		
Emprise au sol des construction	50		
Espaces extérieurs des parcelles	50		
V POUR CONCLURE ...	56		
Archi Folies, pourquoi ?	56		
L'Art de bâtir ... aujourd'hui	56		
Sport et architecture	56		



Note liminaire

Le présent rapport constitue le document de présentation final du Plan Guide d'Archi-Folies sensé fixer le cadre général commun du travail des équipes pédagogiques des 20 ENSA qui s'engagera à partir du deuxième semestre 2022-2023.

Cette étude [...] « a premièrement pour objet la définition du principe d'intégration au Parc de la Villette des pavillons sportifs conçus-construits par les équipes pédagogiques des 20 ENSA de France, pour l'accueil des fédérations sportives au moment des jeux olympiques et paralympiques de 2024. Le type de dialogue à nouer avec la trame et les Folies de Bernard Tschumi est une question ouverte dans le cadre de l'intégration architecturale et paysagère des « Archi-Folies.

Deuxièmement il s'agit de proposer un principe d'organisation d'ensemble (type « village » ou autre) qui valorise la dimension collective d'un engagement des ENSA, de leurs étudiants et des équipes pédagogiques, tout en intégrant le fait que les pavillons exprimeront la diversité des pédagogies.

Cette expérimentation pourra ouvrir des perspectives sur l'évolution et l'utilisation du parc, au regard par exemple d'une augmentation constante de sa fréquentation, d'une visibilité et d'une lisibilité devenues insuffisantes concernant les différents lieux qui accueillent du public, et d'une adaptation du parc qui s'annonce incontournable face au changement climatique.

Ces principes ou thématiques – dialogue, effet d'ensemble, expérimentation – s'exprimeront à travers les livrables attendus [...]"

(extrait du cahier des charges de la mission d'étude).

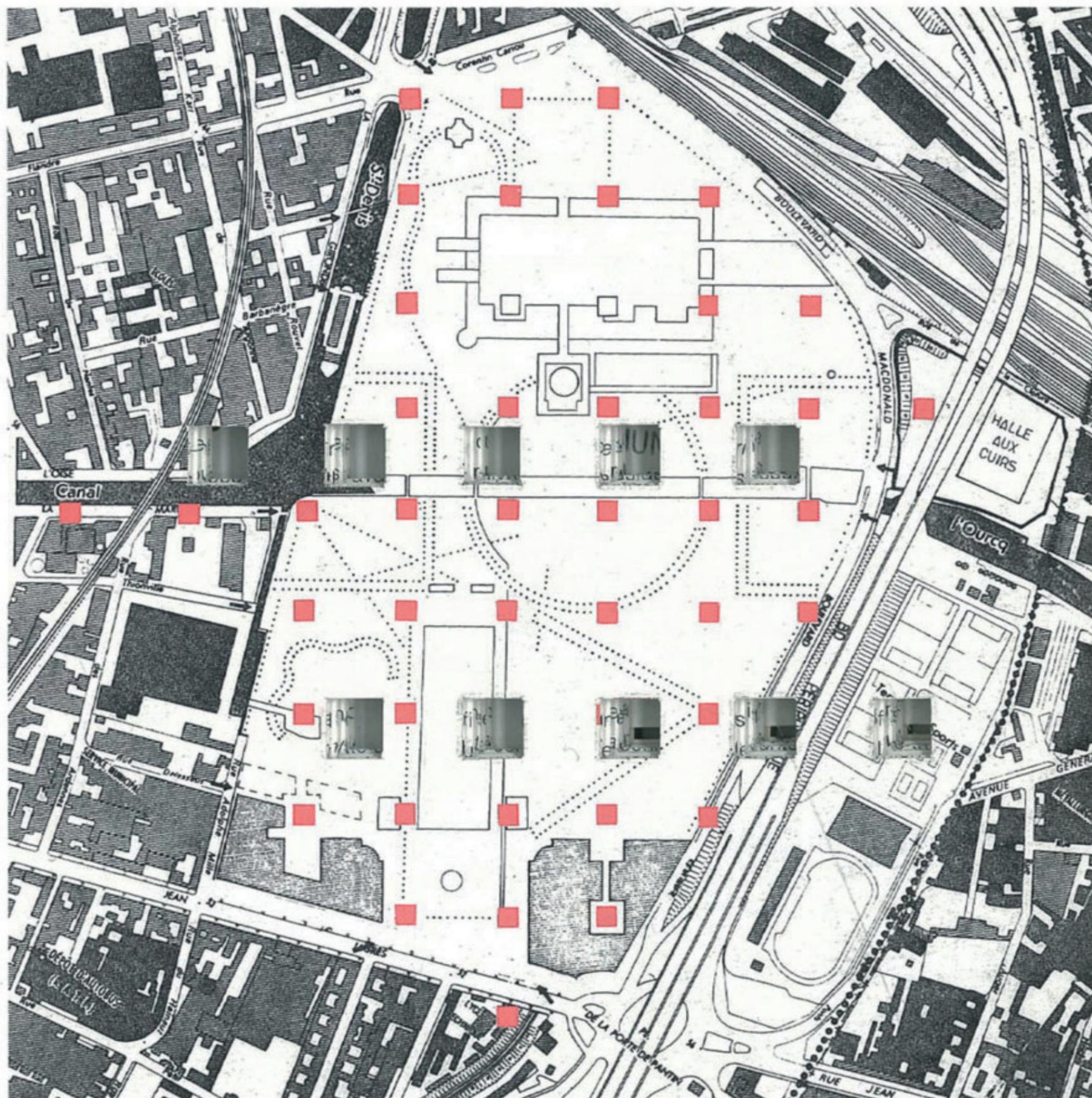
Cette étude a été pilotée par la Chaire EFF&T et a fait l'objet d'un travail collectif associant les différents partenaires impliqués dans le projet Archi-Folies, à savoir :

- L'établissement public du parc de la Villette (EPPGHV)
- Le ministère de la Culture
- Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF)
- Les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau (GAIA)

Elle s'est déroulée en 2 phases :

- **Une première phase de consultation et de définition** qui s'est déroulée d'octobre à novembre 2022 avec la consultation de trois agences (germe&JAM, AUC, UAPs), qui s'est conclue par un premier Workshop le 21/11/22, et au terme de laquelle la proposition de germe&JAM a été retenue
- **Une deuxième phase de mise au point du Plan Guide** qui s'est déroulé de décembre à fin janvier et qui s'est conclue par un deuxième Workshop le 26/01/23.

Certains éléments du rapport de la phase 1 sont repris comme rappels dans ce rapport final et signalés en italique entre guillemets.



Dessin de B.Tschumi

Introduction

(Rappel de la phase Consultation)

" En premier lieu, « Archi Folies » interroge une double confrontation au parc de la Villette :

- Avec le parc « théorique » de Bernard Tschumi
- Avec le « parc réel » tel qu'il est vécu et pratiqué aujourd'hui après 30 ans d'histoire

En second lieu, il s'agit de penser le sens et les modalités de l'édification de 20 petits « pavillons » censés témoigner de la vitalité des écoles d'architecture françaises.

En troisième lieu, il s'agit de choisir la ou les situations pertinentes avec la réalité du parc, sa structure et ses usages, comme avec les attendus de cette manifestation.

Enfin, il s'agit de proposer un processus, et peut être une problématique, susceptibles d'offrir un cadre inspirant à ce qui relève avant tout d'un exercice pédagogique d'architecture".

Objectifs et problématiques

" Dialogue – archi Folies et les « systèmes » du parc

Comment investir et dialoguer avec un parc aussi structuré et saturé que le parc de Villette - dans sa rhétorique formelle « point ligne surface » comme dans sa réalité physique ?

Comment ne pas saturer encore plus le vide et les espaces nécessaires à la respiration d'un parc déjà à l'asphyxie ?

Dialoguer avec le projet du parc et investir un des composants déterminant de sa structure : **la ligne**

Les « lignes amplifiées » : Continuer et amplifier le projet des « lignes » du parc dans la continuité de son projet conceptuel et au bénéfice d'une expérimentation sur des usages renouvelés.

Communs – intelligibilité / unité / diversité

Comment penser la communauté de cette petite collection d'objets dont la nature même nous échappe et comment éviter sa dispersion dans l'étendue du parc ?

Comment lui donner collection la qualité d'un ensemble intelligible témoignant d'une valeur architecturale, voire d'une unité à l'échelle du parc, et de questions d'architecture partagées ?

Ligne / sol / toit / limite

La ligne comme dispositif habitable et comme figure génératrice d'unité, de continuité et de déambulation

Un sol capable commun : le deck, plateforme construite, promenoir, support et structure porteuse... réversible ou permanent

Une construction collective : Une ligne construite comme infrastructure commune

Une ombre commune : Un travail commun autour de la thématique du confort d'été

Processus : un pour tous, tous pour un

Comment fédérer 20 écoles autour d'une œuvre commune tout en garantissant la libre contribution de chacune et la diversité des réponses ?

Comment penser un jeu ouvert qui permette à chaque « pavillon » de trouver une place et une existence propre sans l'enfermer dans la règle figée d'une composition et tout en insufflant la dynamique d'un dialogue possible, d'une communauté avec les autres « pavillons » ?

Un processus génératif qui interroge la fabrication d'un ensemble architectural à partir de 20 contributions indépendantes ;

Des règles de jeux communes : Un terrain pédagogique élémentaire, des règles d'associations simples et quelques thématiques à partager collectivement pour coordonner une « construction collective » .

Un jeu collaboratif ouvert entre les écoles et les disciplines sportives permettant de construire des interactions fructueuses (pavillons communs ou indépendants, espaces partagés, groupements coordonnés...)

Usages : Visibilité, accessibilité,

Comment servir une manifestation dédiée au sport en lui offrant les conditions de visibilité, d'accueil du public, de démonstrations et de pratiques sportives ?

Le long d'une allée, pour la visibilité, la desserte, la déambulation

Au bord d'une prairie, pour la pratique et le jeu

Héritage

Quel héritage laisser au parc au-delà de l'évènement JO ?

La ligne comme « équipement » : un sol capable potentiel ouvert à de multiples possibles pour la vie future du parc - podium, scène, terrasse, estrade, tribune, « plage » ... éphémère ou permanent, démontable, recyclable.

Cette étude est essentiellement une méthode, elle propose une stratégie, un dispositif ancrés dans la logique du parc et un processus de fabrication ouvert.

Elle n'est qu'une étape dans une approche nécessairement sédimentaire qui devra intégrer progressivement les approches des équipes pédagogiques d'une part, la consolidation du programme d'Archi-Folies et des contraintes liées à l'évènement JO d'autres part.

Aucune proposition ne doit être entendue comme péremptoire ou figée.

L'adaptabilité commence au moment du projet."

I ARCHI-FOLIES ET LE PARC (RAPPEL PHASE CONSULTATION)

I.1. LA VILLETTE, PARC THÉORIQUE ET PARC RÉEL

Le Parc de Villette est un objet singulier au sens où il repose sur une abstraction théorique confrontée au réel, une théorie construite et « habitée » depuis 30 ans. Ces deux dimensions emboîtées du parc constituent la réalité du parc.

Le parc théorique

« Un parc urbain du XXIème siècle »

(cahier des charges du concours de 1984)

Un « parc-ville »

La Villette est un parc exceptionnel par le basculement de paradigme qu'il opère par rapport à la tradition héritée du XIX siècle : le parc n'est plus un simple événement paysager, une altérité « naturelle » dans laquelle la ville n'est plus sensée exister mais au contraire un milieu entièrement urbain - voire une représentation de la ville elle-même -traversé et agitée par la furia métropolitaine.

Une machine spatiale

La superposition, la tension et la friction entre les 3 grands systèmes formels abstraits de Tschumi (la grille, les tracés, les objets) sont le moyen de fabrication d'une machine spatiale sensée permettre cette mise en mouvement comme cette représentation.

Point ligne surface

Point ligne surface est la rhétorique esthétique au service de cette construction

Un système dialectique d'oppositions :

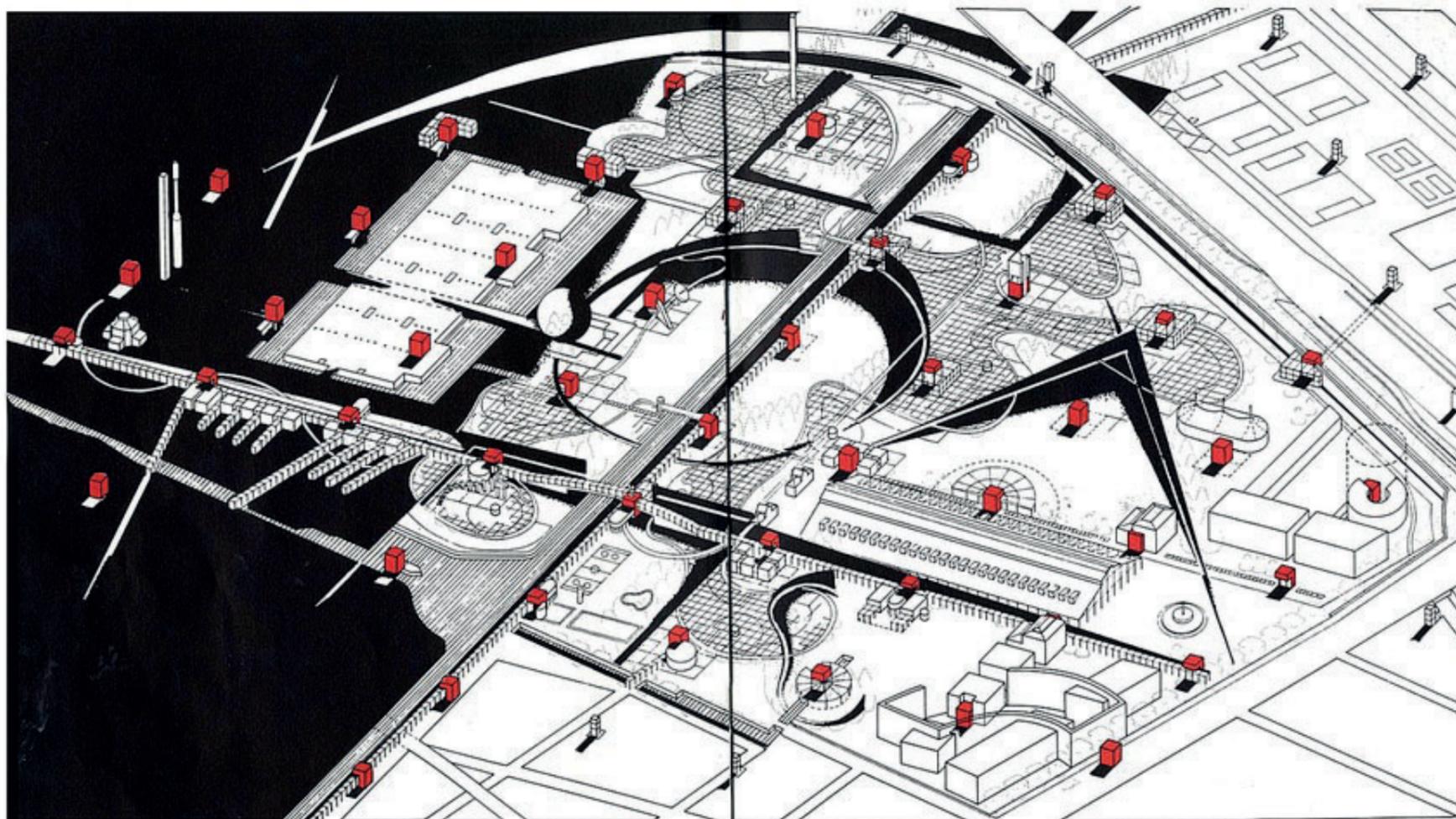
- Composition-non composition
- Autonomie - hétéronomie
- Isotropie-hiérarchies monumentales- géographie
- Objets-tracés-textures.
- Sols - constructions - plantations

Une « architecture-parc »

« La Villette pourrait être conçue comme l'un des plus grands édifices jamais construits, un édifice discontinu mais néanmoins une structure unique » (B.Tschumi).

Le parc est une construction architecturale, il n'est qu'architecture : **Une mégastructure paysagère.**

« La Villette pourrait être conçue comme l'un des plus grands édifices jamais construits, un édifice discontinu mais néanmoins une structure unique » (B.Tschumi).

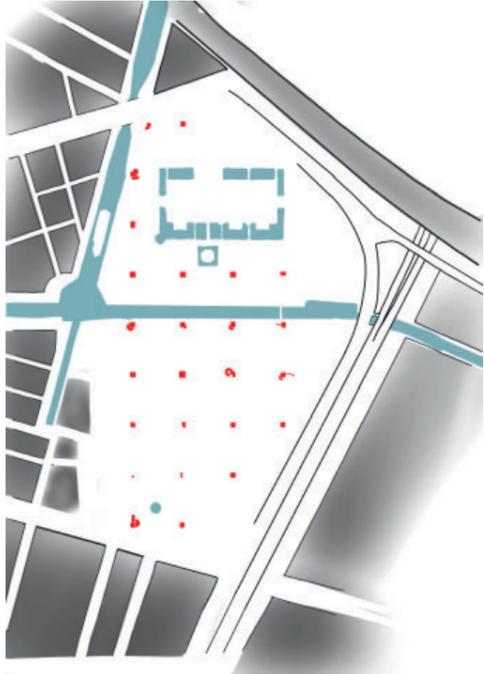


Dessin de B.Tschumi

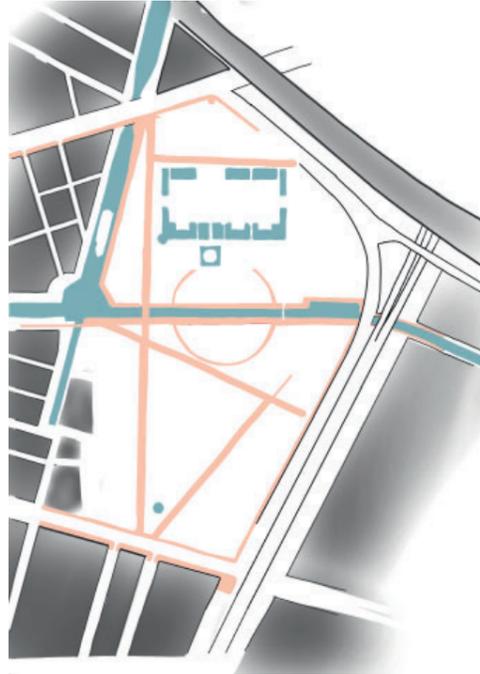
P O I N T S L I N E S S U R F A C E S

Points point-like activities
Lines linear activities
Surfaces surface activities

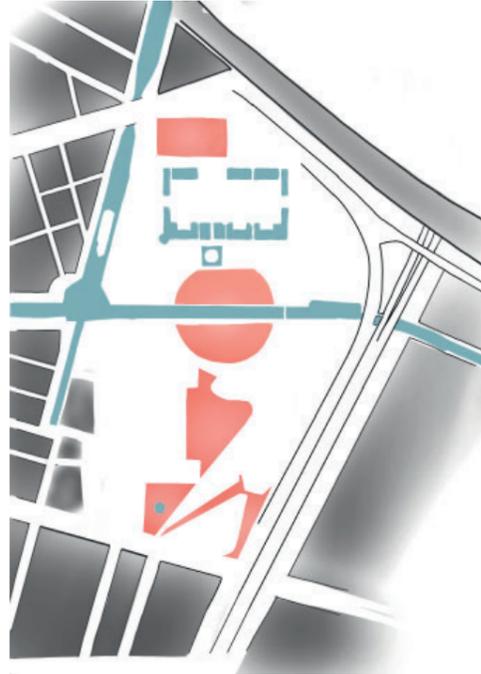
Point ...



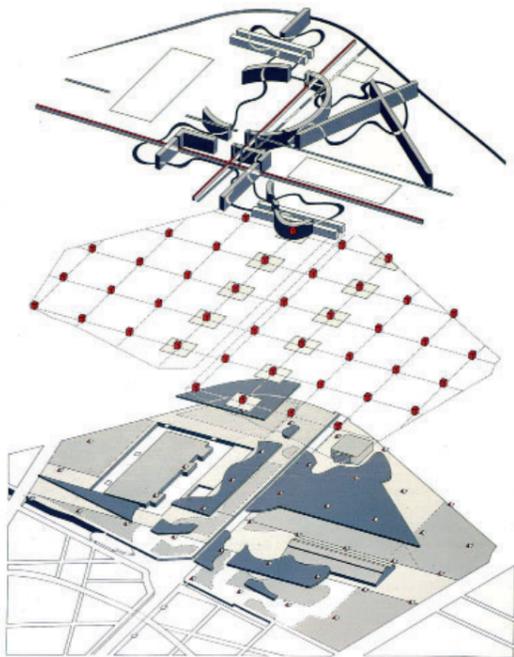
Ligne...



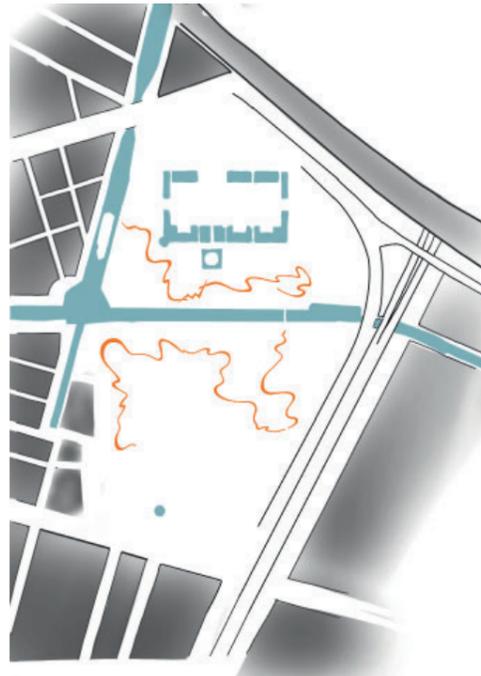
Surface ...



...et ...Objets ...



Chemins...



Dessin de B.Tschumi

Le parc réel

40 ans après, un pari réussi...

Le parc est en effet traversé, au propre comme au figuré, par la ville. C'est un espace ouvert, de mouvement et d'agitation d'une extraordinaire vitalité tout autant qu'un diffuseur culturel puissant.

La rhétorique théorique rencontre le réel, les usages se déploient dans les situations architecturales qu'elle a générée comme par accident, au-delà de toute fonction.

La schizophrénie des Folies s'étend à celle du parc lui-même pour en faire une incarnation de la condition contemporaine.

Mais...

...Le parc est saturé.

Il est dans son principe même un espace de congestion et de saturation dont les grands objets métropolitains et les aménagements multiples ont fini de saturer le vide.

Même s'il reste un bel « horizon paysage », le grand parc est un espace privé d'espace où les vides sont rétrécis.

...Le parc est déséquilibré : son côté sud, plus ouvert à la ville, plus équipé, plus beau est palpitant tandis que son côté nord est résiduel, dominé par la masse du musée des sciences et le trou de ses douves,

Le canal en constitue tout autant le cœur que la ligne de fracture. Il est aussi son horizon intérieur qui opère une bascule est-ouest puissante lui ouvrant de nouveaux horizons, vers la banlieue, vers Stalingrad.





UN PARC TRAVERSÉ PAR LA VILLE, UN ESPACE DE MOUVEMENTS, UN DIFFUSEUR CULTUREL PUISSANT



I.2. ARCHI-FOLIES ET LE PARC

Questions

Dans ce contexte, l'intégration d'Archi Folies dans le parc de la Villette soulève un certain nombre de questions théoriques et de stratégies spatiales ou fonctionnelles :

L'espace : Le vide en question

Comment ne pas saturer encore plus le vide et les espaces nécessaires à la respiration d'un parc à l'asphyxie ?

Comment dialoguer avec la rhétorique saturée de Tschumi ?

Comment ajouter sans retirer ?

L'Echelle : Bigness ...smallest

Grande halle : 21640 m² / 216 pavillons

Zenith : 6000m² / 60 pavillons

Folies : 140m² (emprise) / 3 pavillons

Pavillons : 25 à 50m², 100m² d'emprise

Quel sens, quelle présence peut acquérir cette petite collection d'objets lilliputiens et probablement hétéroclites confrontée à la grande échelle ?

Comment éviter sa dispersion voire sa disparition dans l'étendue du parc et son espace déjà saturé d'objets ?

Diversité versus cohésion

Comment répondre au risque du concours de beauté, à la course au spectaculaire, à la tentation de la mode, au désordre hétéroclite du « village expo » ?

Comment donner à cette collection la qualité d'un ensemble intelligible témoignant d'une valeur architecturale voire d'une unité à l'échelle du parc, et de questions d'architecture partagées ?

Visibilité, accessibilité, intelligibilité

Où se placer dans le parc pour garantir une accessibilité, une visibilité et une efficacité du dispositif sans empiéter sur les activités du parc et en respectant un périmètre de sécurité très contraint ?

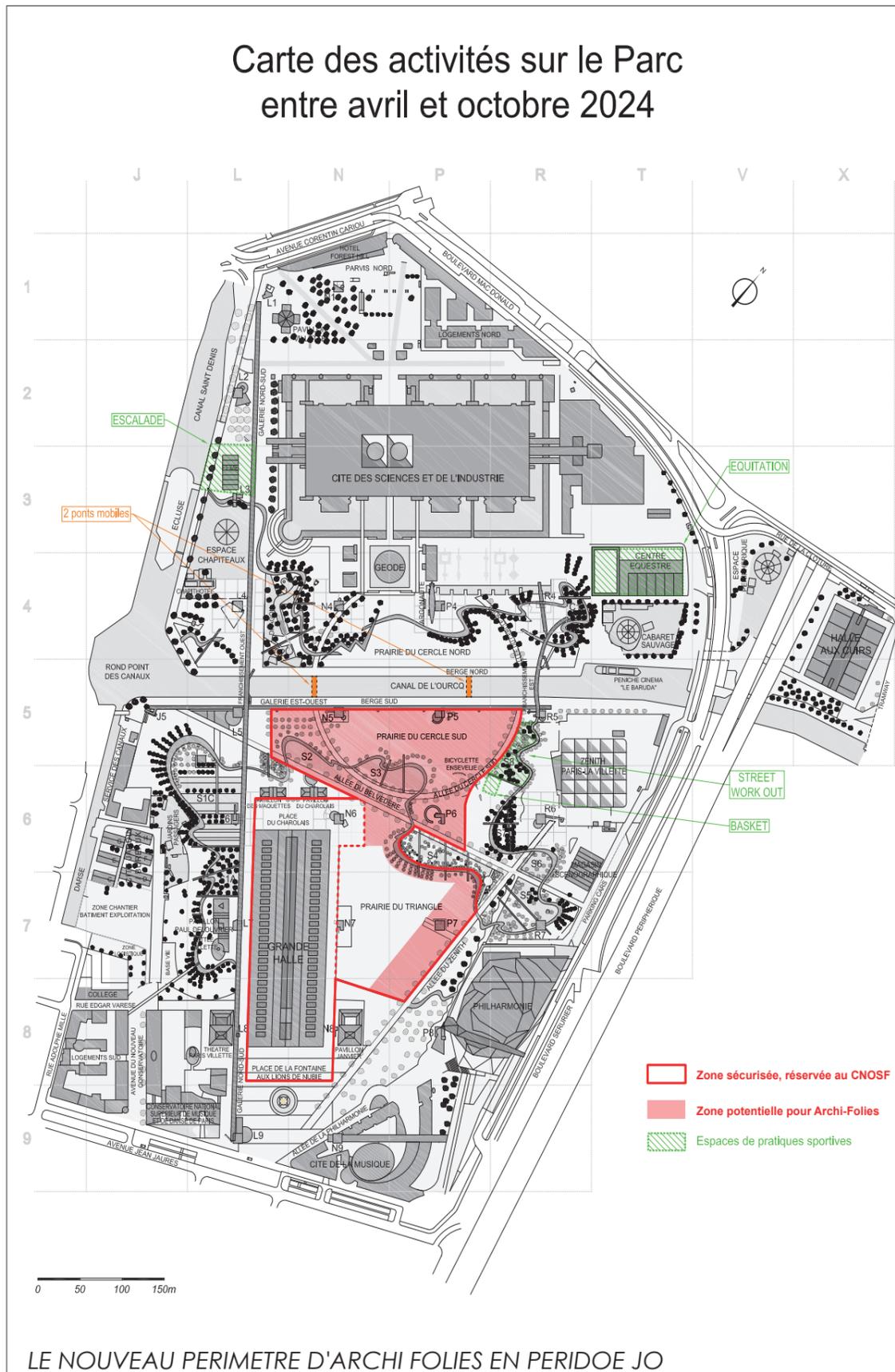
Quel dispositif spatial et mode de groupement des pavillons conférant à cet ensemble sa lisibilité comme son dialogue avec la structure ou les espaces du parc ?

Comment faire « lieu » ?

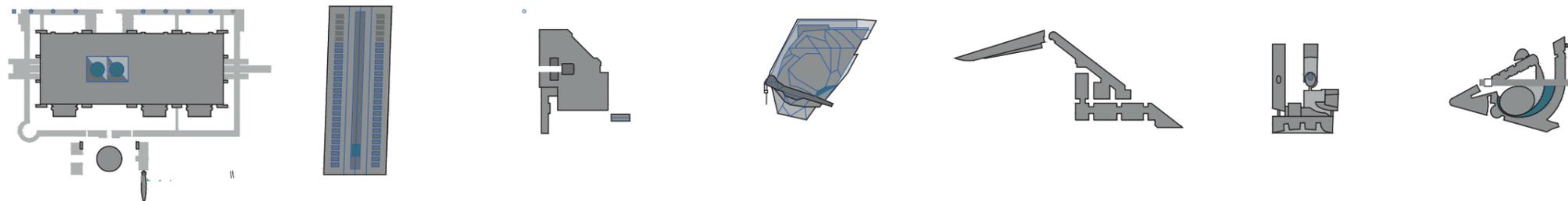
Les paramètres du processus

- Les paramètres du fonctionnels (logistique, réseaux, circulations, sécurité, chantiers etc...)
- Les paramètres du construire : fondations, plateforme, sols, eaux de pluie, montages et démontage, aménagement et financement des espaces extérieurs des pavillons
- Les paramètres du débat : Modalités de co-élaboration et de dialogue avec les ENSA et les partenaires.

Carte des activités sur le Parc
entre avril et octobre 2024



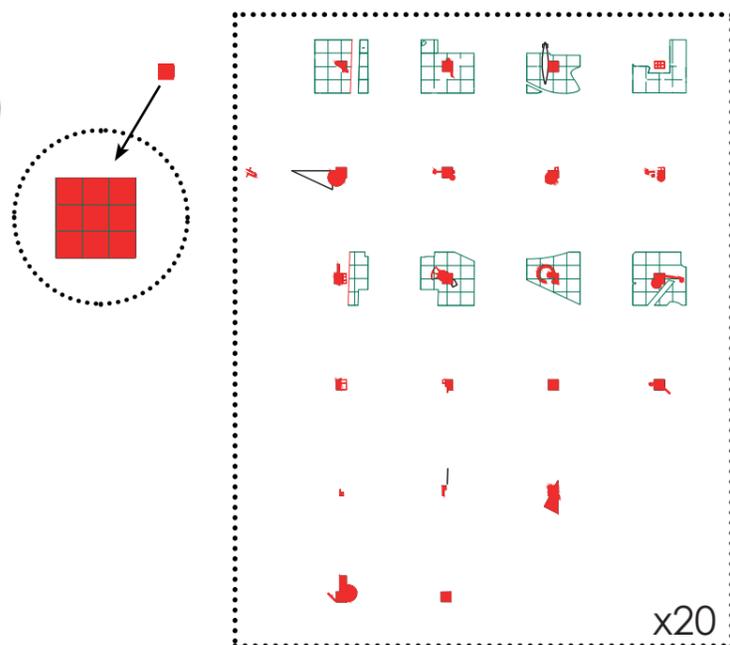
Gros



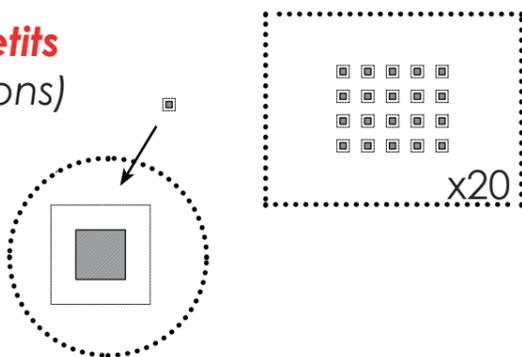
Moyens



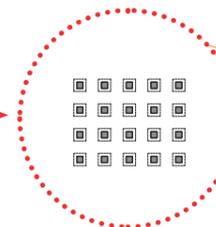
Petits
(Folies)



Très petits
(pavillons)



20 pavillons... petits ...mais encombrants



Continuer le projet du « parc-ville »

Avec la fragmentation et la congestion de ses espaces parfois à la limite du résiduel tant le dimensionnement est resserré, le parc est aujourd'hui saturé voire fini....

Dans ce contexte, le Plan Guide propose un principe d'intégration d'Archi Folies dans le parc de Vilette comme développement d'un de ses systèmes plutôt que comme nouvel ajout qui risquerait d'amplifier l'encombrement actuel. C'est aussi un moyen d'expérimenter la capacité de ces systèmes abstraits à générer une forme d'urbanité revendiquée dans le concept du parc.

A travers une première approche exploratoire, nous avons alors interrogé schématiquement la manière d'investir la rhétorique de Tschumi, voire de la coloniser, en considérant ses 3 « systèmes » - point ligne surface - comme générateurs potentiels de différents modes possibles de groupements.

Rapidement il est apparu que ces dispositifs généraient des formes urbaines archétypales : la rue, la place, la grille

Dispositif : La ligne, un « cas d'école (s) ».

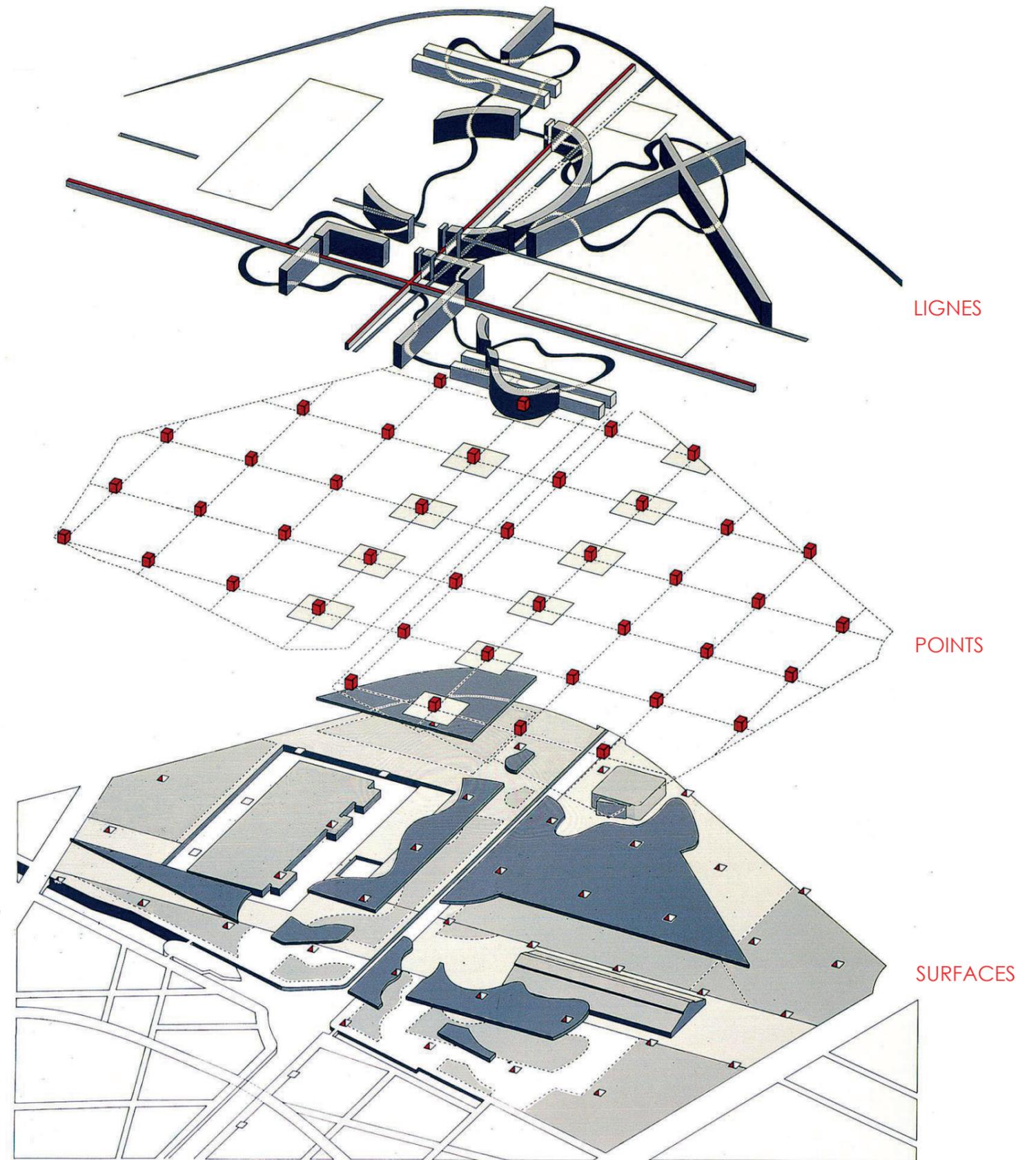
Pourquoi la ligne ?

Parce que **les surfaces libres**, respirations essentielles à la vie du parc, sont à préserver, voire à consolider et à protéger. Certains espaces déqualifiés ou aux statuts peu clairs pourraient cependant utilement être investis, (site de la cité des Sciences par exemple-cf. proposition de UAPS) mais ils sont situés hors du périmètre.

Parce que **les points**, incarnés par la trame des folies, constituent une structure isotrope, dispersée et extensive déjà très prégnante qu'il ne nous apparait pas utile d'accentuer.

Parce que **les lignes**, structurantes et puissantes, sont des supports potentiels évidents à renforcer, habiter, « augmenter ». Parce qu'elles sont les vecteurs naturels des déplacements au sein du parc et qu'elles sont souvent situées en bordures des prairies nécessaires aux activités sportives. Parce qu'elles constituent enfin une figure simple à investir, un « cas d'école ».

Nous proposons donc de continuer le projet des lignes au bénéfice du parc dans la perspective de contribuer, après 30 ans d'usage, à en renforcer les qualités et à explorer les potentialités de son projet conceptuel.



Systèmes : points / lignes / surfaces (dessin de B.Tschumi)

1.3. DÉVELOPPER LE PROJET DU « PARC- ÉDIFICE », AMPLIFIER LES LIGNES

Le canal et la prairie

En première approche, rappelée ici pour mémoire, deux hypothèses de localisation ont tout d'abord retenues notre attention pour leur évidence poétique et territoriale :

- Le quai sud du canal, pour l'urbanité potentielle de la ligne comme lieu du mouvement amplifié par la passerelle, le quai et le canal, pour l'eau comme élément générateur de continuité, de poésie et d'ambiance, pour la proximité de la prairie circulaire.
- L'allée Est de la grande Halle, pour l'évidence de la prairie du Triangle, grand vide central, constitué, accessible, susceptible de rassembler simplement les « pavillons » et de les rendre visibles, et pour le vis-à-vis avec la grande Halle, cœur du dispositif du « club France ».

La nouvelle donne du périmètre de sécurisation : 2 lignes, 2 situations

L'exiguïté du terrain déjà composé, la potentielle ampleur du programme (20 pavillons d'environ 50m² chacun), et surtout la nouvelle donne de la sécurisation du parc limitant fortement le « terrain de jeu » à l'intérieur d'un enclos nous a conduit à investir, non pas l'une ou l'autre, mais deux situations, deux lignes existantes que nous proposons d'amplifier :

- **La ligne du canal (1)** qui amplifie la passerelle et délimite la pelouse circulaire
- **La ligne de l'allée du zénith (2)** qui amplifie l'alignement d'arbres, délimite et regarde la grande pelouse en vis à vis de la Grande Halle.

Ces deux lignes sont les extrémités d'une promenade potentiellement utilisable, d'un parcours élargi qui conduit du parvis de la Grande Halle jusqu'au canal inscrivant Archi folie dans un dispositif de plus grande échelle, un système de « parc dans le parc ».

Ces deux lignes sont complémentaires par les contextes et ambiances différentes qu'elles offrent, proposant aux équipes pédagogiques un choix de positionnement élargi en fonction de leurs objectifs.

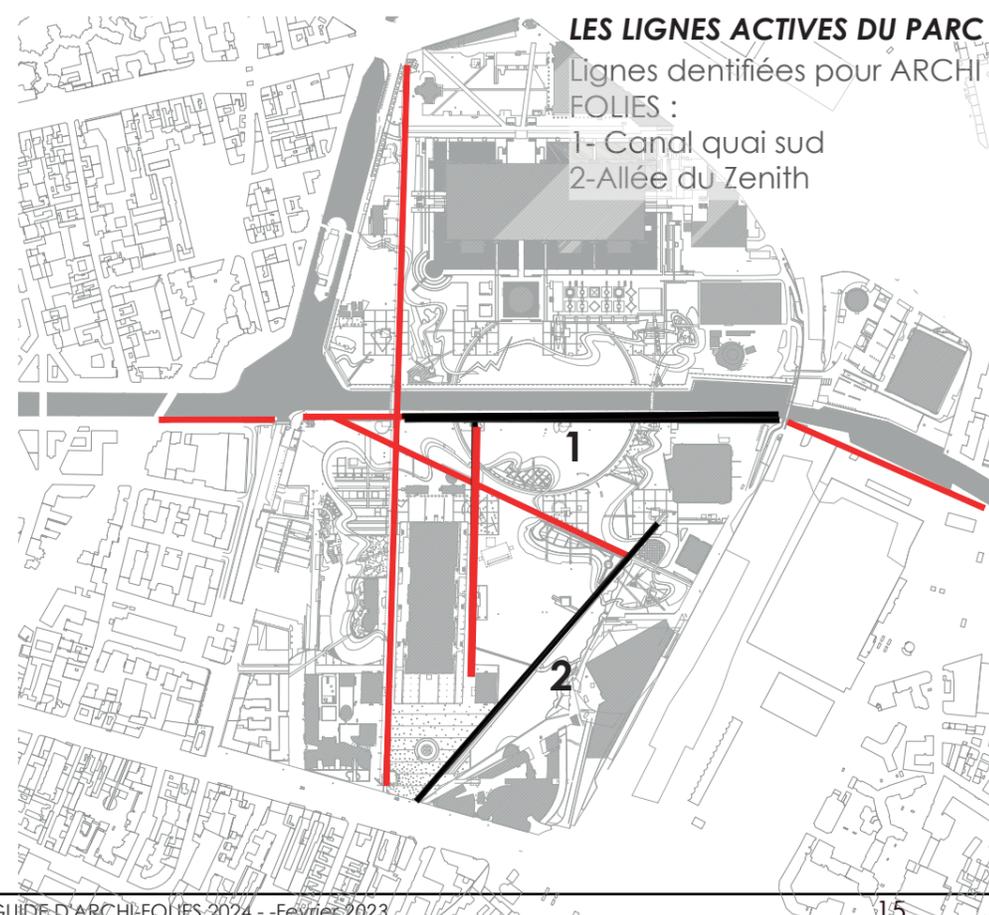
Ces deux lignes qui structurent l'alignement les pavillons constituent un ensemble architectural continu renvoyant à la dimension de construction commune en échos au thème du « parc-édifice » de Tschumi.



ligne de l'allée du Zenith



ligne du canal

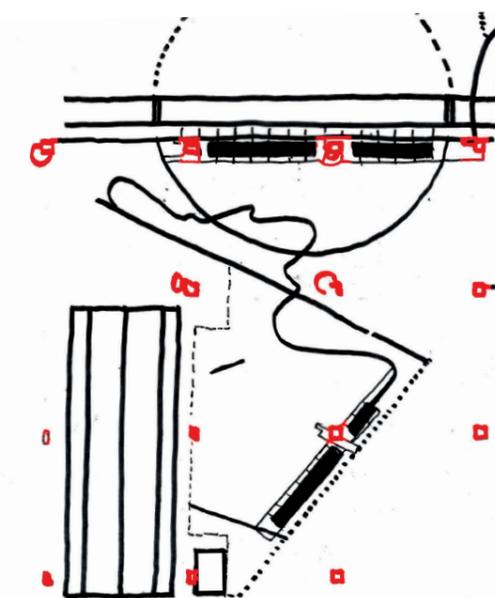


LES LIGNES ACTIVES DU PARC

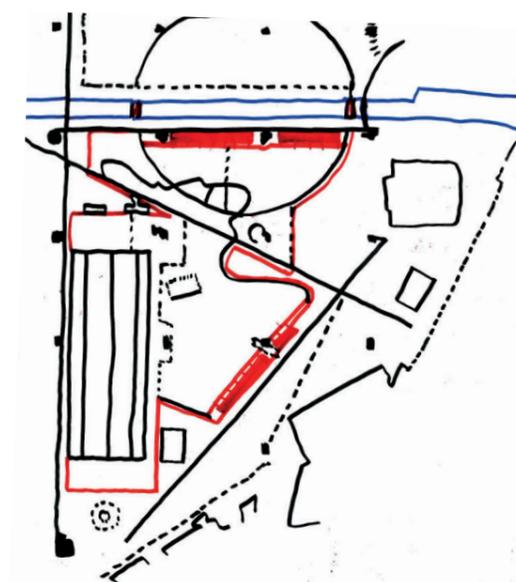
Lignes identifiées pour ARCHI FOLIES :

- 1- Canal quai sud
- 2- Allée du Zenith

LIGNES AUGMENTÉES



2 SITUATIONS, UN PARCOURS, DES LIMITES CONSTRUITES



Archi-Folies, synthèse des objectifs

Une problématique : dialoguer avec la dimension théorique du parc comme avec sa réalité vécue et **continuer le projet du « parc-ville »**

Une stratégie : investir un des composants déterminant de sa structure, **les lignes**

Un dispositif : Continuer et amplifier le projet des « lignes », **la « ligne amplifiée »**

Une processus : **« un pour tous, tous pour un »**, unité versus diversité. Un processus génératif et un jeu collaboratif ouvert qui interrogent la fabrication d'un ensemble architectural à partir de 20 contributions indépendantes.

Un héritage : avant / pendant / après ... **pour les pavillons et pour le parc**



Lignes amplifiées



II ARCHI FOLIE DANS LE PARC – ORGANISATION D'ENSEMBLE



PLAN MASSE D'ENSEMBLE ET PRINCIPE D'IMPLANTATION

II.1. ARCHI FOLIE ET LE CLUB FRANCE : UN PÉRIMÈTRE, UN ENCLOS, DEUX SITES, UN PARCOURS

Un Périmètre

Le Club France qui accueillera l'ensemble des manifestations du CNOSF durant la période JO sera inclus dans un périmètre d'environ 9 hectares intégrant la Grande Halle, la prairie du triangle et la prairie circulaire.

A l'intérieur du périmètre Il est estimé par le CNOSF une jauge d'environ 20 000 personnes, soit un large public susceptible de parcourir le site, de voir et de fréquenter les pavillons des ENSA.

Le plan guide propose par ailleurs de légères modifications du périmètre qui restent à valider (en pointillé rouge), en vue de simplifier les parcours internes (notamment liaisons entre les deux prairies) et de réduire le linéaire de clôture.

Un enclos :

En phase JO, ce périmètre sera sécurisé et soumis à des règles de sécurité rigoureuses – habituelles pour ce type de grands événements – qui seront définies par la Préfecture de Police.

Il est déjà acté que le périmètre sera fermé par une **clôture de sécurité** constituant un vaste enclos de 1600 mètres linéaires. Il sera accessible par trois portes permettant de réaliser les contrôles d'accès. Le Plan Guide préconise la création d'un 4ème accès à l'Est de l'allée Diagonale qui permettrait de préserver une traversée possible du parc d'est en ouest. Ce point reste cependant à arbitrer.

De nombreuses incertitudes perdurent à ce stade sur la nature précise de la clôture et sur le type de solution qui sera retenue par les services de sécurité (différentes doctrines existent en la matière), mais l'hypothèse actuellement considérée comme probable est celle d'une **clôture de sécurité de 3m de haut et opaque**.

Au niveau d'Archi-Folie l'enjeu est donc double puisqu'il s'agit d'une part d'interroger l'intégration architecturale de la clôture, d'autre part de préserver une visibilité et une interaction du dispositif avec l'extérieur de l'enclos et la ville.

Deux solutions ont été étudiées et débattues dans le cadre des études du Plan Guide en vue d'être soumises aux différents acteurs de la sécurité.

La première est ambitieuse architecturalement, la seconde est une solution à minima.

- **Solution 1 « clôture intégrée »** (trait bleu) : La clôture est intégrée à l'architecture des pavillons et à prendre en charge par chaque pavillon. La maîtrise de la clôture est tout à la fois un enjeu qualitatif et un enjeu de « façade » du pavillon sur la ville. Dans cette hypothèse le périmètre serait légèrement modifié et la clôture est implantée en limite des parcelles d'archi-Folies.
- **Solution 2 « clôture adaptée »** (pointillé rouge) : La clôture courante type clôture « Heras » opaque serait adaptée avec maintien d'une transparence au droit d'Archi-Folies permettant de préserver une perméabilité visuelle avec la ville.

Ces deux solutions - dont le détail est précisé au §3.3 - n'ont pas été arbitrées à ce stade par les services de sécurité. Cependant, suite aux inquiétudes exprimées par les ENSA lors du Workshop du 26/01/23 et compte tenu des incertitudes sur l'acceptabilité de la solution 1, il a été décidé de l'écarter.

La solution 2 est donc l'hypothèse retenue dans le cadre du Plan Guide..

Par ailleurs, il est à noter que la mise en place du périmètre sécurisé ne sera effective que lors de la phase JO (juillet 2024). En amont et en aval de cette période, le site fonctionnera en mode normal, c'est-à-dire ouvert, et les pavillons seront donc accessibles depuis les grandes allées du parc (allée du Zenith et quai du canal). Cette situation de « double adresse » potentielle (coté prairie et coté allée) sera à prendre en compte dans la conception des pavillons.

Un parcours

Les deux sites construits sont disposés dans l'armature des allées existantes du parc, dont les segments inclus dans le périmètre Archi Folies dessinent **une promenade, un parcours propre à l'enclos**.

Ce parcours assemble les allées existantes (en saumon) intégrées au périmètre (allée de la grande Halle Est, allée diagonale, allée circulaire, chemin sinueux) et des allées créées spécialement pour Archi Folies en rapport aux deux prairies, **« les déambulateurs »** (en jaune),

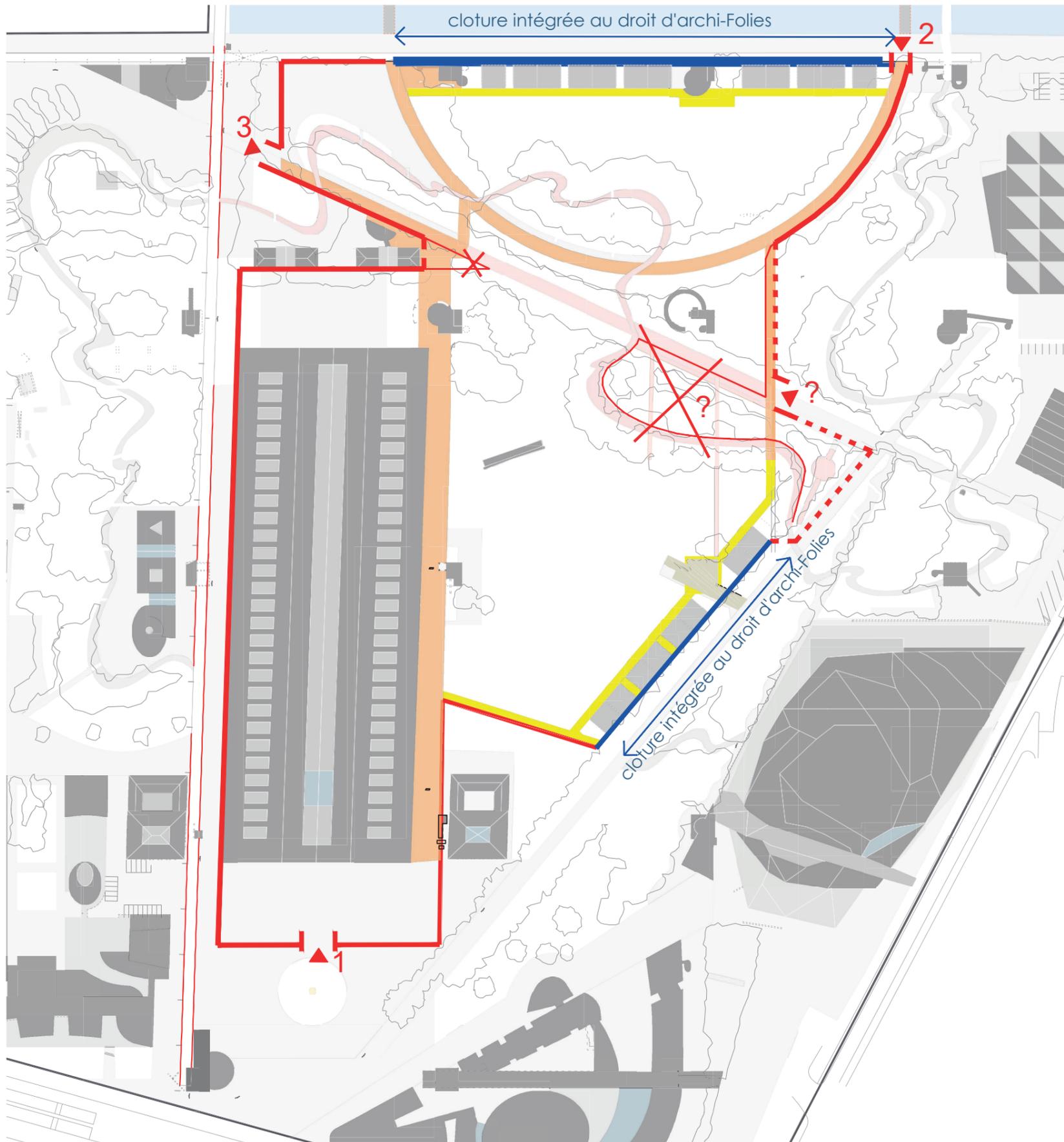
Afin de protéger les pelouses du piétinement, ces déambulateurs sont conçus comme des « decks » réalisés en platelage bois distribuant les pavillons et comme une infrastructure regroupant les équipements techniques nécessaires à leur fonctionnement et à leur construction (cf §3.1 « le deck »)

L'ensemble constitué par les allées existantes et les decks définit l'armature de desserte de la manifestation permettant un bouclage du parcours à l'intérieur du périmètre.

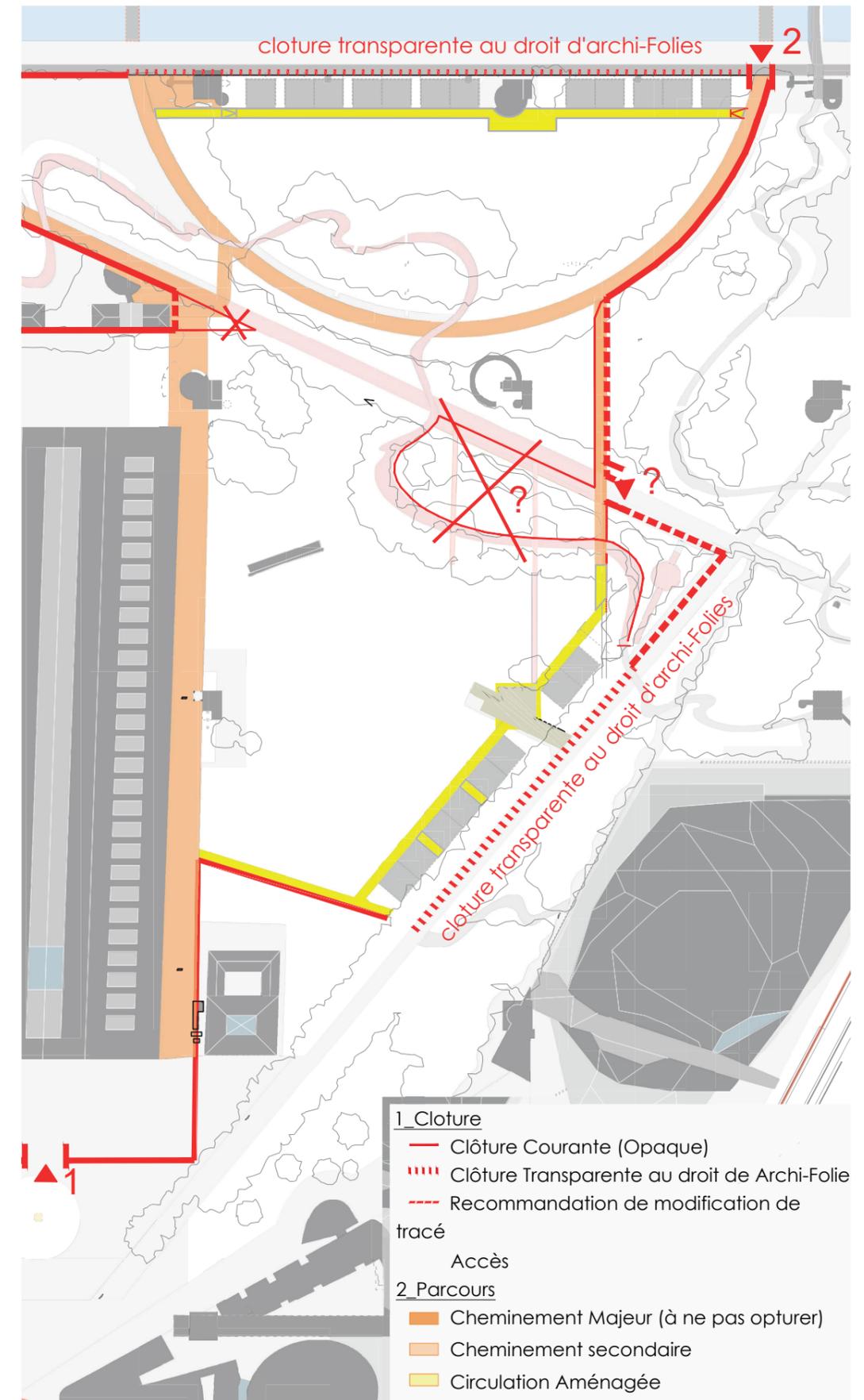
Ce parcours peut devenir la troisième situation d'Archi Folies, une ligne sinueuse sur laquelle peuvent être imaginées des installations diverses (fanions, mats porte-drapeaux, signalétique, kiosques d'information, supports pédagogiques, lumière, mobilier, sanitaires, ombrière, totems, etc...) comme des ponctuations ou des balises.

Ce parcours "parallèle" peut offrir une nouvelle manière de cheminer dans le parc et de le découvrir.

SOLUTION 1 : CLÔTURE « INTÉGRÉE »



SOLUTION 2 : CLÔTURE « ADAPTÉE »



- 1_Cloture**
- Clôture Courante (Opaque)
 - ⋯ Clôture Transparente au droit de Archi-Folie
 - - - Recommandation de modification de tracé
- 2_Parcours**
- Accès
 - Cheminement Majeur (à ne pas opturer)
 - Cheminement secondaire
 - Circulation Aménagée

II.2. LES DEUX SITES :

Les deux situations proposées ont en commun de proposer :

- Une position le long d'une allée et en bord de prairie
- Une interaction avec une ou deux Folies

Point-ligne-surface sont donc ici réunis dans un dialogue avec Archi Folies.

Principes communs

Les deux situations ne pouvant en phase JO bénéficier de la desserte par l'allée existante située (malheureusement) hors du périmètre de sécurité, celle-ci se fera coté prairie par le déambulateur. Hors période JO, la conception des pavillons devra intégrer la possibilité d'une perméabilité visuelle et fonctionnelle entre allée et prairie (accès possible depuis l'allée).

Il nous paraît illusoire de représenter à ce stade une organisation figurant hypothétiquement des « pavillons » dont on ne sait rien.

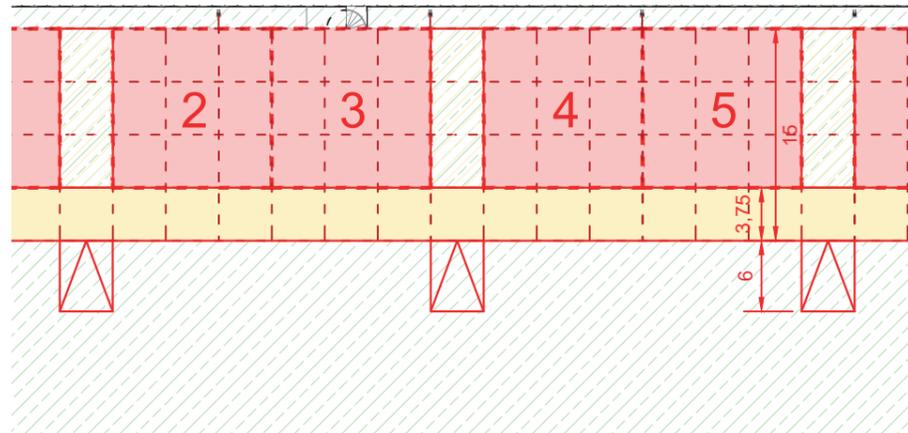
Aussi nous nous limitons à représenter :

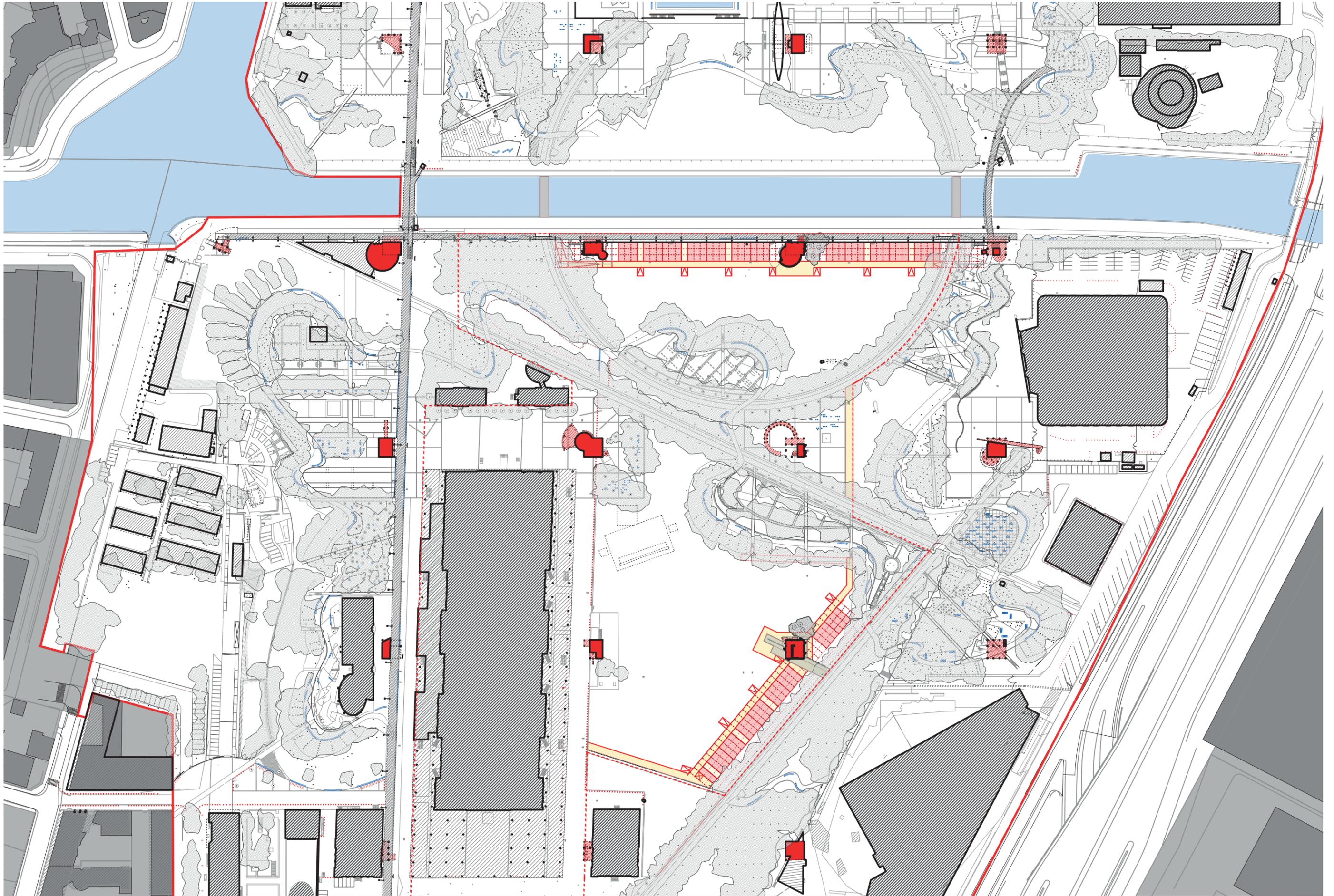
- Un système de découpage basé sur la trame du parc (3.75mx3.75m),
- Une surface capable de 15m de large intégrant un déambulateur de 3.75 en rive de prairie une bande de parcelles de 11.25m de large pour les pavillons
- Une emprise d'environ 125m² garantissant à chaque école une surface identique avec une liberté de positionnement de ses éléments construits comme de ses espaces.

Sur les deux sites, le mode de groupement retenu est celui d'un groupement par paire de deux parcelles mitoyennes qui présente l'avantage d'inviter au dialogue entre deux écoles tout en limitant le nombre de situation de mitoyenneté. Les modalités de gestion de cette mitoyenneté sont décrites au §4.2.

Entre chaque groupe de deux parcelles, des allées transversales perpendiculaires au Deck assurent une perméabilité minimum à l'ensemble.

Chaque site est en outre équipé d'un container permettant de stocker du gros matériel (en complément des armoires à intégrer à chaque pavillon pour le petit matériel) associé à une « tour-totem » signalant le site Archi-Folies.





Site prairie triangle

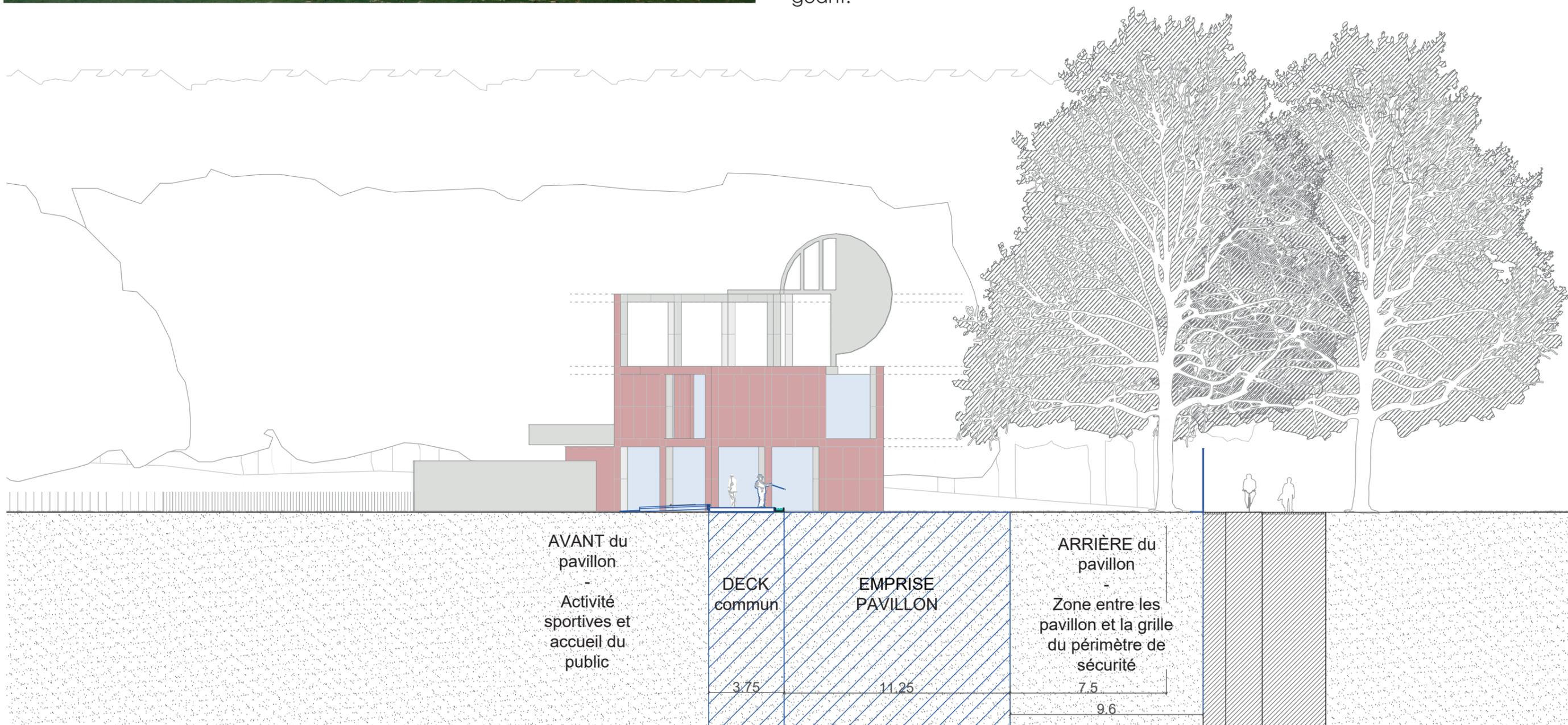


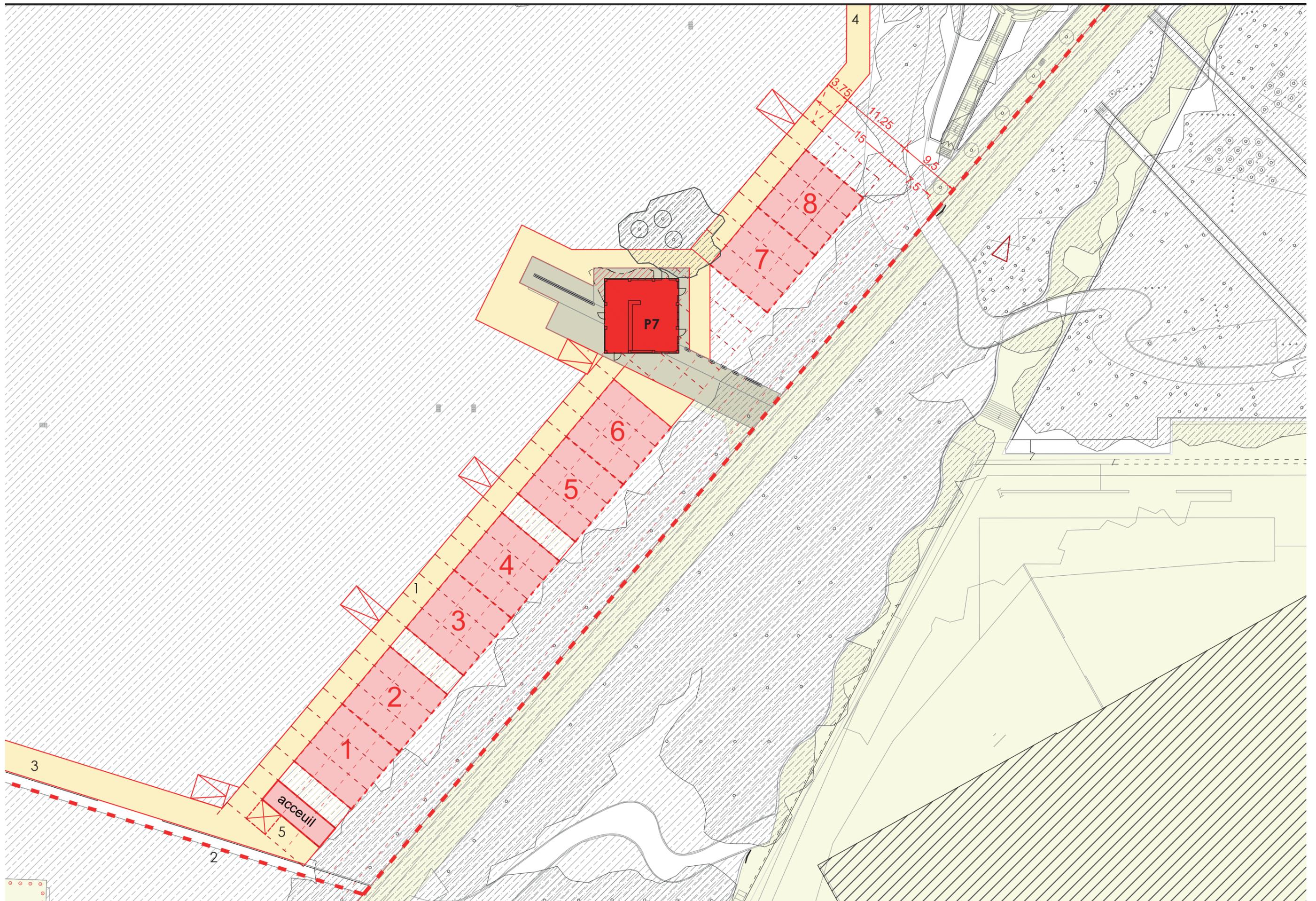
Le déambulatoire (1) faisant face à la prairie et distribuant les pavillons prend naissance au droit de « l'allée-poutre » au sud de la prairie (2) et se prolonge par deux allées, une au sud rejoignant la grande Halle (3), l'autre au nord rejoignant l'allée diagonale puis la prairie circulaire (4).

En tête du dispositif au sud, la tour Totem et le container associé signalent l'entrée dans Archi Folies (5).

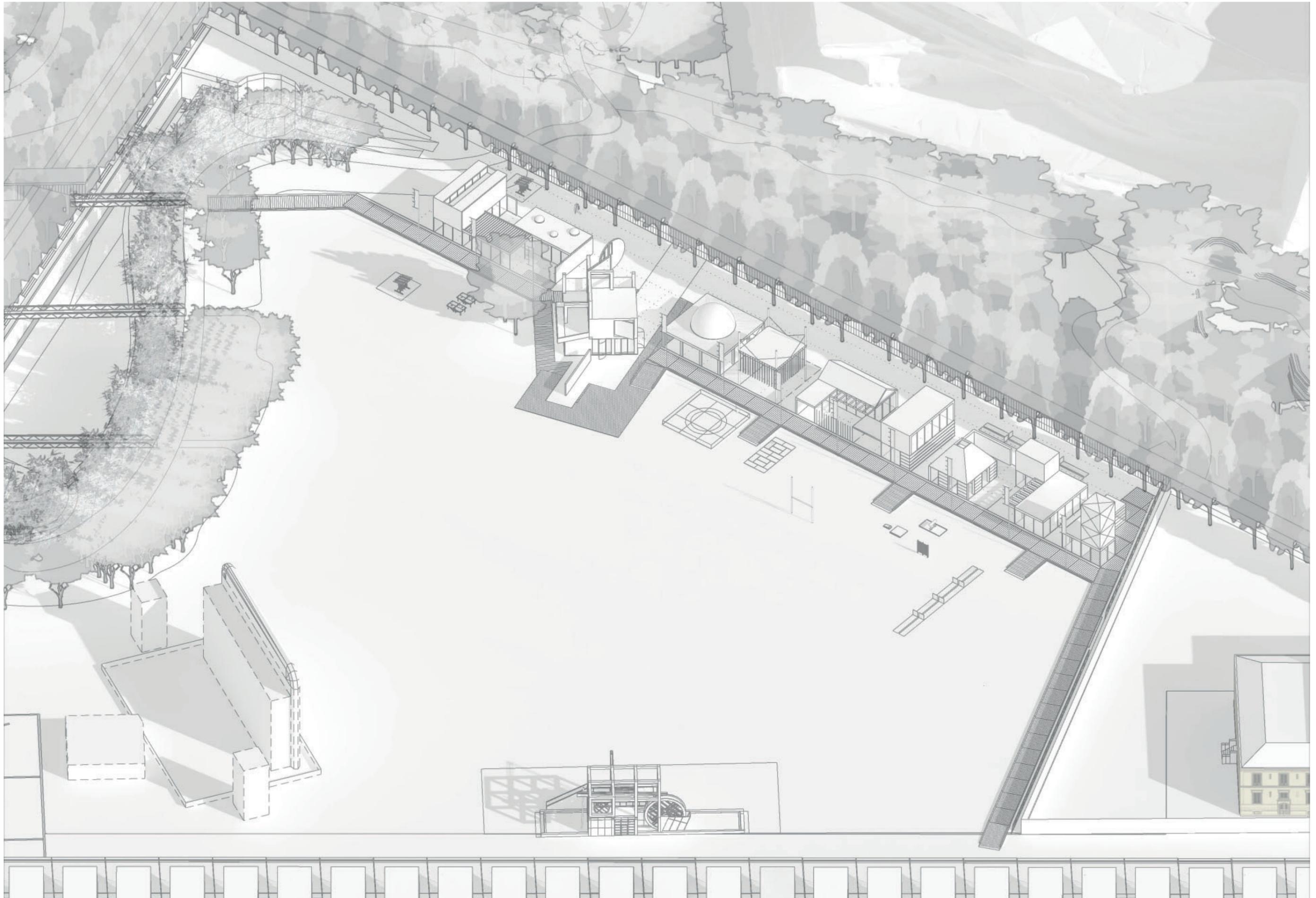
En premier plan du bel alignement de platanes puis de la Philharmonie, la ligne des pavillons est interrompue au 2/3 par le « Folie Café » (Folie P7) qui crée une césure et un lieu d'animation spécifique dans le dispositif.

Les parcelles sont implantées à environ 9.5m de l'allée du Zenith, c'est-à-dire en dehors du houppier des arbres. L'espace entre les pavillons et la clôture pourra être utilisé pour les animations sportives notamment en dehors des moments de grandes fréquentations de la prairie Triangle liées aux événements du « club France » ou aux diffusions sur l'écran géant.









Site canal



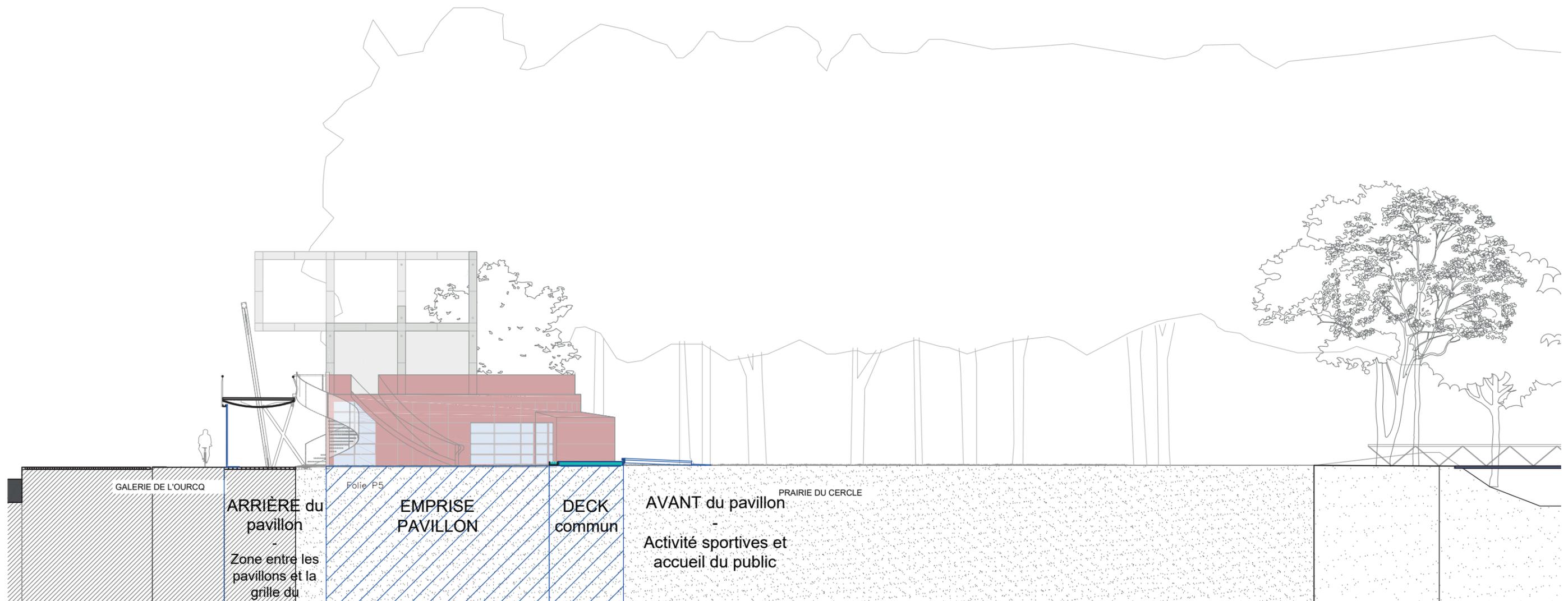
La plateforme implantée parallèlement au quai prend naissance à environ 1.5m de l'aplomb de la passerelle, l'alignement des parcelles coté nord étant calé sur la façade du RDC des Folies.

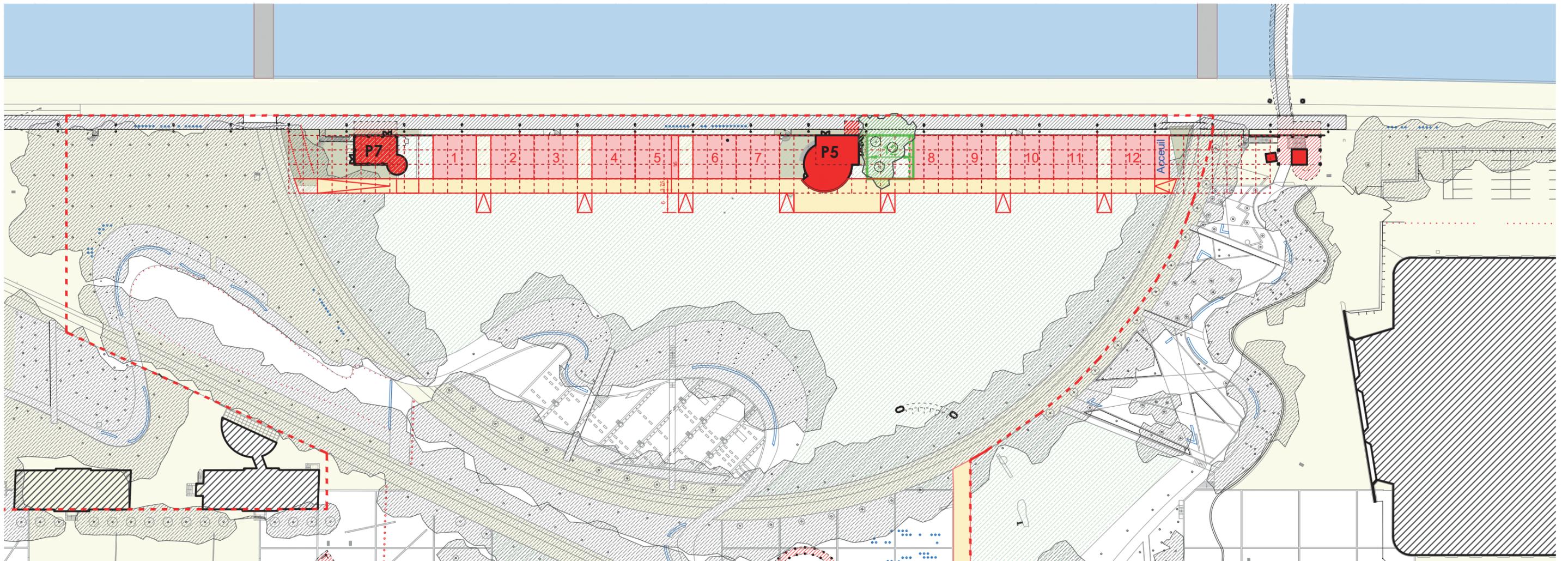
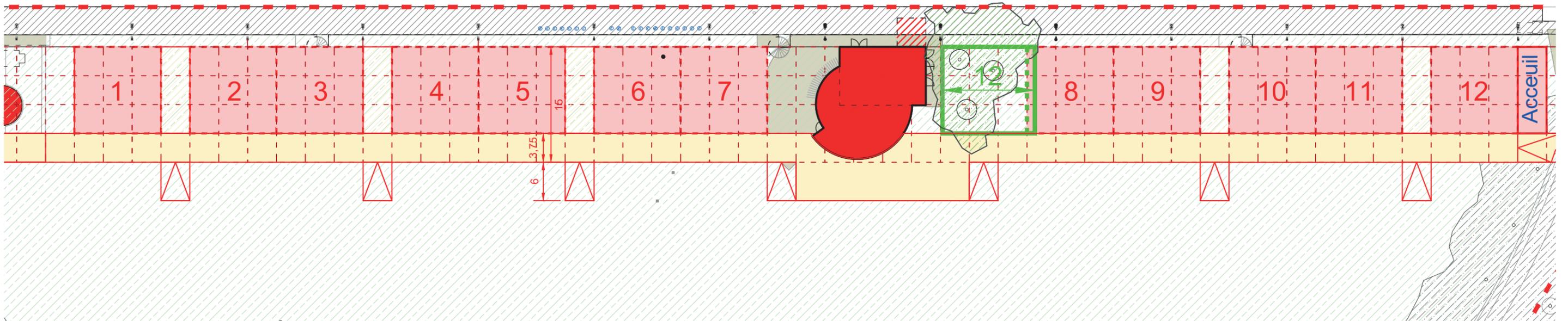
Côté sud, le déambulateur faisant face à la prairie relie les deux extrémités de l'allée circulaire. Il devient une sorte de « scène » face à l'amphithéâtre de la prairie circulaire. Celle-ci, éloignée de la grande halle et du cœur du club France, proposera un environnement plus calme et plus propice aux pratiques nécessitant de l'espace ou de la concentration.

L'alignement des pavillons est ponctué à ses extrémités, à l'ouest par la Folie N5 et à l'est par la tour Totem et le container associé. Deux pavillons « solitaires » aux extrémités (1 et 12) bornent également le dispositif tandis que la Folie P5 associée à un bouquet d'arbres crée une césure en son centre.

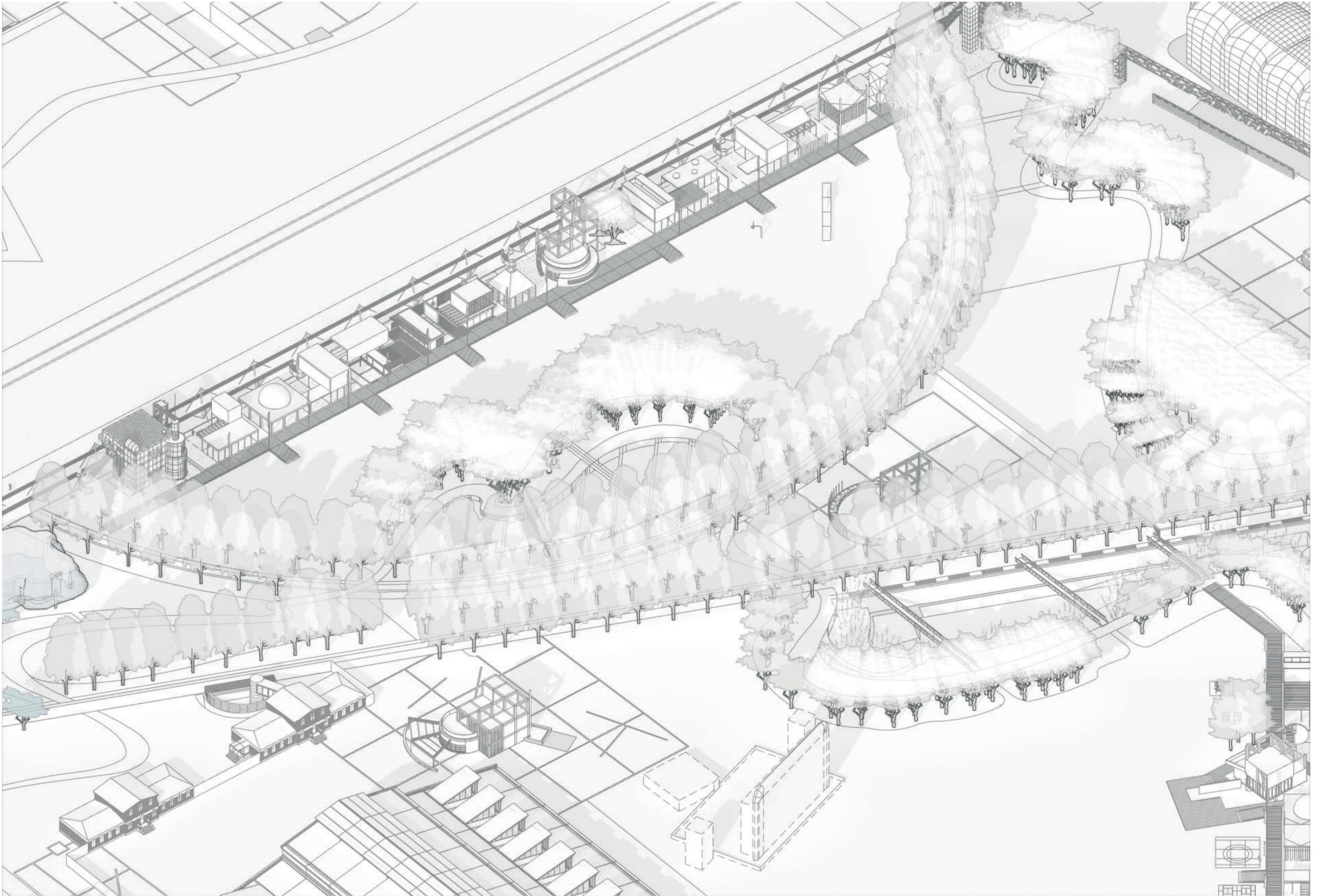
En phase hors JO, les pavillons peuvent devenir accessibles depuis le quai. La passerelle « s'épaissit » et devient ainsi un portique, une galerie, une « stoa » tandis que les pavillons deviennent perméables et constituent des diaphragmes et des passages entre le quai et la prairie.

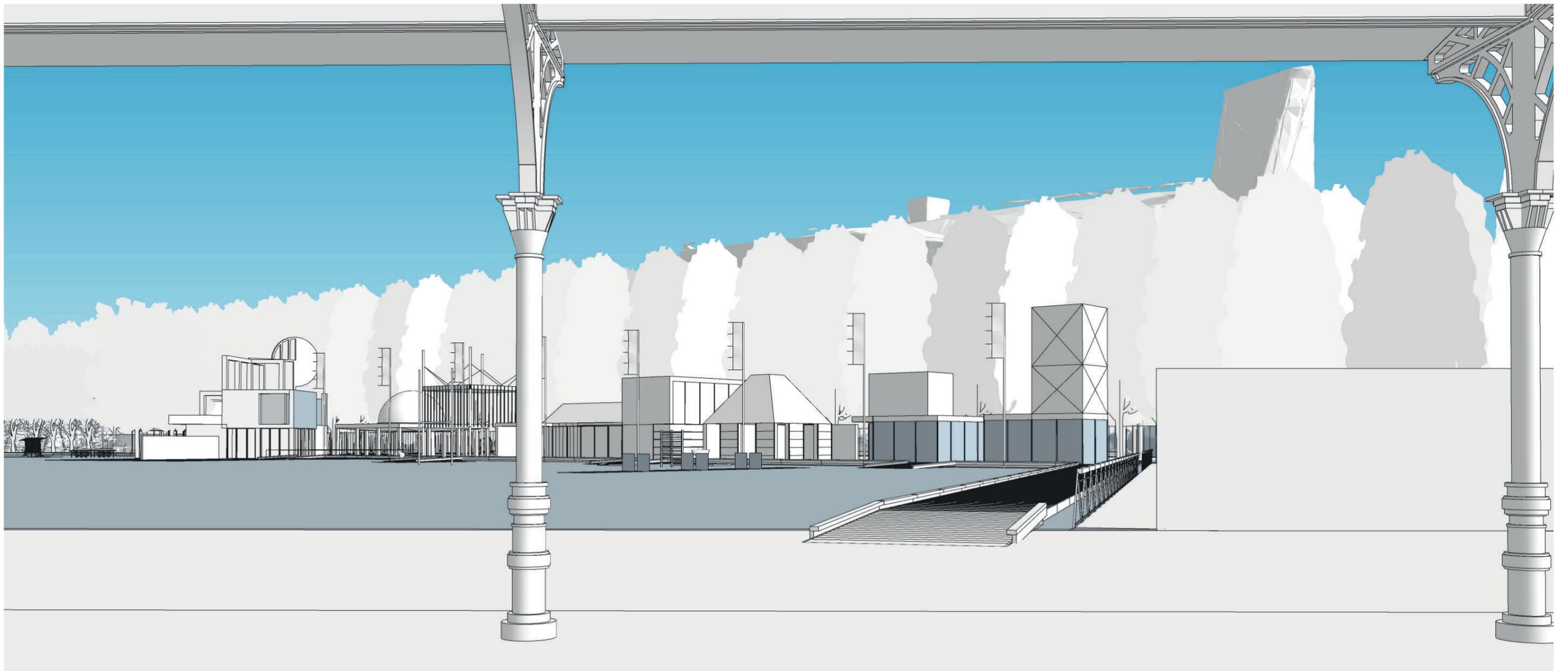
Pour des raisons de sécurité mais aussi de surcharges admissibles, la passerelle haute sera en revanche malheureusement condamnée pendant toute la durée d'Archi Folies.











VUE DEPUIS LA GRANDE HALLE SUR LA PRAIRIE TRIANGLE

III LES « COMMUNS »

III.1. LES "COMMUNS", ENSEMBLES SUR LA TERRE ET SOUS LE CIEL

(rappel de la phase consultation)

La phase consultation a mis en évidence la nécessité pour Archi-Folies "de conjuguer deux exigences qui peuvent paraître contradictoires :

- **L'exigence d'une unité** (cf. ci-après « les communs ») qui semble seule capable de faire exister le dispositif à l'échelle du parc en échappant aux dangers de la dispersion et de la collection éclatée (Cf Solar Décathlon) ;
- **L'exigence d'une diversité** inhérente à la liberté d'action qui doit être laissée à chaque équipe, diversité architecturale, tectonique et matérielle, diversité d'interprétation du thème même de ce que peut être un « pavillon » (objet, espace, installation, totem ?).

En réponse au premier terme, la proposition de la consultation interrogeait la notion de « communs » déclinée suivant les 4 thématiques suivantes :

1- Sur la terre, le « deck », une plateforme commune

Un sol construit capable unifiant l'espace d'Archi Folies, une plateforme commune pour les constructions, les circulations, les lieux.

2- Une trame commune

Un sol technique et modulaire réglé sur la trame du parc et des Folies (3,75x 3,75)

3- Sous le ciel, une ombre et un toit communs

Créer de l'ombre, une question générique à prendre en charge par les 20 pavillons pour un velum commun

4- L'enclos comme situation

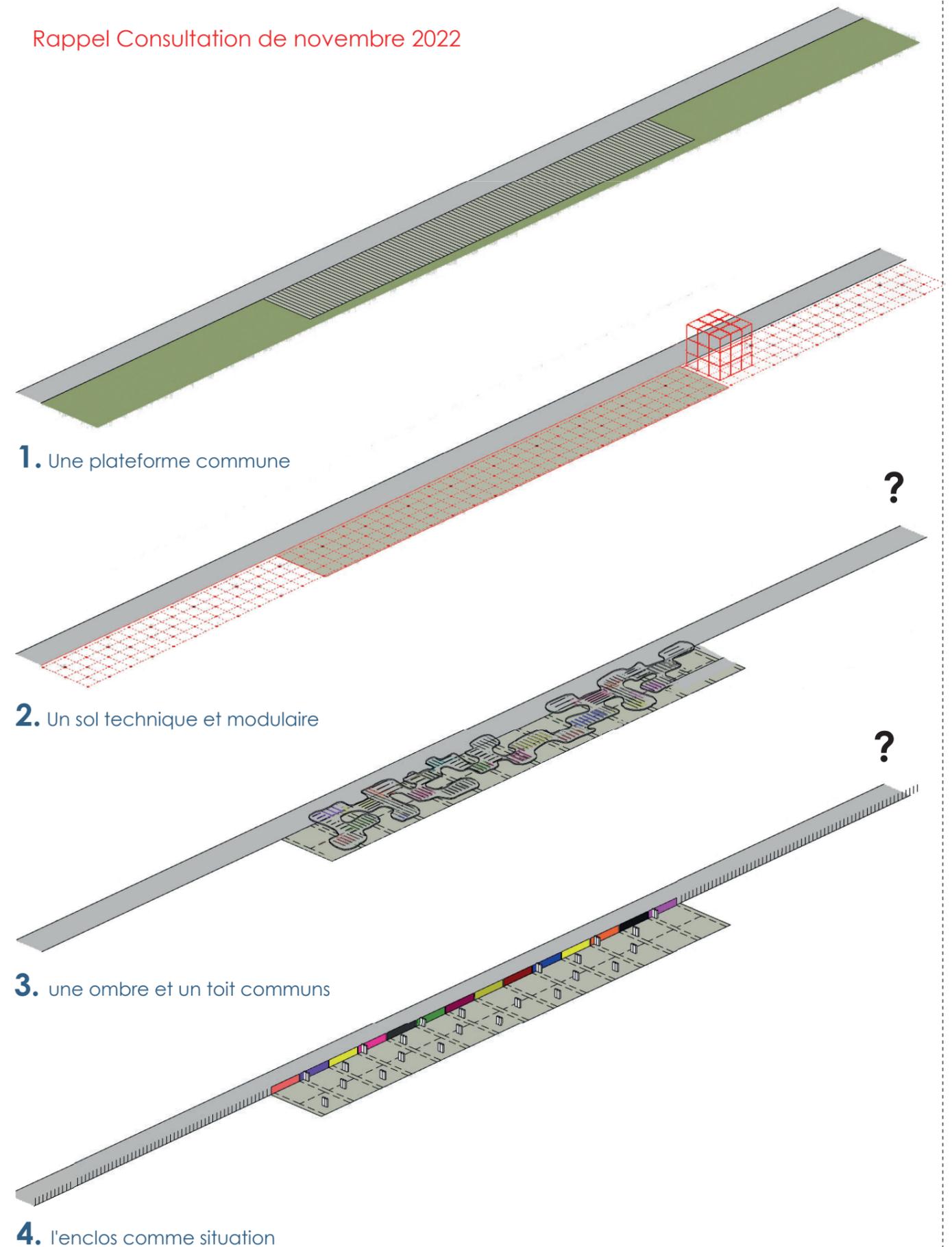
Construire l'enclos, une question fondamentale d'architecture à investir par chaque pavillon pour qualifier architecturalement la limite d'Archi-Folies, limite, vitrine et façade

Ces différentes thématiques ont été approfondies dans le cadre du Plan Guide et sont détaillées ci-après.

La première a été approfondie.

Les 3ème et 4ème ont été réévaluées en fonction des retours des écoles d'une part, de l'évolution des réflexions partenariales d'autre part."

Rappel Consultation de novembre 2022



III.2. LE DECK, UNE PLATEFORME COMMUNE

Le deck est l'équipement commun principal d'Archi-Folies. Il conjugue en un ouvrage unique les différents éléments nécessaires à son fonctionnement et à son unité.

C'est un chemin, un « déambulatoire » en bord de prairie qui assure la circulation du public, la desserte et l'adressage des pavillons.

C'est un sol construit sous forme d'un deck en platelage bois décollé du sol naturel n'altérant pas les pelouses existantes, une ligne construite, un podium, une scène, une terrasse sur la prairie.

C'est une infrastructure technique qui regroupera les différents réseaux alimentant les pavillons et dont la fondation assurera le rôle de voie de chantier pour la construction des pavillons.

C'est un sol modulaire réglé sur la trame de Tschumi (3.75x3.75), réversible démontable, recyclable, adaptable, réutilisable pour des activités événementielles ou permanentes du parc.

C'est un ouvrage support pour l'accueil des différents équipements relatifs à l'accueil et à l'orientation du public (signalétique, mats porte-enseigne, totem, mobilier, stockage, ombrière, toilettes ?)

Description

Le deck aura une largeur totale de 3.75m.

Il se décompose en deux couches :

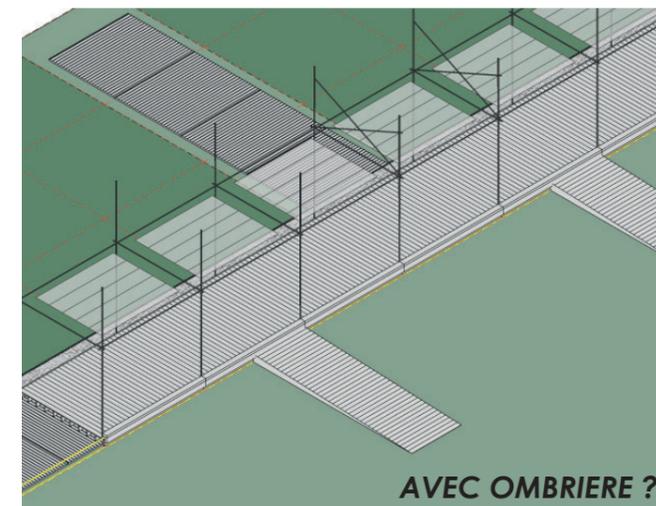
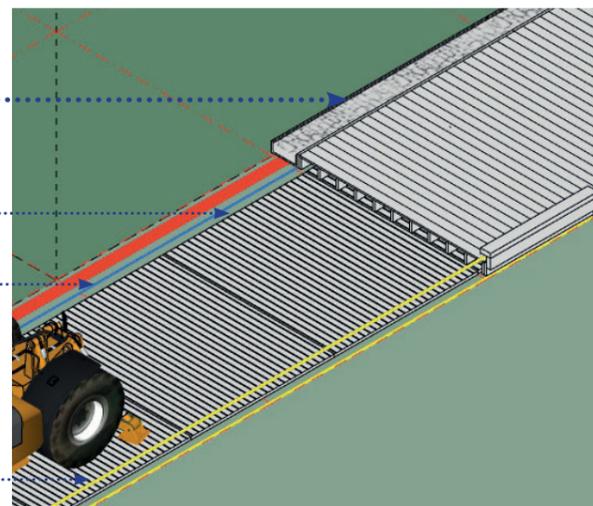
- **Une première couche** qui assure le rôle la fondation réalisée au moyen de plaques de roulement et de répartition du type « trackway » (dimensions 300x250cm, épaisseur 4cm environ) régulièrement utilisées par le Parc. Cette première couche posée directement sur la pelouse assurera le rôle de voie de chantier pour le montage et le démontage des pavillons.
- **Une deuxième couche de finition** qui assure le rôle de sol fini circulaire pour les piétons et réalisée en platelage bois posé sur solivage. L'hypothèse à ce stade est d'utiliser un système de parquet bois déroulant, couramment utilisé pour les promenades de plage, considéré comme facilement démontable, stockable et réutilisable (produit non arrêté à ce stade).
- **Une troisième couche**, encore hypothétique à ce stade, pourrait concerner l'équipement du deck en superstructure avec l'ajout d'une galerie couverte (pergola, ombrière), de mats porte-enseigne signalant les pavillons-fédérations

Caniveau de collecte des EP.....

Alim. elec

Alim. eau potable

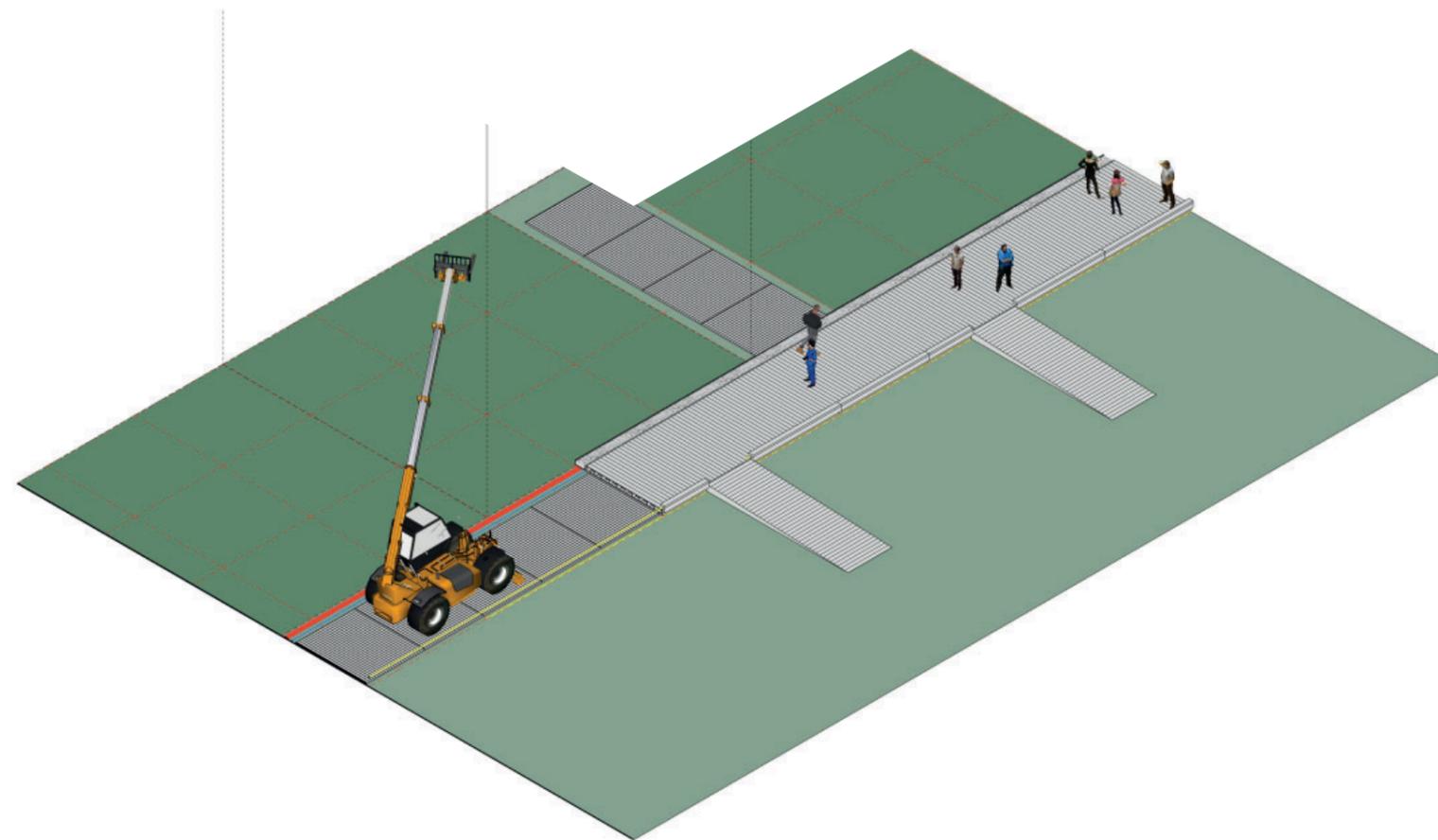
Eclairage ruban LED

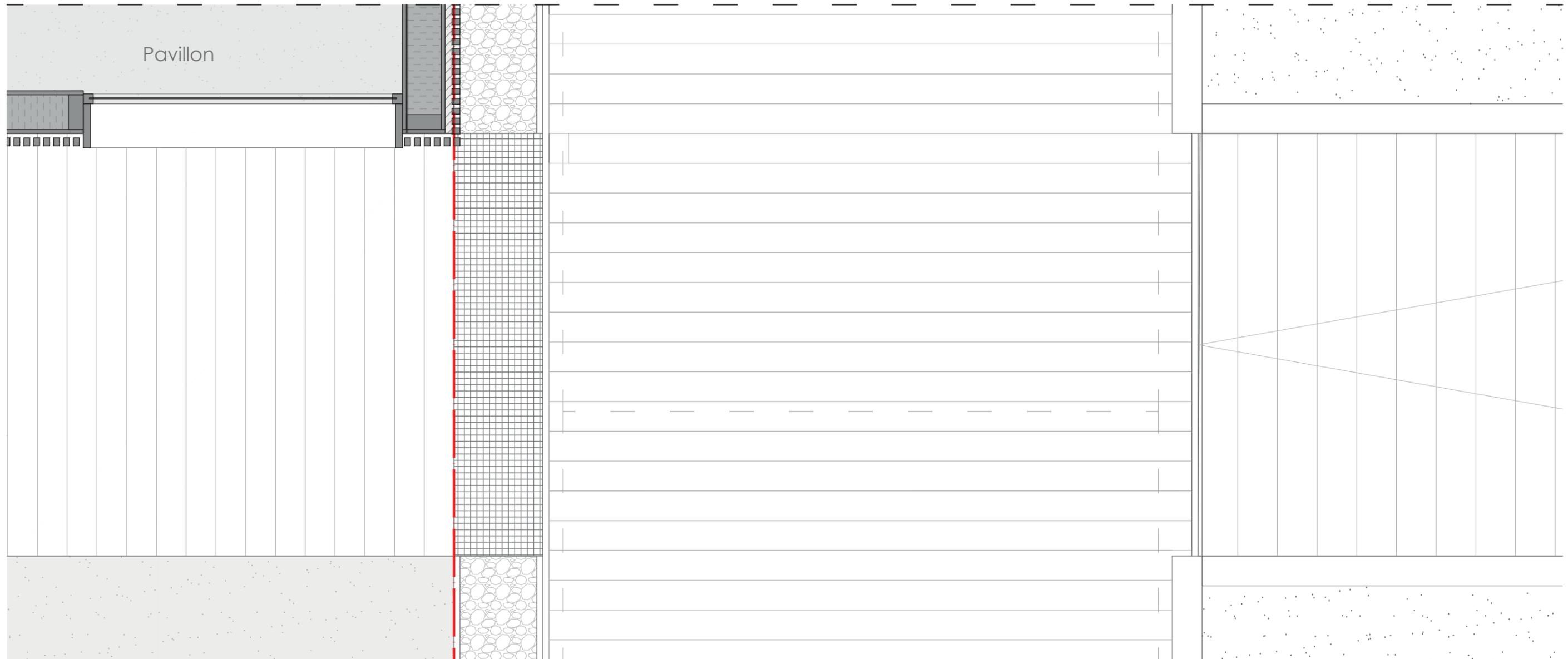
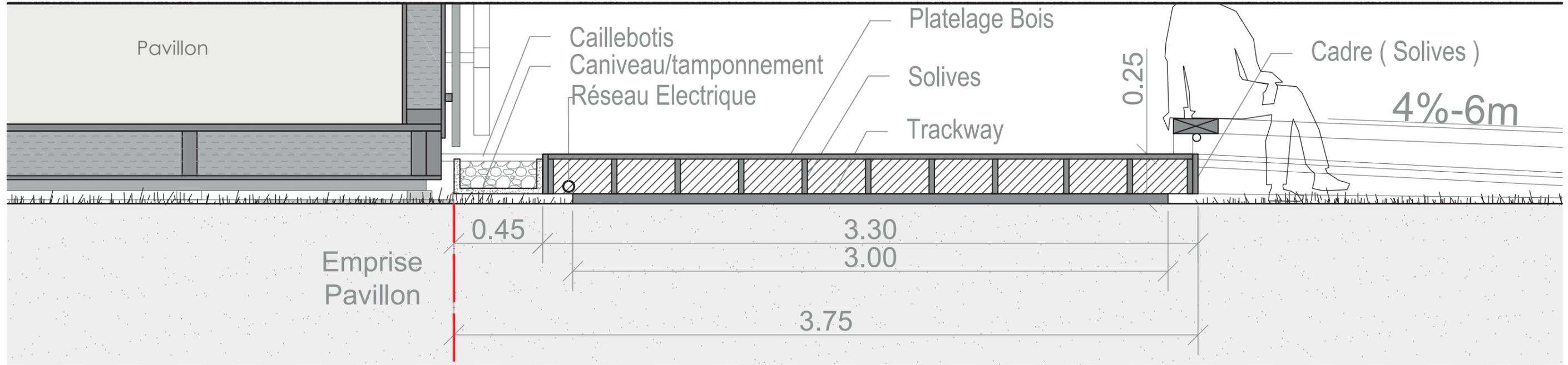


TRACKWAY



PARQUET DÉROULANT





L'épaisseur totale du complexe est donnée à **25cm**.

Considérant la nécessité de protéger les pelouses, l'hypothèse probable est que les pavillons aient à réaliser des sols construits au-dessus du TN, dont l'épaisseur ne devrait pas dépasser 40cm pour des raisons d'accessibilité PMR. Cette hypothèse interroge également la question de l'intégration architecturale des lents qui pourrait idéalement se faire dans l'épaisseur du sol des pavillons.

La cote de + 25cm par rapport au TN présente ainsi plusieurs avantages :

- Elle est potentiellement cohérente avec la cote finie du sol des pavillons ou à défaut proche, la différence de 15cm maximum étant facilement absorbable ;
- Elle ne nécessite que des rampes modérées de 6.25m de long à 4% pour le raccordement au terrain naturel des prairies ;
- Elle constitue une épaisseur suffisante pour donner au deck la valeur d'une « ligne construite » visible à l'échelle de la prairie.

Entre les deux couches, les différents réseaux d'alimentation des pavillons sont intégrés en rive de deck :

- Réseau Electricité tiré à partir des armoires TGBT existantes localisées dans les Folies ;
- Réseau en eau potable pour l'équipement des pavillons en brumisateurs et point d'eau éventuel (à noter qu'il n'est pas prévu d'évacuation en eaux usées).
- Réseau d'éclairage sous forme de rubans Led

En rive de plateforme coté pavillons, il est outre prévu **un ouvrage linéaire de récupération des eaux de toiture**, conçu comme un caniveau de 45cm de large rempli de galets ou de graviers. Ce dispositif est aussi un moyen pédagogique intéressant pour faire réfléchir les étudiants sur les « chemins de l'eau » et leur vocabulaire. Le rejet des eaux de toiture dans le caniveau est obligatoire, exception faite d'un autre principe de gestion des EP envisageable pour l'arrosage de végétaux en cas d'utilisation par les pavillons de plantations dans leurs parcelles.

Pour l'accès aux pavillons, le caniveau sera rendu franchissable par un caillebotis métallique. La localisation et les dimensions précises de ce caillebotis seront définies en fonction des projets définitifs de pavillons.

Enfin coté prairie, une borduration épaisse en rive du deck permettra de réaliser une assise en rapport à la prairie.

Promenade de plage (Deauville)



Caniveau de galets

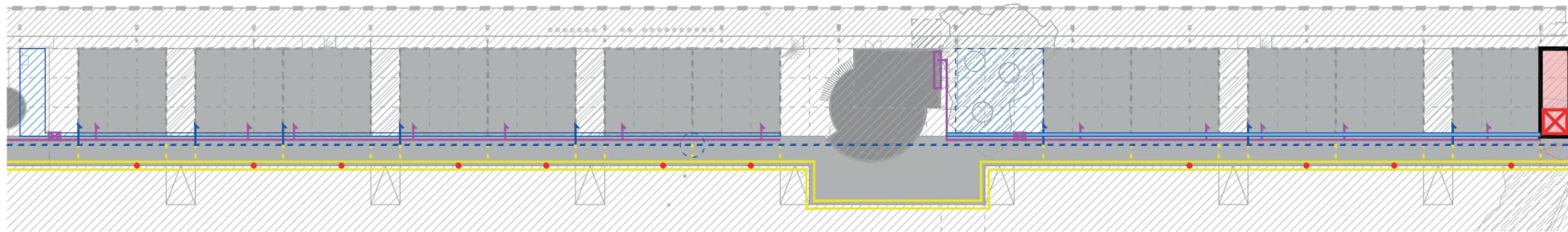


Conduire l'eau (Chapelle de Ronchamp- Le Corbusier)



Trackways sur le parc de la Villette





SITE CANAL

1_Réseaux

- Raccordement électrique (Coffrets de chantier centraux et lignes indépendantes)
- Alimentation Eau ?
- Tamponnement EP
- Eclairage (sol-continu et aérien-ponctuel)

2_Equipements

- Accueil et stockage
- ⊠ Emergences/Signal
- Mats; Oriflamme/bannières des écoles



III.3.3.3 UNE OMBRE COMMUNE ?

« **L'ombrière commune, des modalités multiples à débattre** : Archi Folies comme « édifice » dont l'ordre premier et coordonné est la toiture pourvoyeuse d'ombrage, de confort, de cheminements abrités »
(Rappel consultation novembre 2022)

Au stade de la Consultation de novembre, les différentes hypothèses déclinant cet objectif (ombrières indépendantes contigües, ombrières indépendantes dispersées, toit commun unique, galerie couverte sur le deck) étaient restées volontairement ouvertes. Dans la phase suivante, les retours des équipes pédagogiques ont témoigné de l'intérêt de la thématique mais également d'une inquiétude vis-à-vis d'un dispositif qui pourrait s'avérer trop contraignant en termes de coordination.

Aussi, au final, le plan Guide propose à la fois d'alléger et d'élargir cette question autour de **l'ambition d'une expérimentation collective plus ouverte sur la thématique du confort d'été.**

Archi Folies se déroulera en été au moment des fortes chaleurs. Les questions de l'ombre, du confort d'été, de la fraîcheur mais aussi des fortes pluies, devenues des éléments déterminants de l'architecture bioclimatique seront des questions génériques à prendre en charge par les 20 pavillons.

La première donnée d'entrée sera bien sûr d'interroger les enjeux d'orientation dans le contexte de prairies orientée plein ouest (prairie du triangle) ou sud-est (prairie circulaire). Les étudiants seront donc confrontés à la question intéressante de l'articulation entre orientation solaire (se protéger) et orientation urbaine – ici la relation aux prairies (s'ouvrir, s'adresser).

Au-delà, c'est tout un panel de solutions qui est à explorer en cohérence avec les choix architecturaux et tectoniques des différentes écoles.

Prescriptions

Deux prescriptions communes sont retenues pour la conception des pavillons :

- 1. Intégration de la thématique du confort d'été** avec liberté et diversité des dispositifs laissés à l'appréciation des équipes pédagogiques (ombrage, rafraîchissement naturel, inertie, masse, surventilation, végétation, évapo-transpiration, porosité active, couleur etc...)
- 2. Production obligatoire de parties ombragées extérieures** (hors pavillons) avec un objectif de 10% minimum de la surface de la parcelle. Il est recommandé d'inscrire architecturalement cette question dans **la logique des « plafonds »** décrite au §4.2

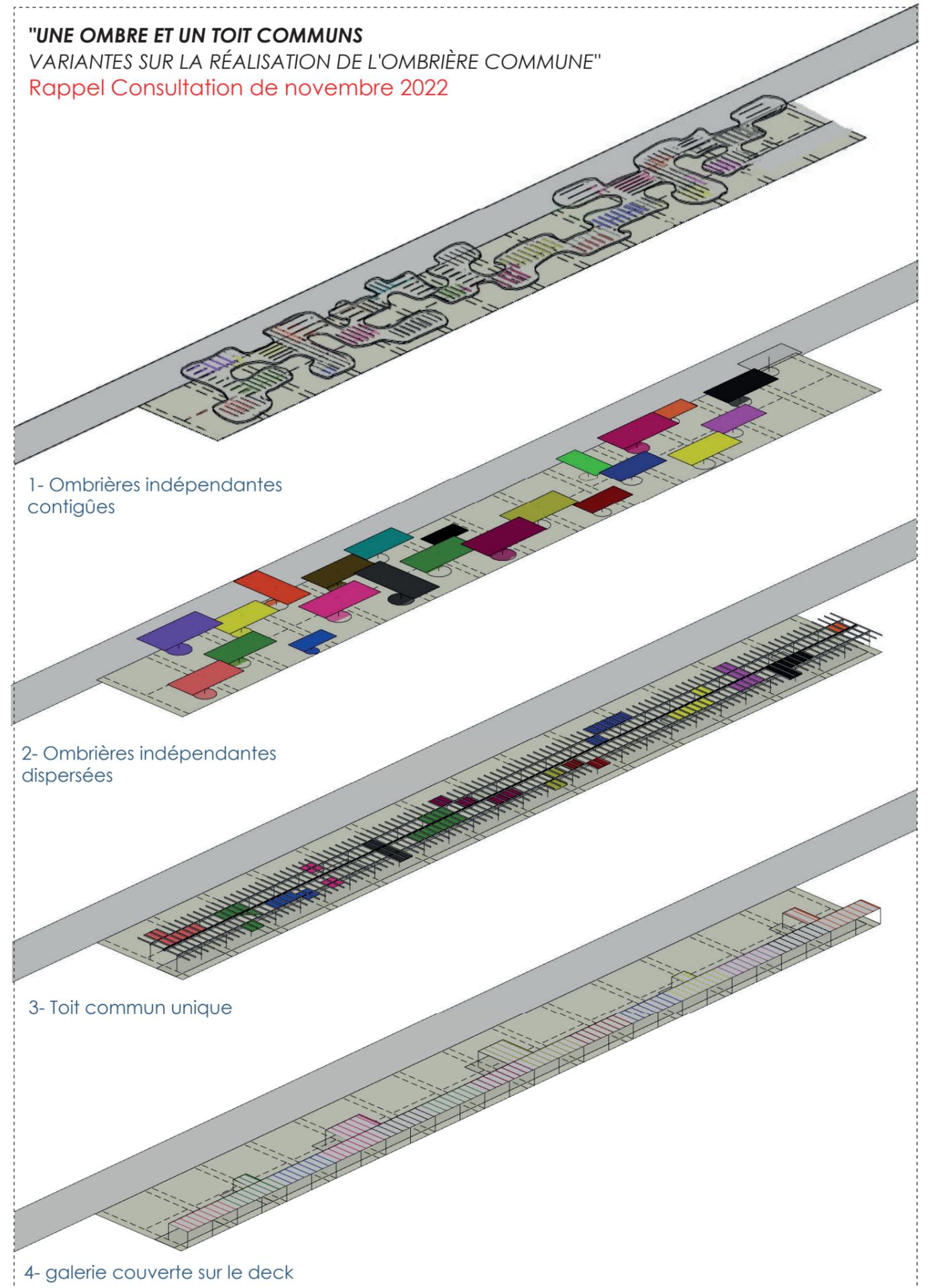
L'hypothèse d'une ombrière commune sur le deck, à réaliser dans le cadre de l'aménagement du site, reste en revanche ouverte à ce stade. Son opportunité dépendra à la fois de son intérêt architectural en fonction des projets des pavillons, et d'autre part des capacités de financement.

La décision sur ce point est donc reportée à la fin du semestre.

"UNE OMBRE ET UN TOIT COMMUNS

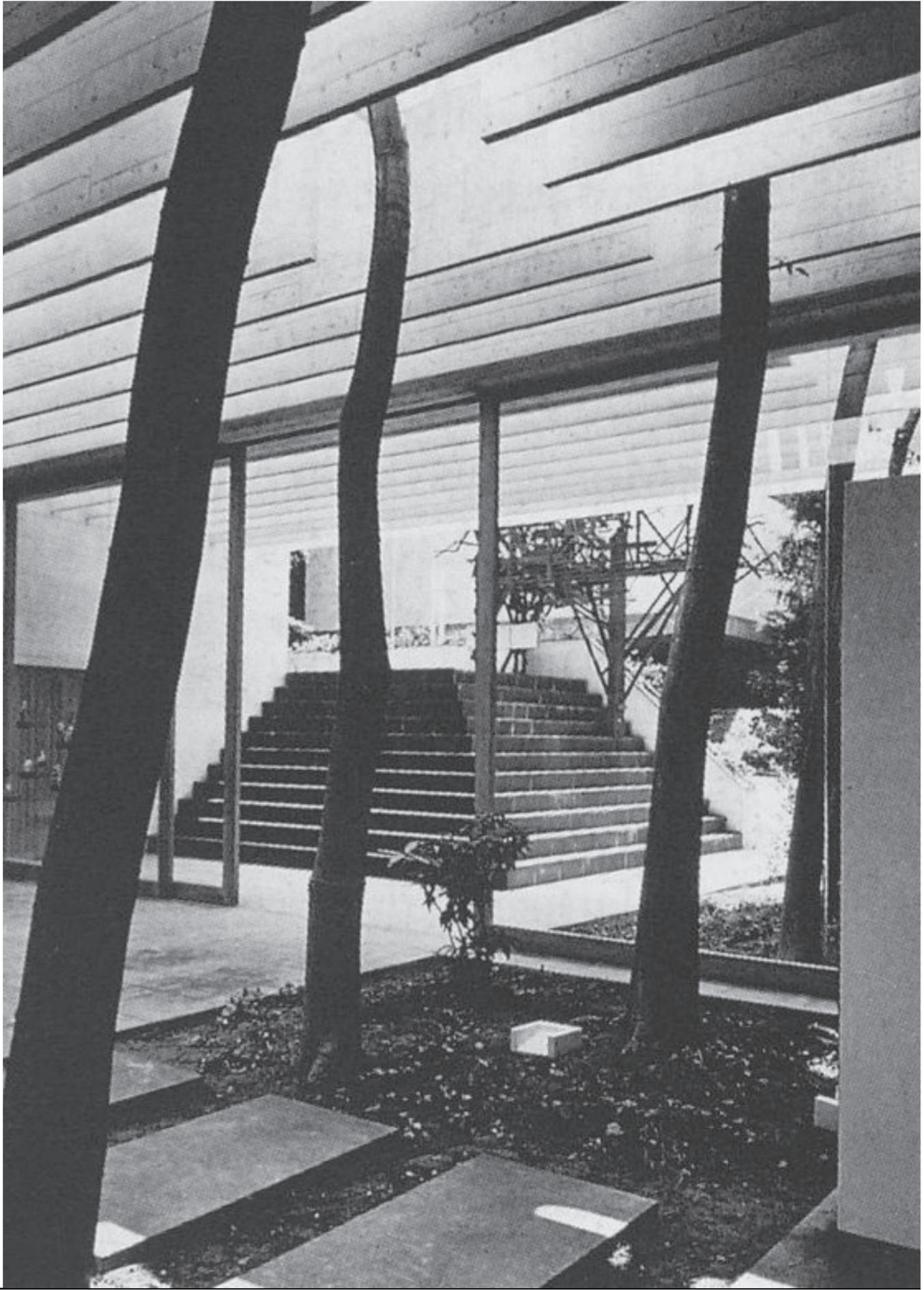
VARIANTES SUR LA RÉALISATION DE L'OMBRIÈRE COMMUNE"

Rappel Consultation de novembre 2022



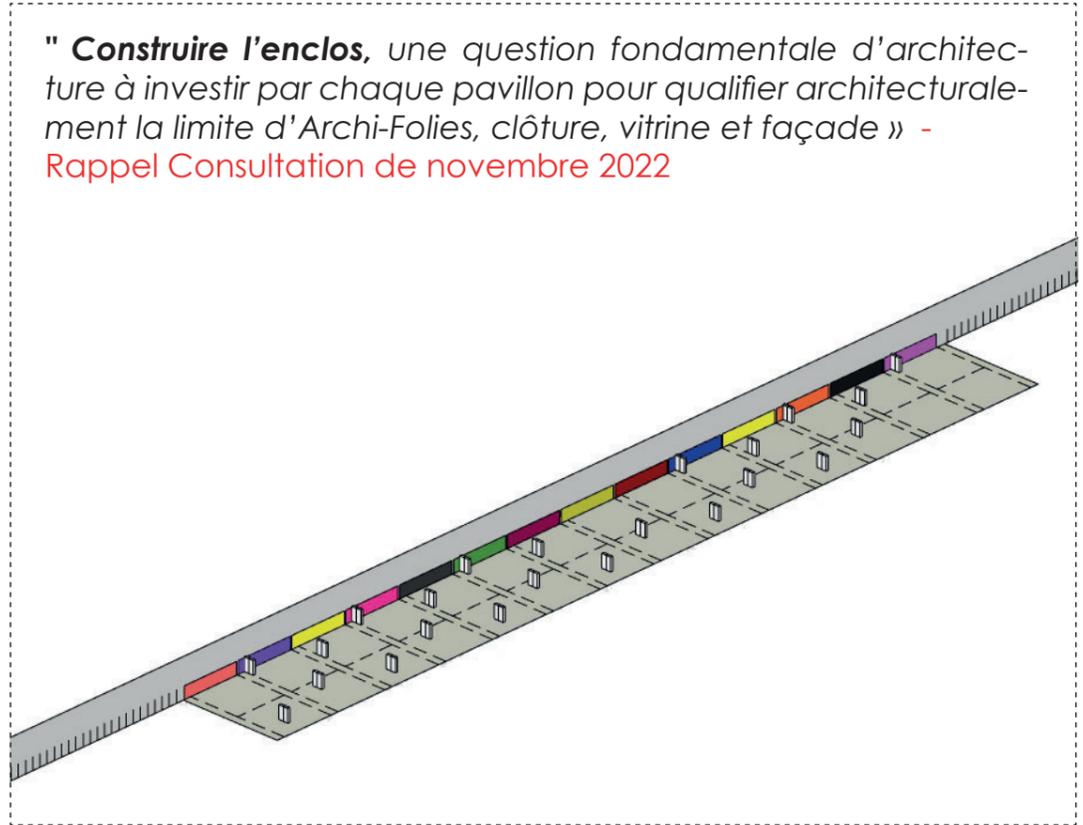


Yoga pavilion-Nyrens architecte,-Normalm, Suède



III.4. CONSTRUIRE L'ENCLOS ?

« L'enclos comme situation »



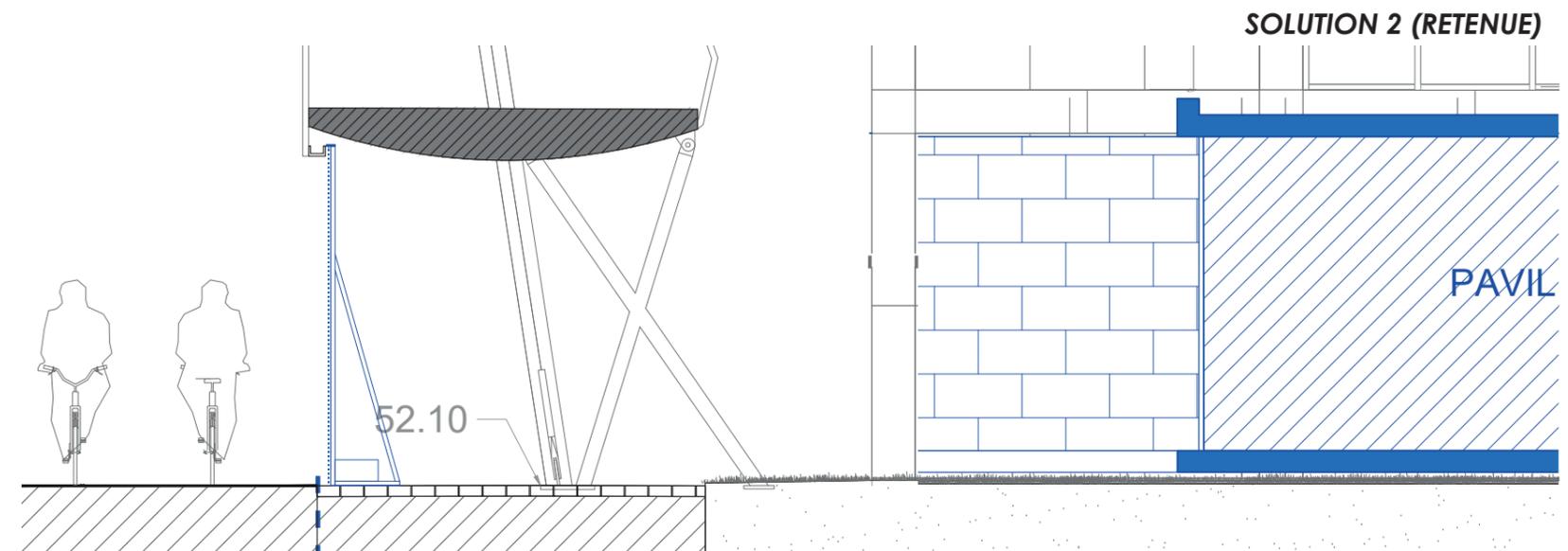
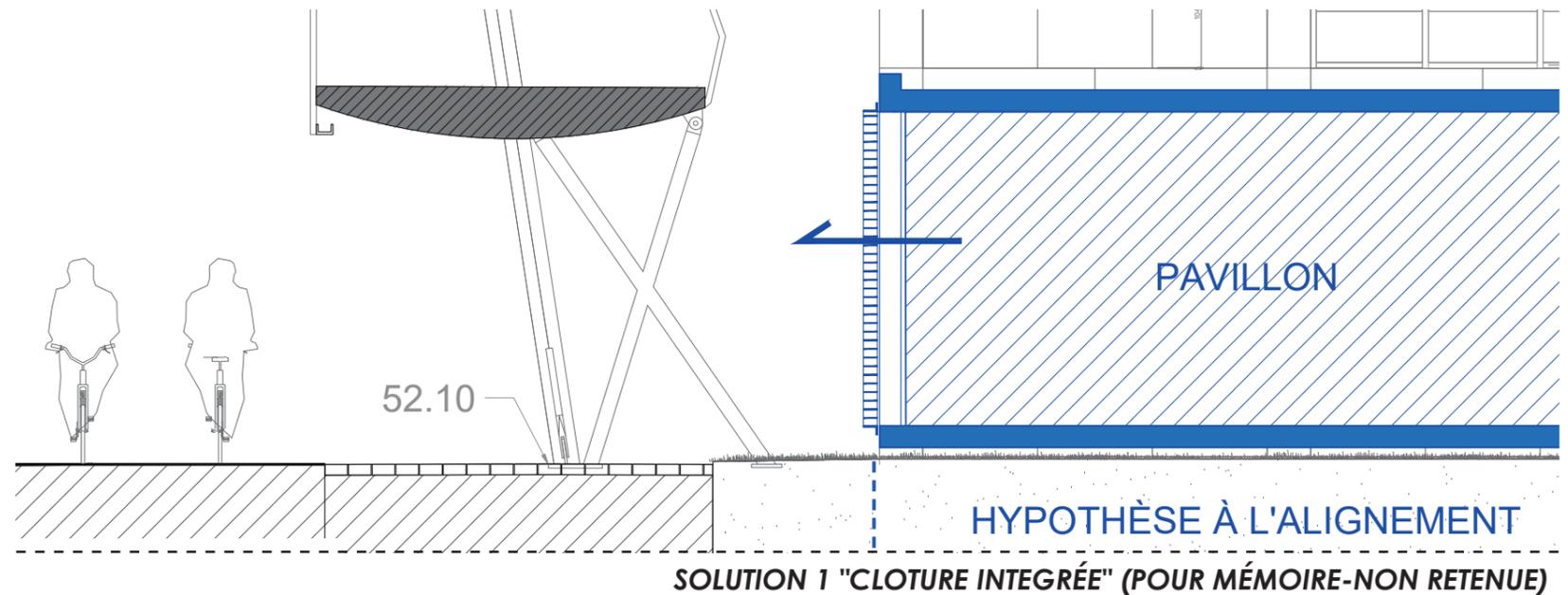
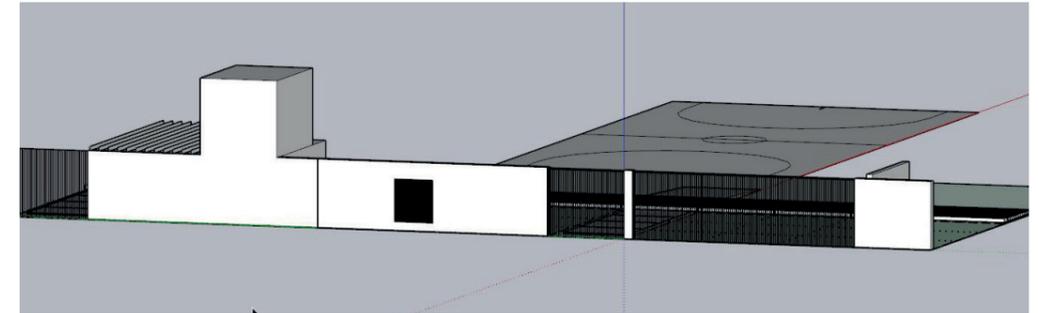
Pour rappel, à ce stade des études deux hypothèses déjà évoquées au §2.2 restaient à l'étude :

- **Solution 1** : Une clôture « intégrée » à l'architecture des pavillons et à prendre en charge par chaque pavillon
- **Solution 2** : Une clôture de sécurité « adaptée » en défendant la nécessité de transparence au droit d'Archi-Folies

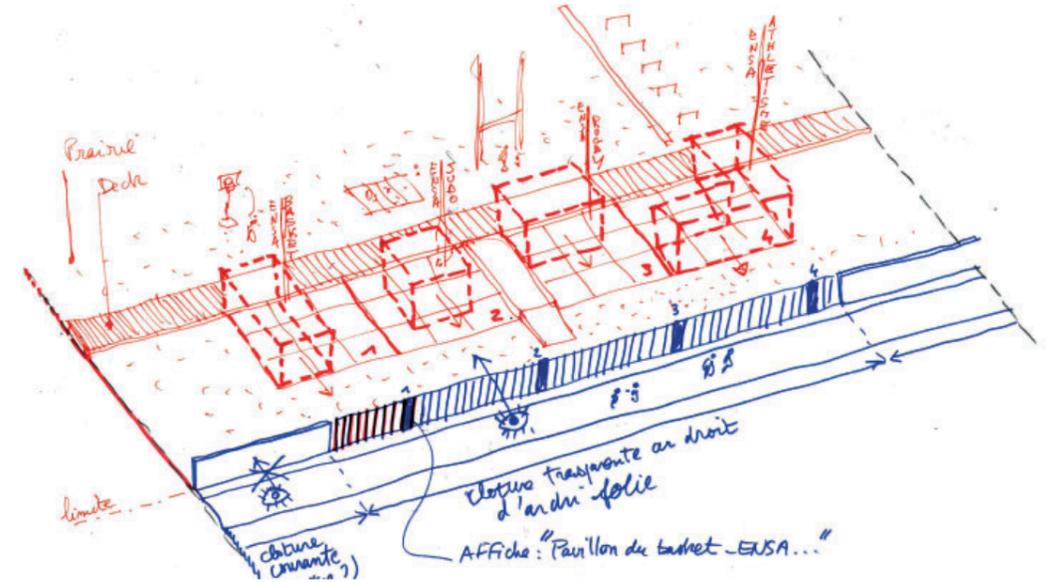
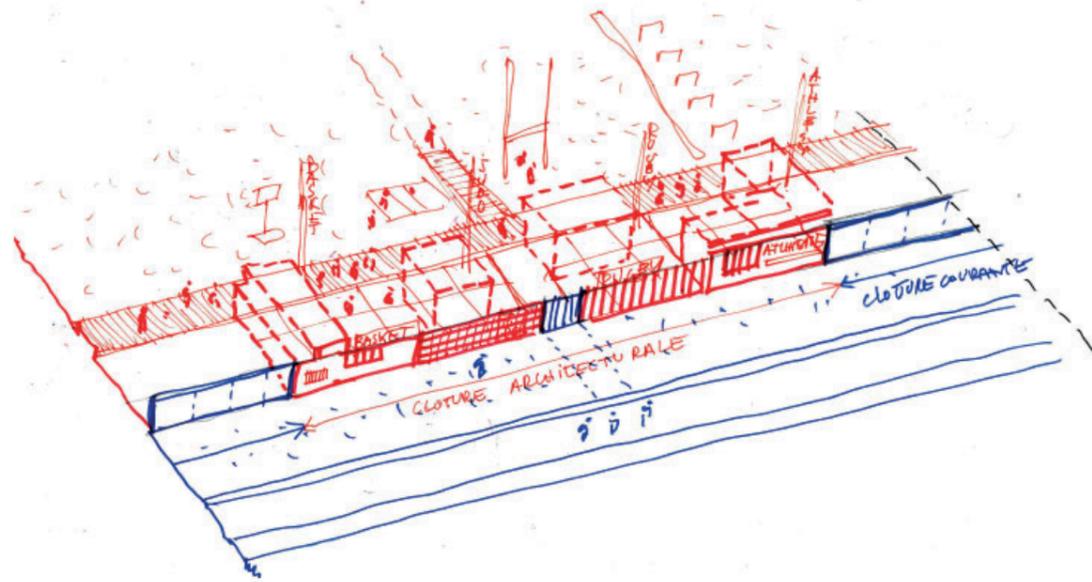
Ces 2 solutions actuellement non arbitrées sont défendues par les différents partenaires du projet qui étaient prêts à les présenter et les défendre auprès des services de la Préfecture de police dans l'objectif de préserver un minimum d'interaction entre Archi-Folies et la ville.

La position relativement consensuelle des équipes pédagogiques s'inquiétant de la difficulté de mettre en œuvre la solution 1 à conduit **à ne retenir in fine que la solution 2.**

Les deux solutions sont néanmoins présentées ci-après pour mémoire et à des fins pédagogiques.



— Rouge = intérieur du périmètre
 — Bleu = extérieur du périmètre



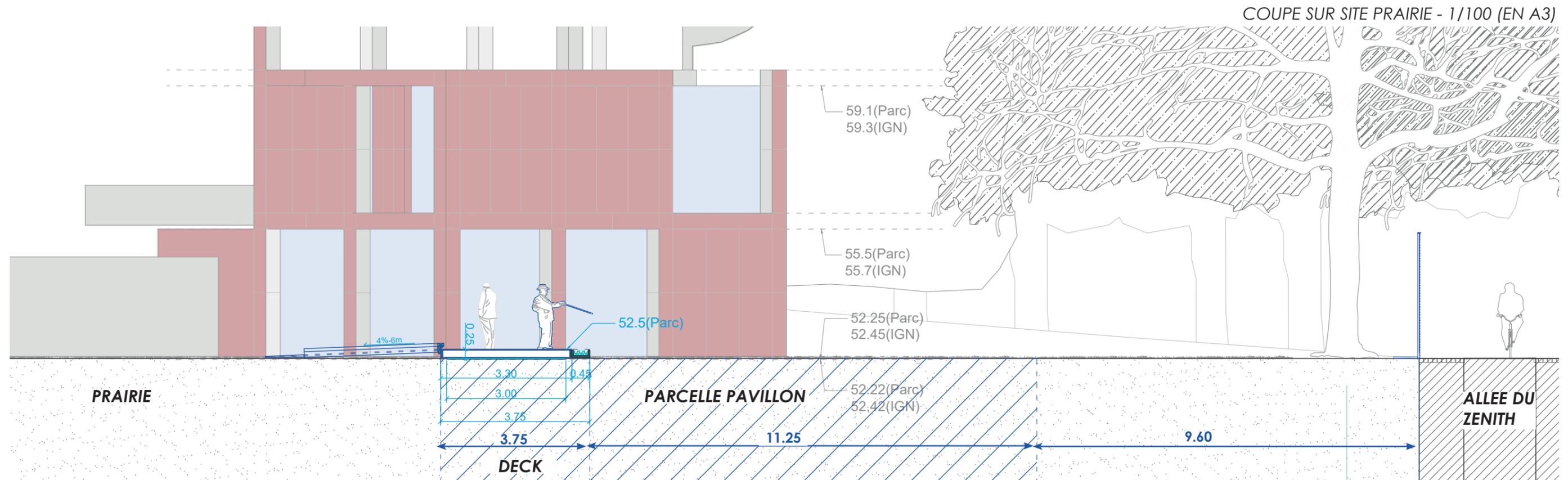
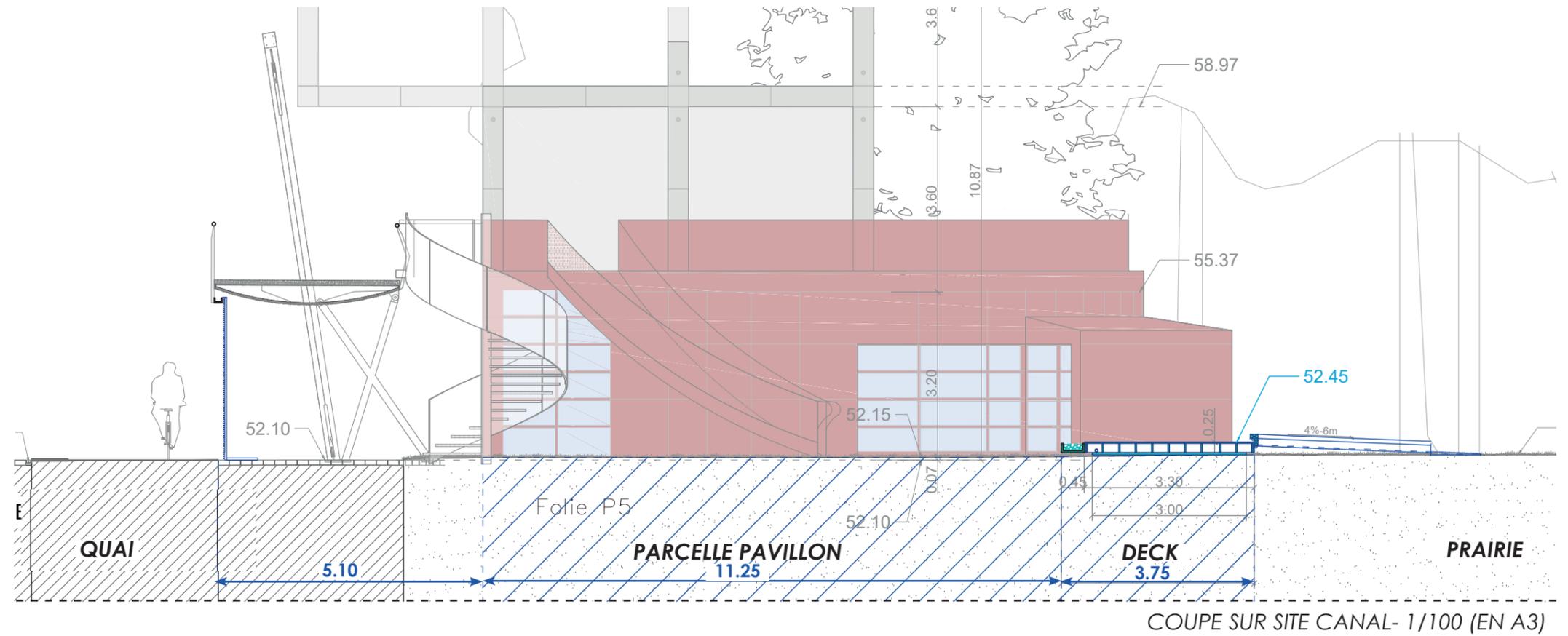
SOLUTION 1 "CLOTURE INTEGRÉE" (POUR MÉMOIRE-NON RETENUE)

SOLUTION 2 "CLOTURE ADAPTEE" (RETENUE)



Points à noter :

- **Hauteur de la clôture = 3m**
- **Site prairie** : Distance entre la clôture et la limite des parcelles = **9,60m**. La clôture serait implantée au bord de l'allée du Zenith (rangée de platanes Ouest intégrée au périmètre – à confirmer)
- **Site canal** : Distance entre la clôture et la limite des parcelles = **5.10m**. La clôture serait implantée en rive de la passerelle coté quai (à confirmer).



IV ARCHI-FOLIES, LES PAVILLONS

« Autonomie et hétéronomie, l'horizon des possibles

"La liberté d'action et la diversité comme données d'entrée impliquent néanmoins des principes de coordination pour pouvoir penser l'économie spatiale du dispositif et au-delà les jeux d'interactions souhaitables entre les pavillons. »

« Processus : initier Une dynamique pédagogique partagée

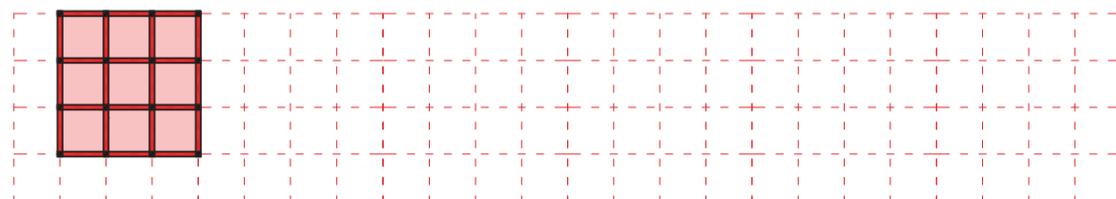
"Comment initier une forme de débat pédagogique sur l'architecture pour donner un contenu architectural à ce qui se présente surtout au départ comme un mode opératoire (le « design bild »)"

Rappel Consultation de novembre 2022

Ces deux questions posées dans le cadre de la Consultation ont conduit à différents niveaux de réponses qui sont développées dans les paragraphes suivants :

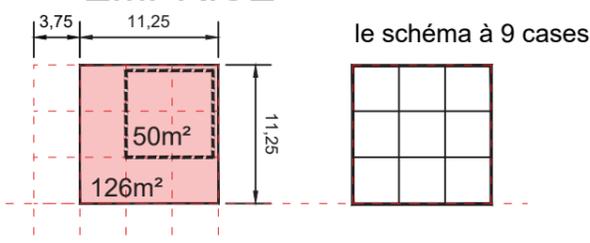
- **Initier une forme de débat architectural** en proposant aux étudiants de se confronter à une situation générique commune ; le terrain pédagogique
- **Inscrire la diversité des approches dans un cadre commun souple** et garantissant la cohésion de l'ensemble : Les « règles du jeu » c'est-à-dire les prescriptions communes, volontairement réduites.
- **Partager quelques questions théoriques** soulevées par Archi-Folies

MATRICE



Folie

EMPRISE



IV.1. UN TERRAIN PÉDAGOGIQUE

Chaque pavillon dispose d'une emprise qu'il lui revient d'investir et de qualifier. Chaque pavillon relèverait ainsi d'une construction - quelle qu'en soit la nature - et d'un espace.

...Une construction dans son espace

...La construction d'un espace

Le carré

Cet espace est donné comme un espace neutre et abstrait, un site théorique identique pour tous : un carré de **11.25x11.25m**.

C'est un terrain pédagogique à investir librement par chaque équipe, une matrice commune permettant de comparer les multiples variations susceptibles de se déployer dans cette figure archétypale.

Mais chaque carré est aussi situé, orienté en rapport à un contexte qui relève à la fois d'une situation particulière dans le parc, du soleil et de la vue, des arbres, de « l'adresse » et de la proximité des autres pavillons.

Un détournement du principe des Folies en somme avec le passage d'un cube abstrait et isotrope à un espace orienté et « habité ».

Il s'agirait en somme d'un exercice pédagogique élémentaire de qualification d'un espace neutre en un espace architectural c'est-à-dire construit, situé et habité.

Un exercice augmenté par la confrontation concrète au réel : l'expérience du « design Build », de la matière et de sa mise en œuvre, d'un programme et de ses usagers, d'un site, d'un voisinage – celui des autres pavillons.

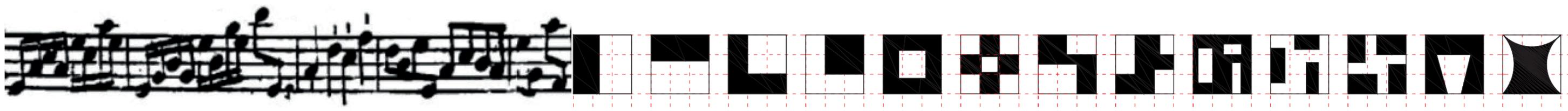
Une dimension

Un carré de 11.25x11.25m

...soit 3x3.75 par 3x3.75m

...soit 126m²

...soit 2.5 fois la surface d'un pavillon, estimée hypothétiquement à 50m²



Le schéma à 9 cases, une figure canonique

« Après Palladio, l'emploi du schéma à 9 cases ne peut plus être innocent, il appartient à la référence, plus il a souvent valeur de manifeste comme en témoignent les premières maisons de Wright ou du Corbusier, ou son utilisation aujourd'hui dans des projets aussi symboliques que les Folies du parc de la Villette¹ ».

Le carré de 3x3.75 par 3x3.75m reprend la matrice des Folies de B.Tschumi. Il correspond aussi au fameux « schéma à 9 cases » qui, de la Renaissance aux Modernes, traverse l'histoire de l'architecture, témoignant des moments forts du développement des relations entre espace et structure et des variations inépuisables offertes par les manipulations d'un schéma spatial canonique. S'y confronter sera pour les étudiants un moyen d'investir l'histoire de la discipline comme de partager un cadre explicite à la comparaison de leurs productions.

Le « pavillon espace »

Le schéma à 9 cases s'applique ici non pas à l'édifice mais au terrain. Que l'on s'inscrive ou non dans cette matrice, il en découle l'idée simple que ce terrain est un espace intimement lié à la construction.

Chaque « carré » est ainsi un lieu et l'objet d'un projet qui n'est pas limité au seul bâti mais interroge son extérieur, son sol, ses limites, ses équipements éventuels (bancs, mobilier, éclairage, supports en rapport avec le sport, etc.), ses plantations, ses usages.

Le rapport entre le pavillon et son espace est parfaitement ouvert et peut faire l'objet de multiples variations convoquant les grandes thématiques de la spatialité. C'est un sujet d'architecture inépuisable qui, à terrain égal, invite à la comparaison et rend la diversité intelligible.

Découpage, assemblage et groupement

L'assemblage des carrés le long d'une ligne génère une logique de découpage simple, une « parcellisation » (même si la notion de parcelle est à prendre ici comme métaphore) qui relève d'une logique élémentaire de tissu urbain : la formation d'une « rue ». Cette forme d'organisation intemporelle fait tenir l'ensemble, le rend visible et en qualifie l'unité.

La logique de **groupement de parcelles par paire** est une forme d'association simple qui limite les inconnues tout en interrogeant les notions de voisinage et de mitoyenneté non comme séparation mais comme logique d'interaction en invitant au dialogue entre deux écoles.

Le dialogue des pavillons, un processus génératif

A partir de là le jeu est parfaitement ouvert.

Au plus simple chaque « pavillon » est indépendant et la mitoyenneté est « réglementée » (cf §4.2)

¹ Henri Bresler, Anne-Marie Châtelet, David Mangin, Patrick Sabatier. Les neuf cases de l'architecture. [Rapport de recherche] 314/85, Ministère de l'urbanisme, du logement et des transports / Secrétariat de la recherche architecturale (SRA); Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles / Laboratoire de recherche histoire architecturale et urbaine - sociétés (LADRHAUS). 1985. fihal-01891099

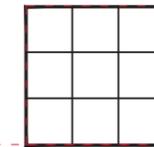
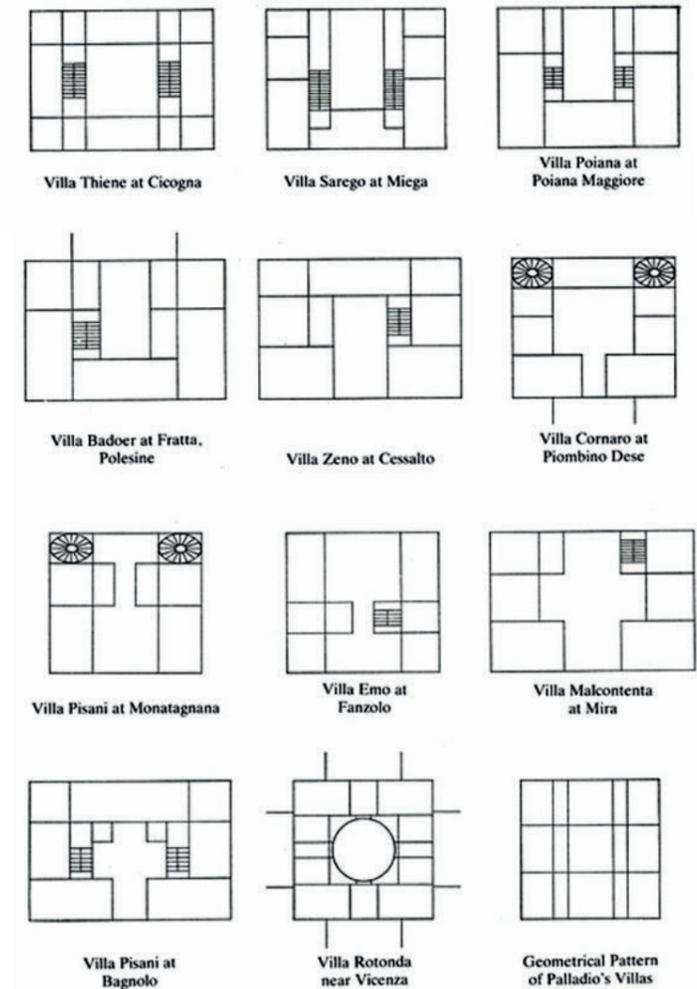
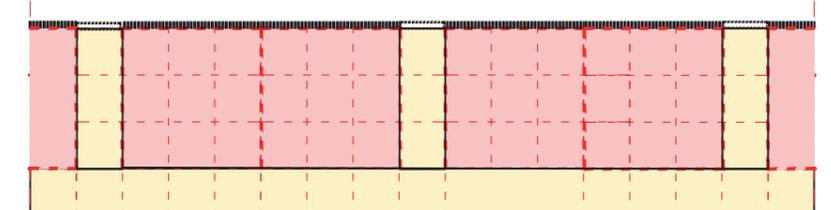


SCHÉMA À 9 CASES

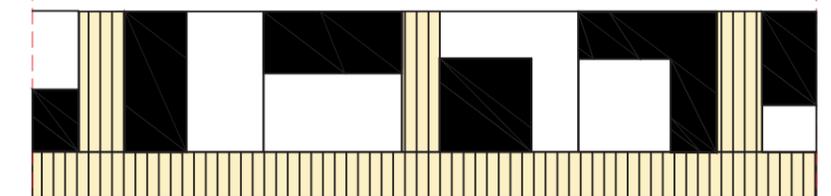
ci contre : variations sur le schéma à 9 cases dans les villas palladiennes, planche de Wittkower



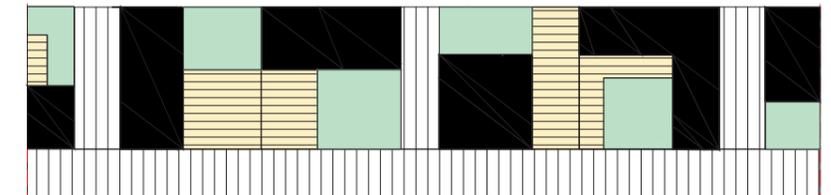
DÉCOUPAGE ET GROUPEMENT



CONSTRUCTIONS



SOLS



Au mieux, le jeu peut se complexifier et s'enrichir en s'ouvrant au dialogue possible entre 2 pavillons et écoles :

- Regroupement de deux écoles et fédérations dans un pavillon commun
- Association de 2 pavillons autour d'un espace commun qui interroge la position respective des pavillons et la nature du vide, du « in between » qu'ils partagent (un parvis, une cour, un jardin, un « salon », une allée...)
- Mise en commun d'éléments construits ou d'équipements (limite, toiture, mobilier...)
- Parcours "parrallèle" au deck en passant de pavillon en pavillon (pointillé vert)

Le dispositif élémentaire de base invite à un **jeu collaboratif ouvert** entre les écoles autour des modalités d'associations multiples permettant de construire ces interactions (« pavillons » communs ou indépendants, espaces partagés, groupements coordonnés...).

IV.2. RÈGLES DU JEU : PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Adressage

Accès

L'accès se fera coté deck. Le franchissement du caniveau de récolte des EP sera assuré par un caillebotis métallique (hors lot pavillon). Les cheminements du public depuis le deck jusqu'à l'entrée du pavillon seront à réaliser par le pavillon.

L'unité de traitement des cheminements en platelage bois est souhaitée mais pas imposée (à définir par chaque ENSA).

« Double adresse »

Chaque pavillon devra interroger la situation de double adresse qui est offerte :

- Adresse d'accès face à la prairie et au deck
- Adresse urbaine vers l'extérieur du périmètre, à interroger en termes de façade, de clôture, de « signal » à proposer au public circulant sur les allées du parc hors périmètre du club France (allée du Zenith, quai du canal). Hors période JO, la limite du périmètre sera ouverte, un accès du public par ce côté doit donc pouvoir aussi être envisagé.

Raccordements

Les différents raccordements des pavillons se font à partir du deck :

- Raccordement des cheminements piéton à la cote +25. Sur leurs parcelles, les équipes feront leur affaire des raccordements nécessaires au sol intérieur des pavillons si différents du niveau deck et au TN.

Afin de coordonner précisément les altimétries, les cotes suivantes sont à considérer (suivant référentiel en NVP du plan topo communiqué par le Parc) :

- Site prairie triangle :

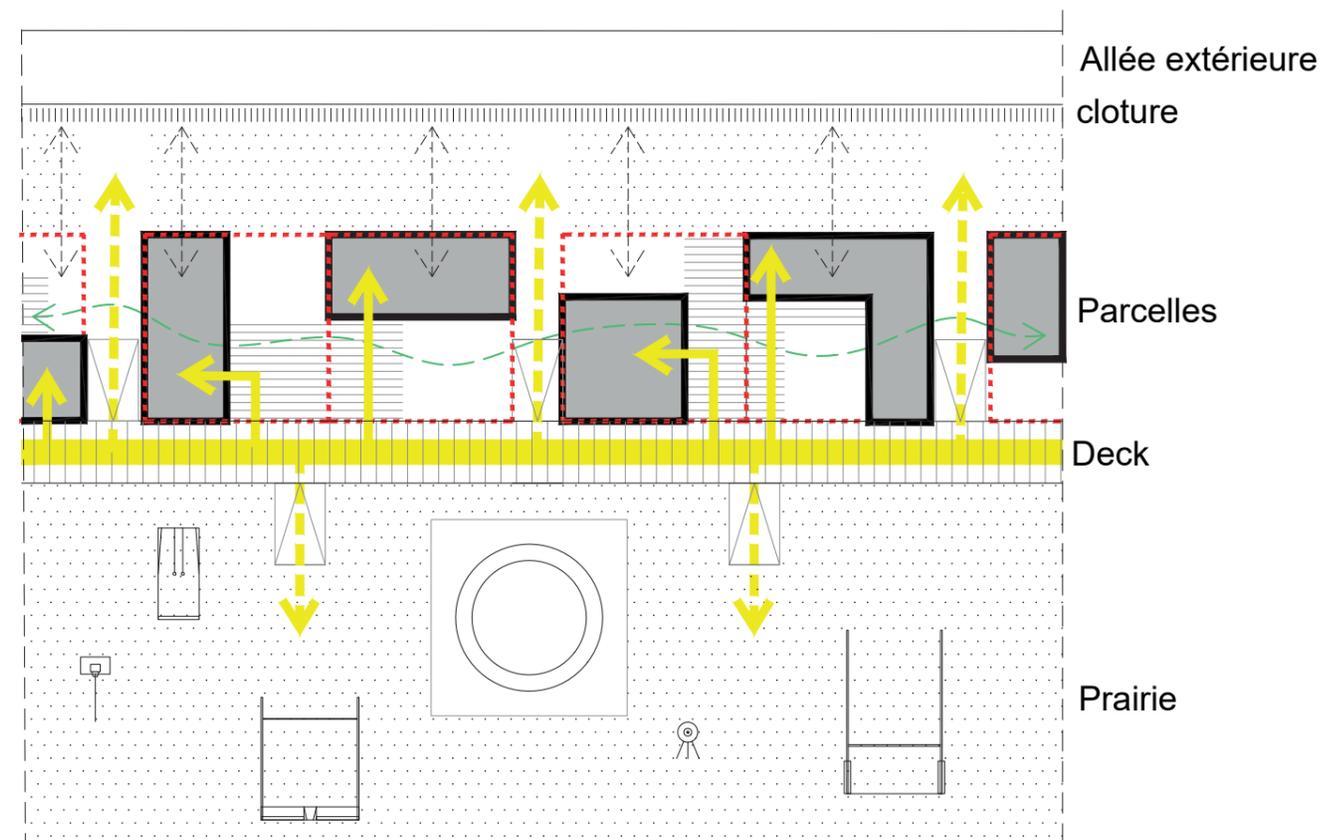
- Sol Allée du Zenith : ~52.12
- Pelouse : altimétrie moyenne ~52.25
- Sol Folie P7 : 52.22
- **Deck : 52.50**

- Site canal :

- Sol galerie de l'Ourcq et socle Folie P5 : ~52.10
- Pelouse Cercle : altimétrie moyenne au droit du deck ~52.20
- **Deck : 52.45**
- Sol parcelles pavillons (variable entre 52.10 & 52.20) : cote moyenne estimée à 52.15

- **Rejets des EP** au caniveau de stockage en rive de deck (descente EP, chainettes, gargouille). Expression attendue des « chemins de l'eau ». Possibilité de rejet et de stockage alternatif sur parcelles en fonction des besoins d'arrosage si présence de végétaux

- **Raccordement électrique** par coffret de chantier fournis à partir du câblage sous deck.



ADRESSAGE

Implantations des constructions par rapport aux limites

Chaque parcelle possède deux types de limites :

- « Limites libres » en façade (non mitoyennes) sur trois cotés : coté deck, coté venelles transversales et coté limite du périmètre
- 1 limite mitoyenne avec le pavillon voisin

1/ Implantation par rapport aux limites « libres » :

Implantation libre, à l'alignement ou en retrait.

L'alignement coté deck n'est pas imposé mais il est souhaitable que certains éléments construits, même ponctuels, y fassent référence.

Contraintes particulières (site canal)

- **Parcelle 6** : Présence d'un mat porte-caméra à 1.3m de la limite nord
- **Parcelle 8** : La présence d'arbres impose un retrait d'1m par rapport à la limite ouest au-dessus de 2.5m de haut par rapport au TN
- **Parcelles 3 et 10** : présence d'escaliers d'accès à la passerelle en limite nord
- **Parcelle 12** : Limite ouest mitoyenne avec le container de stockage
- Emergences réseaux : à vérifier par chaque équipe en lien avec le Parc

2/ Implantation par rapport à la limite mitoyenne :

La question est celle de la contiguïté ou non de deux pavillons et de la bonne coordination de cette mitoyenneté.

2 cas de figures sont à considérer :

a/ en cas de coordination entre les deux ENSA (solution à privilégier) :

- Mitoyenneté autorisée sous réserve d'articulations volumétriques maîtrisées ou d'implantations coordonnées.
- Possibilité de modifier la limite voire de la supprimer pour mutualiser l'espace.

b/ en l'absence de coordination (solution par défaut):

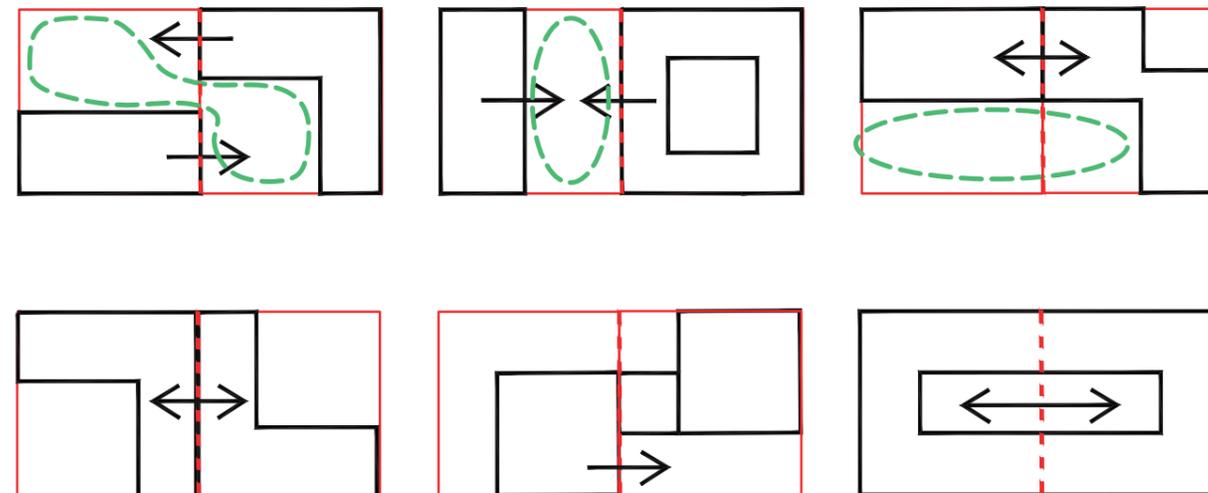
- Implantation en mitoyenneté autorisée pour chaque pavillon dans la hauteur du « Plafond 1 » (cf § ci-après « gabarits et plafonds ») jusqu'à 3.65m de haut (soit 3.25m+40cm d'épaisseur de couverture)
- Au-dessus du plafond 1 : retrait obligatoire de 2m par rapport à la limite pour les émergences.

Même sans avoir à coordonner leurs projets il est également éventuellement possible entre 2 ENSA de s'entendre sur des règles de mitoyenneté différentes à condition de maîtriser les interfaces entre leurs émergences.

Dans tous les cas d'implantation sur la limite mitoyenne, la façade sur le lot voisin est à considérer comme une façade principale. Des ouvertures et relations visuelles sont possibles voire souhaitables sous réserve de coordination avec le projet du lot voisin (s'assurer notamment qu'elles ne correspondent pas avec une partie construite)

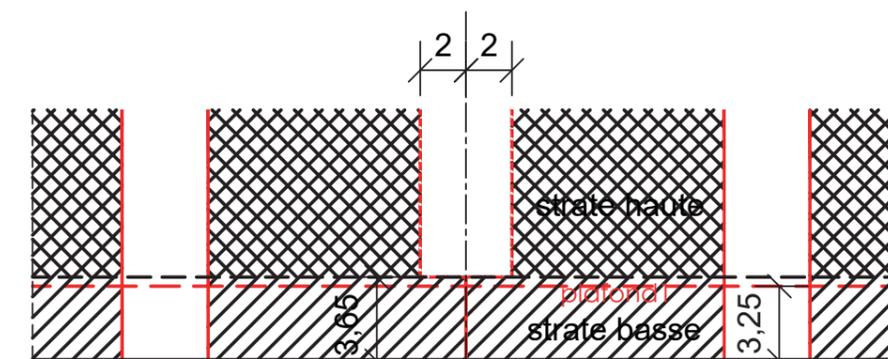
IMPLANTATIONS PAR RAPPORT A LA LIMITE MITOYENNE

CAS A : MITOYENNETÉ NEGOCIÉE EN CAS DE COORDINATION ENTRE ENSA - EXEMPLES

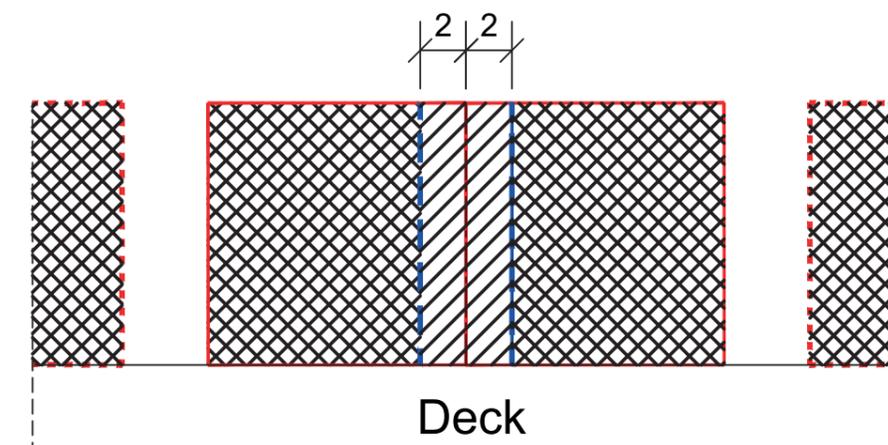


CAS B : REGLES DE RETRAIT EN CAS DE NON COORDINATION

En coupe



En plan



Gabarit et plafonds

A la notion de gabarits qu'il n'apparait pas utile de règlementer, il est préféré la notion de « **plafonds communs** » qui fixent des strates de hauteurs de référence permettant aux pavillons de dialoguer et de coordonner leurs volumétries et leurs altimétries.

Celles-ci sont définies à partir du registre tripartite des Folies (3.60m par étage + poutre de 40cm+ env.8cm de plinthe en pied) qui détermine **3 niveaux de référence** :

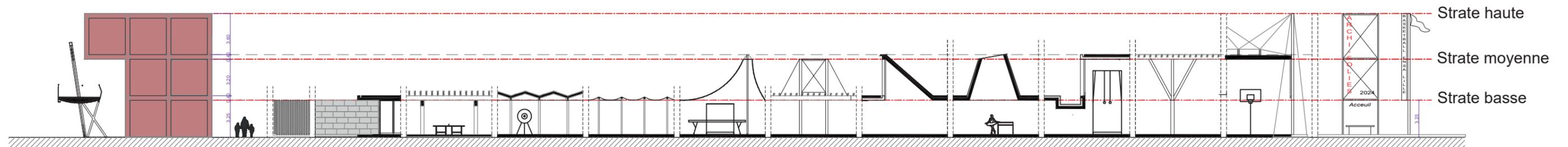
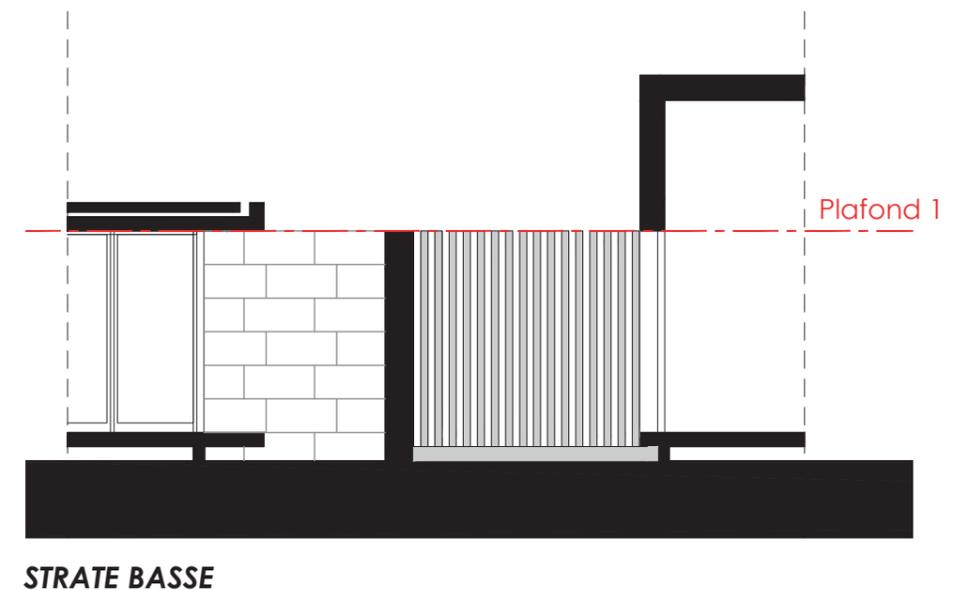
- **Strate basse - Plafond 1** : RDC des Folies ~ 3.25m/TN soit **3m par rapport au deck**
 - Cote alti = 55.5 site prairie / 55.37 site canal
- **Strate moyenne - Plafond 2** : 1er niveau des Folies ~6.85 m/TN soit **6.6m par rapport au deck**
 - Cote alti = 59.10 site prairie / 58.97 site canal
- **Strate haute - Plafond 3** : hauteur des Folies ~ 10.85m/TN soit **10.60m m par rapport au deck**
 - Cote alti = 63.10 site prairie / 62.97 site canal

Ces 3 plafonds de référence n'ont pas la même valeur :

Le plafond 1 correspond à un plafond commun que chaque pavillon doit intégrer d'une manière ou d'une autre dans sa conception (plafond, paroi, poteaux, auvent, vitrage, clôture...). Cette altimétrie commune peut correspondre tout autant à un volume de vide (un espacement entre sol et plafond) qu'à des éléments construits verticaux. Ce principe n'est pas sensé figer la hauteur des pavillons mais les inciter à intégrer dans leur conception la fabrication collective d'une **ligne virtuelle** en travaillant dans l'espacement d'une strate horizontale commune coordonnée avec l'espace ouvert du rez de chaussée des Folies.

Le plafond 2 est un registre d'émergences éventuelles pouvant correspondre à des volumes hauts sous couverture.

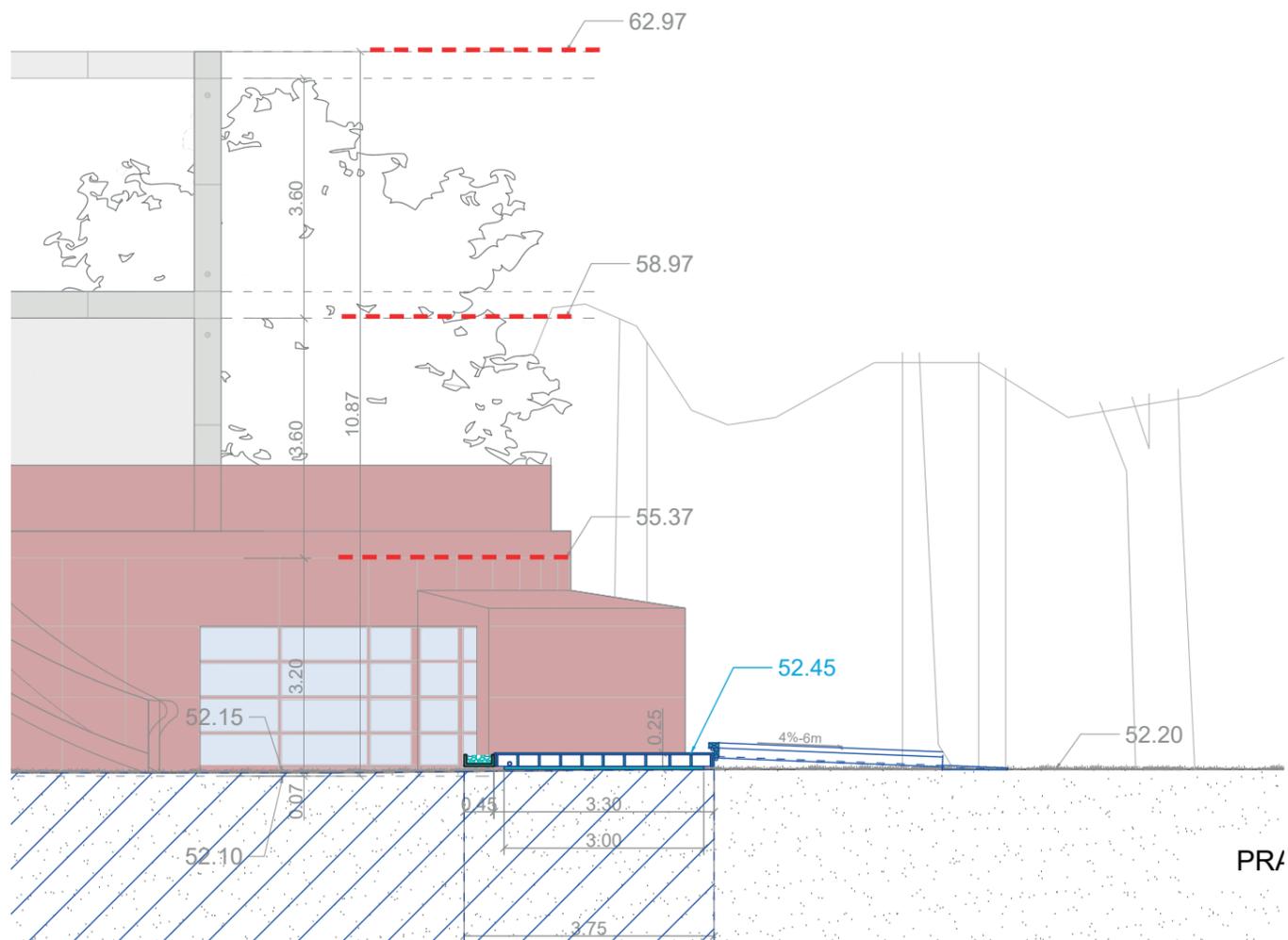
Le plafond 3 peut correspondre à des éléments verticaux ponctuels du type mat d'haubanage, chapiteaux, équipements type mur d'escalade, tour « totem », qui dialoguent avec l'échelle des Folies etc...



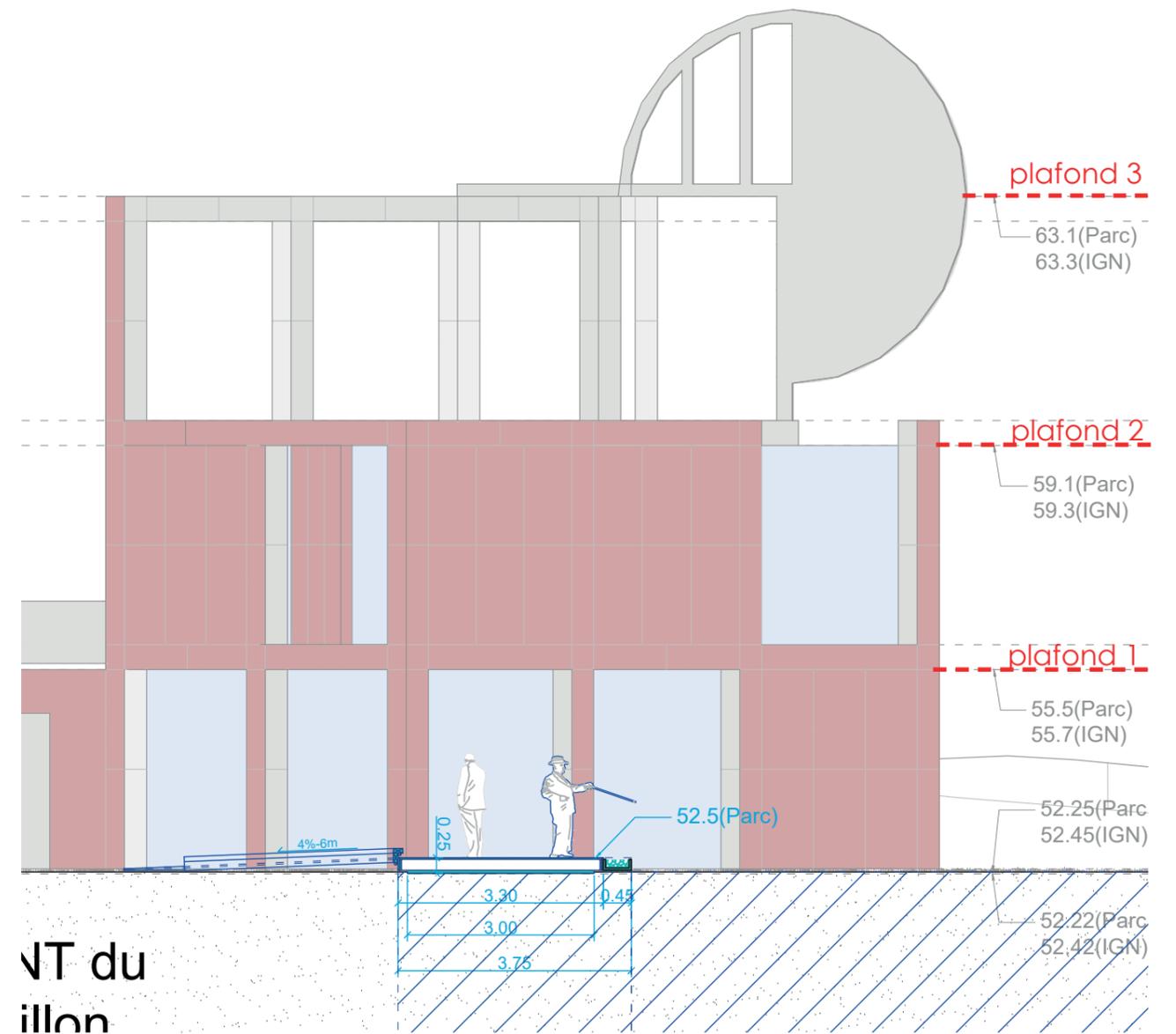
STRATES ET PLAFONDS



ALTIMETRIES ET PLAFOND- 1/100 (EN A3)



SITE CANAL



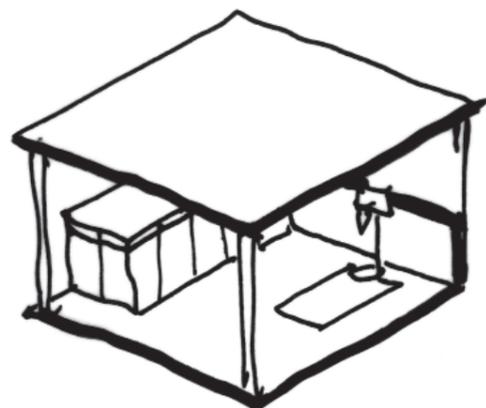
SITE PRAIRIE



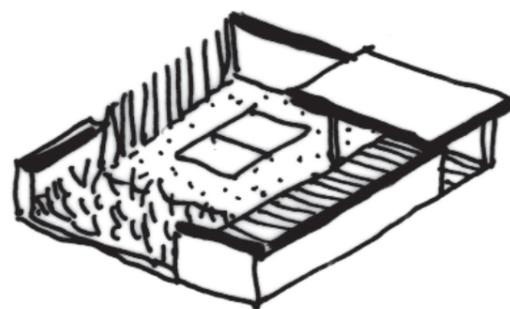
UNE STRATE BASSE COORDONNÉE

Emprise au sol des construction

L'emprise au sol n'est pas réglementée. Elle est donc libre et à l'extrême elle pourrait être de 100%, soit entièrement construite, ou de 0%, soit non construite (un jardin ?)

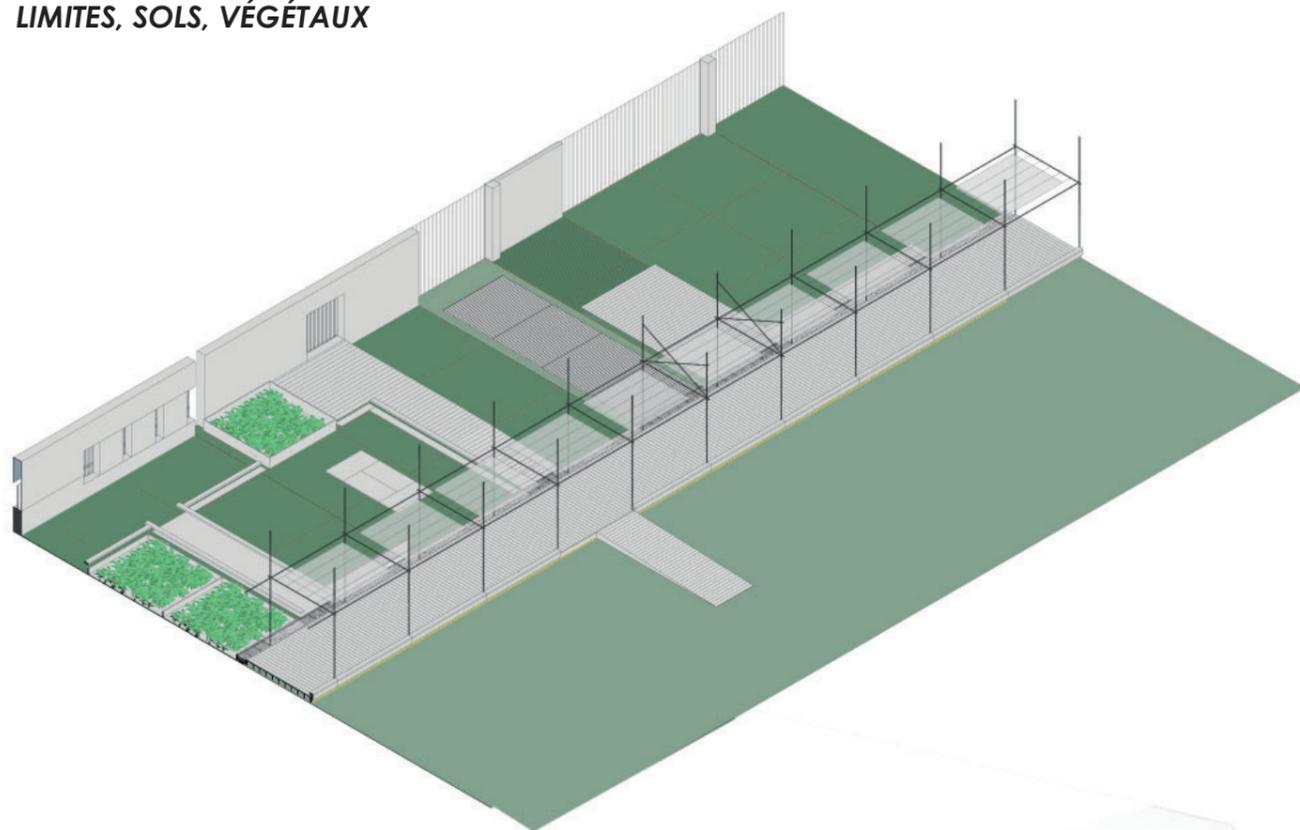


DE 100% ...



... À 0%

LIMITES, SOLS, VÉGÉTAUX



Espaces extérieurs des parcelles

Les espaces non bâtis des pavillons sont des espaces à qualifier par leurs limites et leur sol.

Limites

La notion de « pavillon espace » vise à investir une parcelle pour qualifier un espace propre au pavillon et à la fédération qu'il accueille au-delà du seul bâti.

Cela suppose en premier lieu une définition architecturale des limites des parcelles soit par le bâti, soit par le sol, soit par tout autre procédé (toit, clôture, mobilier...).

Il est également préconisé, sans être imposé, qu'au moins une des limites soit construite par un élément bâti.

Sols

Le sols extérieur peut faire l'objet – ou non - d'un projet qui comme les éléments construits doit être réversible, démontable et ne pas endommager les pelouses.

L'enjeu est tout autant spatial que fonctionnel notamment pour les sols circulables. Ce projet concerne à minima les espaces de circulation du public entre le deck et l'accès au pavillon. Dans l'hypothèse où des équipes souhaiteraient mettre en place le même type de sol que celui du deck, un protocole pourra être mis en place concernant le descriptif de cet ouvrage voire sa réalisation (à préciser en phase mise au point technique). Dans tous les cas les pelouses doivent être protégées des piétinements intenses et, en l'absence de revêtement de sol, elles seront à protéger au moyen de dispositifs de caillebotis en caoutchouc à fournir par le parc.

Différents types de sols minéraux peuvent être envisagés :

- Platelage bois
- Dallages sur plaque de répartition, sur ossature (grande plaques), nappe drainante, plots, etc...
- Caillebotis métallique
- Gravillons sur géotextile ou nid d'abeille
- mulch
- Sols souples ou tapis propices à des pratiques en lien avec les sports

Végétaux

L'introduction de végétaux propices à l'ambiance du pavillon comme au confort d'été (ombrage, rafraîchissement, évapotranspiration) est intéressante. Dans cette hypothèse des systèmes de bacs ou de jardinières sont à prévoir. La fourniture des végétaux pourrait se faire en lien avec des pépinières partenaires du Parc.

Un système de goutte à goutte devra être mis en place en utilisant l'utilisation des eaux de toiture.

Equipements, mobilier

A définir en lien avec les programmes des fédérations et les enjeux d'usage portés par les équipes concernant les pratiques sportives ou les qualités d'accueil du public (entrer, accueillir, circuler, parcourir, se rassembler, pratiquer un sport, exposer, s'asseoir, contempler, se reposer, ranger, etc...)

EXEMPLES DE SOLS... HORS SOL



Parquet sur lambourdes sur plots



deck bois



Gravillons sur nid d'abeille

Bacs de plantation en bois



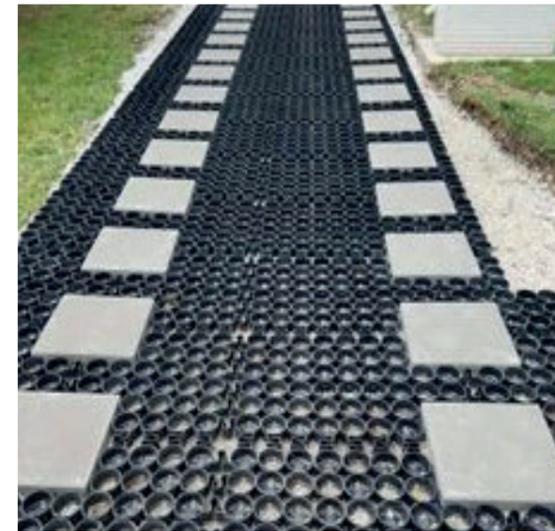
Jardinière avec costière métallique



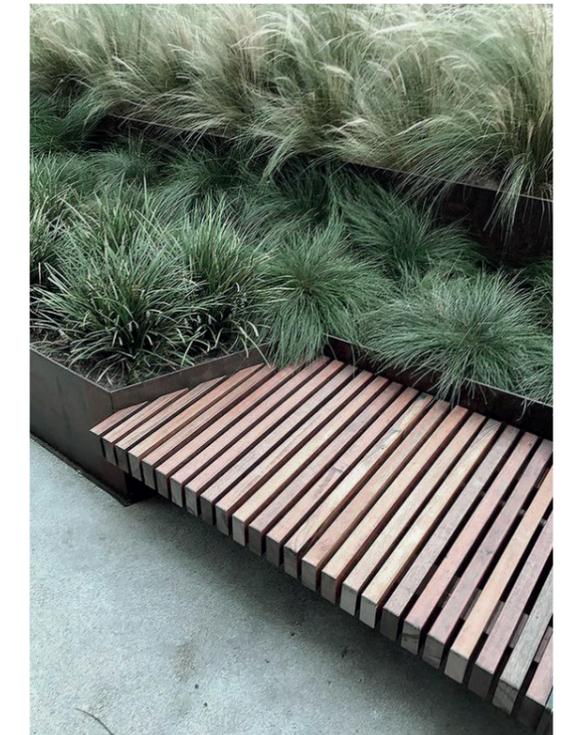
Caillebotis métallique



Dalles bétons préfabriqués



Dalles sur nid d'abeille

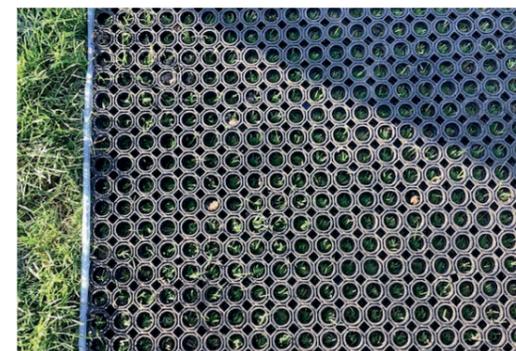


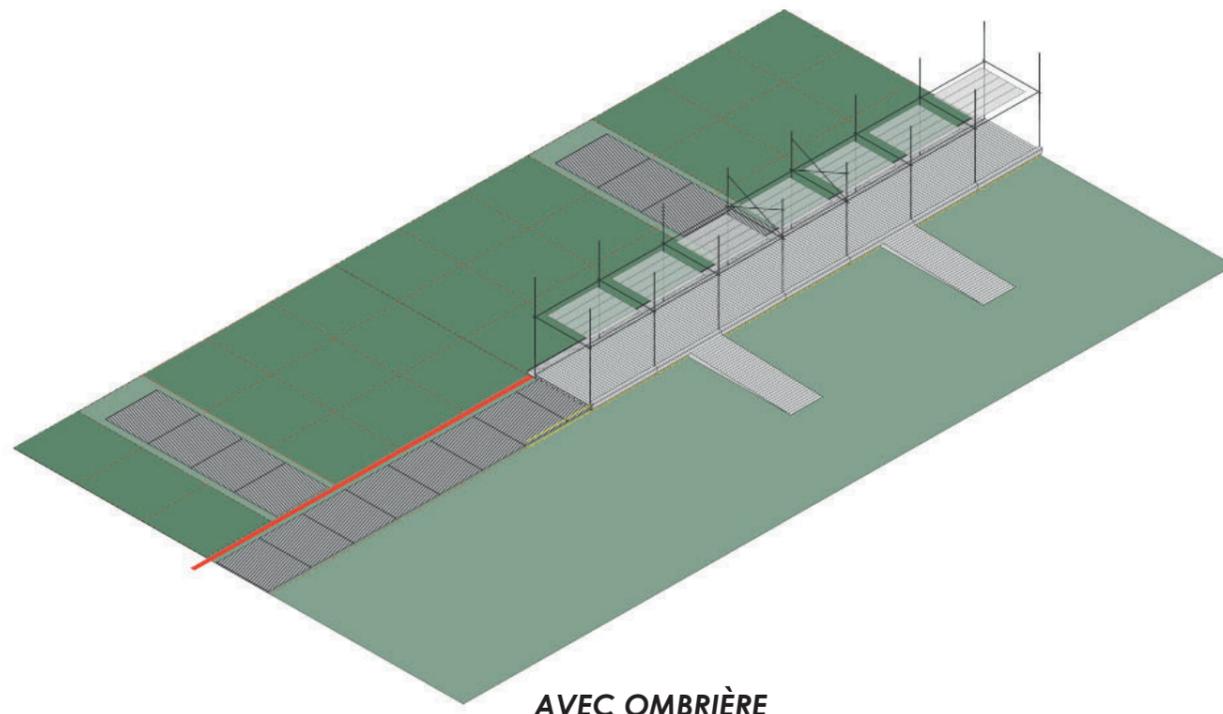
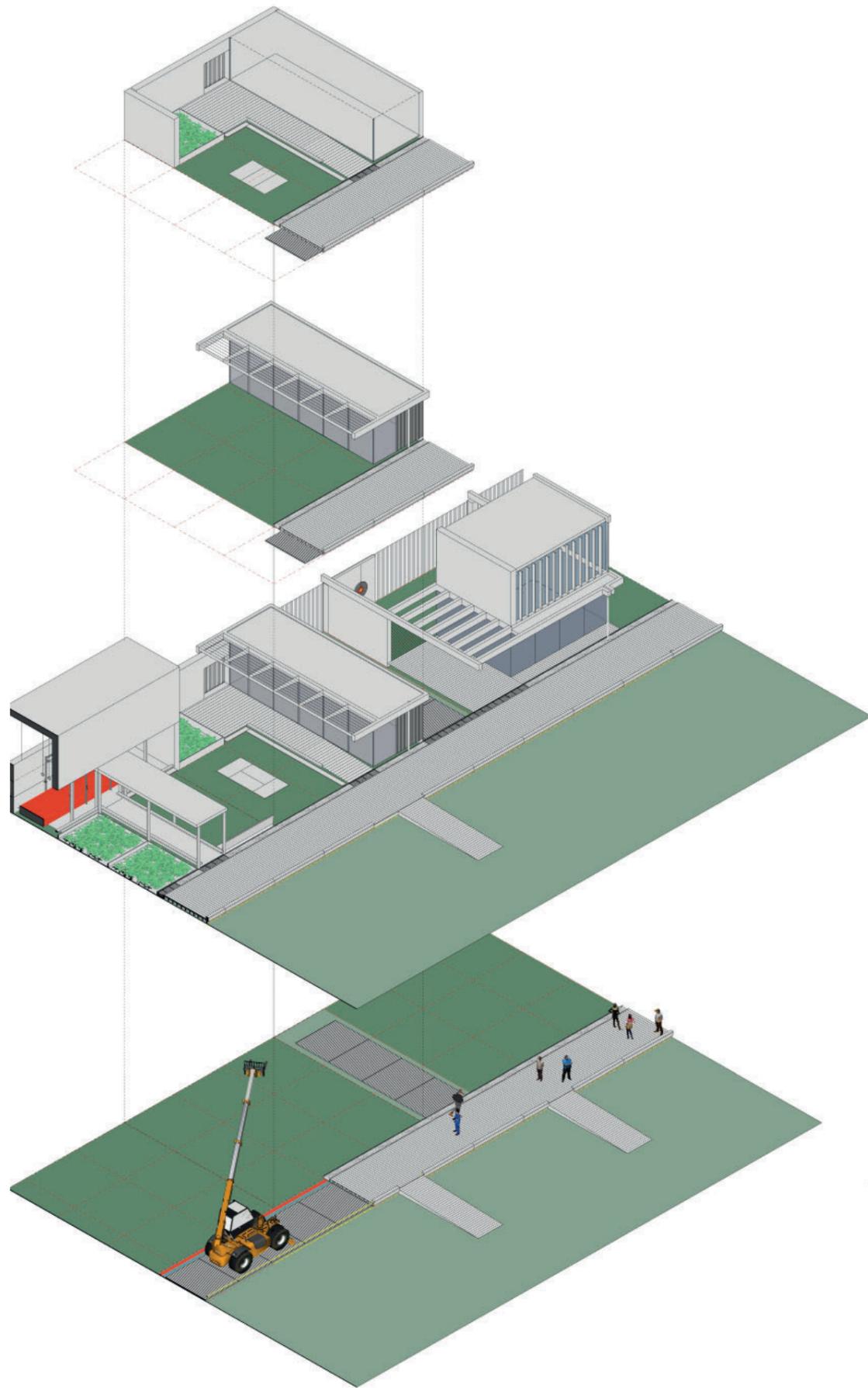
jardinière intégrée à une banquette



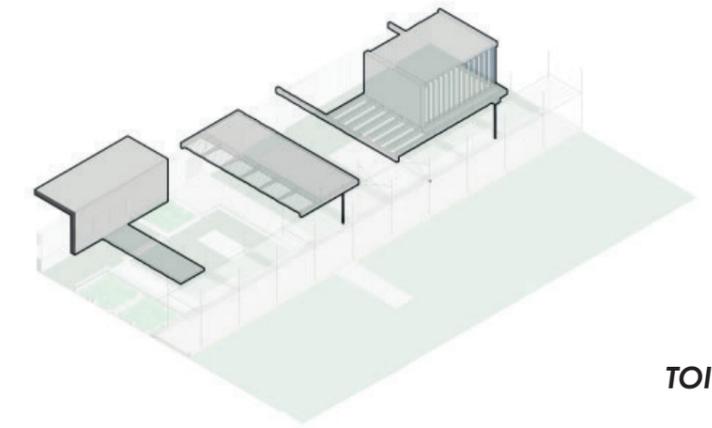
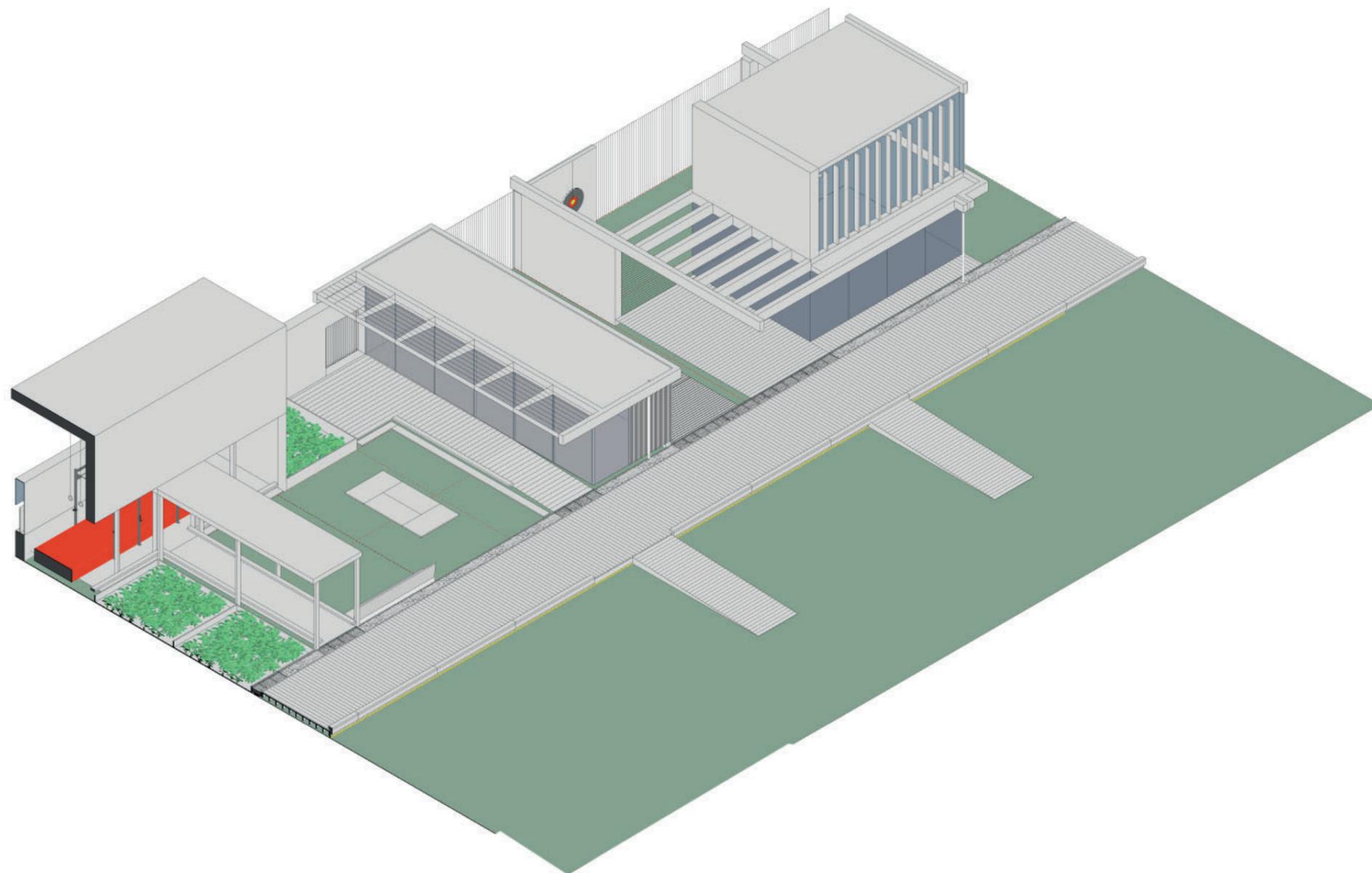
Tapis extérieurs

caillebotis caoutchouc du Parc

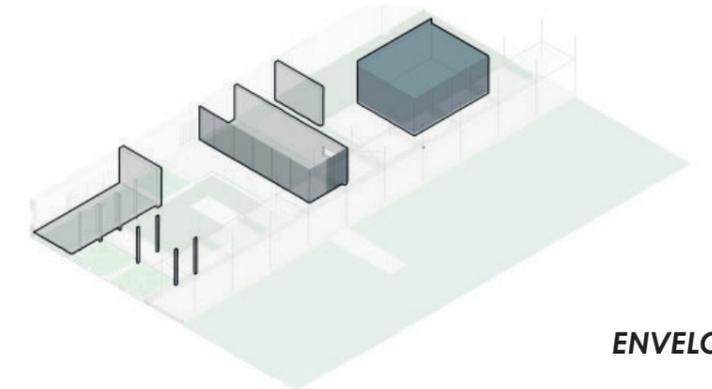




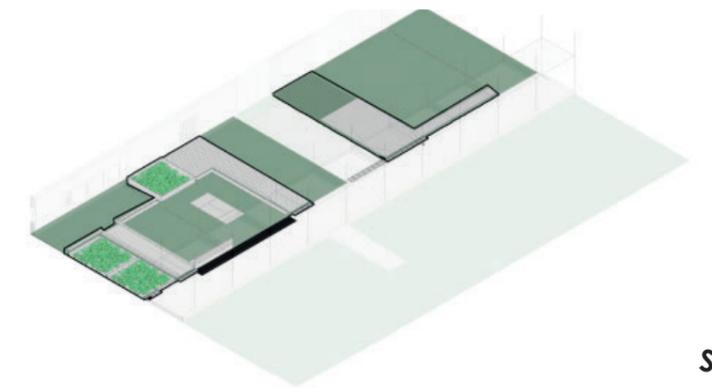
AVEC OMBRIÈRE



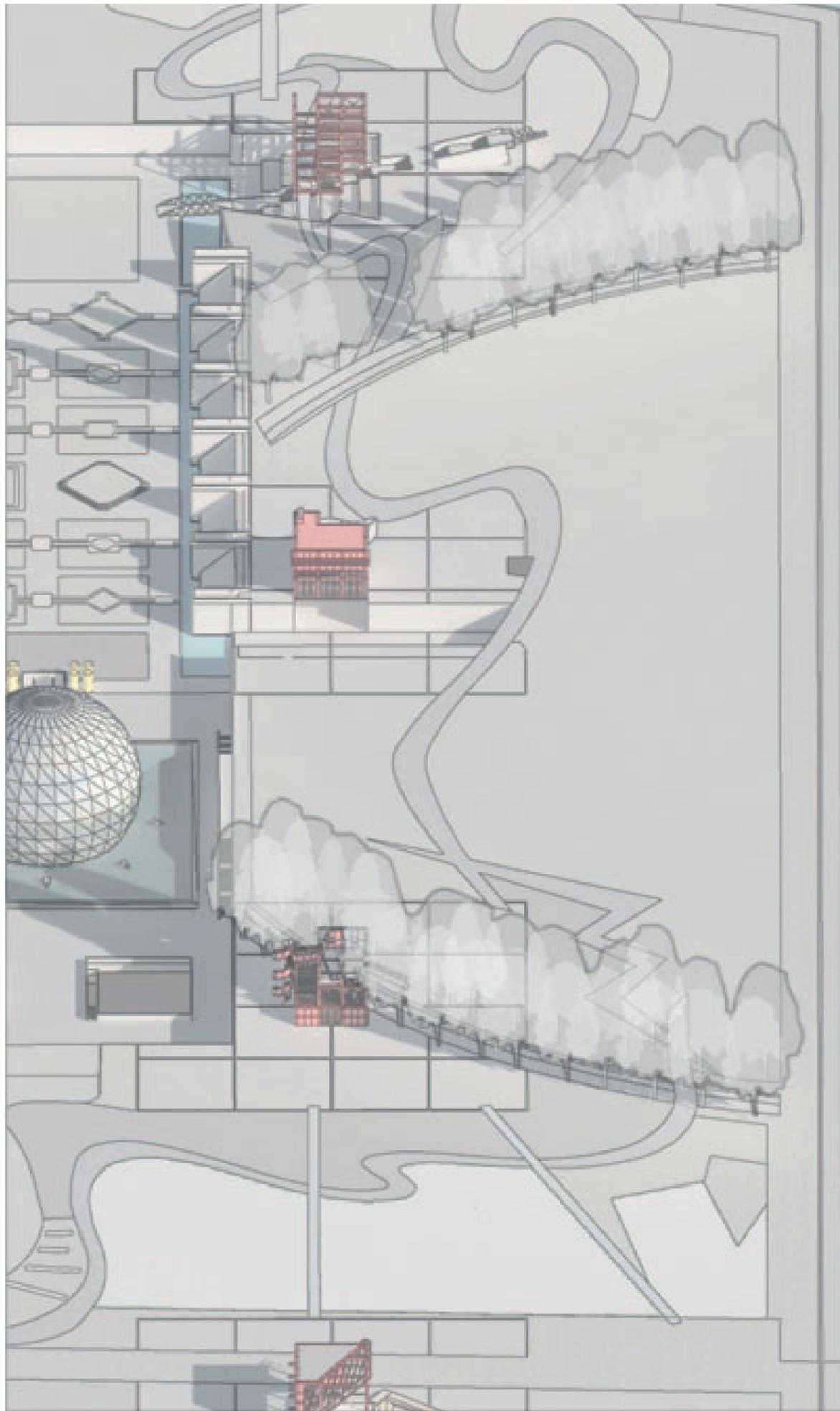
TOITURES



ENVELOPPES



SOLS





POUR CONCLURE ...

Archi Folies, pourquoi ?

Au-delà du Plan Guide et du dispositif d'ensemble, au-delà de l'opportunité de l'évènement olympique, quels sont pour les écoles d'architecture le sens et l'enjeu d'Archi-Folies ?

Trois bonnes raisons au moins, trois enjeux disciplinaires militent pour cet engagement collectif : l'un est pédagogique, l'autre est théorique, le troisième relève de la diffusion de la culture architecturale :

Une modalité : Le « design build », concevoir et construire.

La pratique de l'architecture associe indéfectiblement ces deux termes à travers la pensée par le dessin, et le faire par l'expérience concrète de la matière et de sa mise en œuvre. Cette évidence mérite d'être rappelée à l'heure où le rôle des architectes dans les missions de chantier est dangereusement menacé en France, en dépit de l'urgence proclamée par tous les acteurs d'un renouveau nécessaire des cultures constructives. Que les 20 écoles d'architecture françaises partagent et présentent cette expérience simultanée du faire et du penser, dans un même lieu et sur un même objet d'étude relève ainsi d'une expérience unique, d'un impératif pédagogique et d'une posture disciplinaire militante.

Une opportunité : L'architecture et le grand public

La rencontre de l'architecture et du grand public relève pour l'essentiel - en France du moins - des objets iconiques et médiatisés des « starchitectes » ou du patrimoine historique. Pour autant, l'architecture, domaine pourtant pratiqué par tous, reste une discipline notablement méconnue.

Alors comment parler d'architecture, et que dire de et sur l'architecture dans le cadre d'une manifestation populaire qui va rencontrer le grand public ?

Donner la parole aux écoles d'architecture n'est elle pas une belle occasion, dans un moment qui s'interroge sur la sobriété, pour en revenir à l'essentiel et pour parler de l'essentiel de ce que peut dire et offrir l'architecture ? Lieu, espace, matière, lumière, usages...

Un objet d'étude paradigmatique : Le pavillon,

Le thème du « pavillon » constitue un objet d'étude élémentaire propice aux questionnements sur les fondamentaux de l'architecture :

Sur un type qui jalonne l'histoire de l'architecture ... La petite construction, espace et structure, l'unité constructive élémentaire, la pièce ...

Sur la spatialité : concave/convexe, dedans/dehors, fermé/ouvert, dilaté/compact, transparent/opaque, échelle mesure et proportion ...

Sur la tectonique : matières et mise en œuvre, forme lumière et couleur, rythme, texture, épaisseur, dimensions, poids et légèreté ...



La "cabane primitive", l'abbé Laugier

L'Art de bâtir ... aujourd'hui

De ces trois raisons il pourrait découler qu'Archi Folies interroge en premier lieu « l'art de bâtir ».

Plutôt qu'un nouveau concours de beauté de petits objets bien « designés » ou d'une surenchère formaliste un peu vaine, les projets de pavillons pourraient se concentrer sur un objet d'étude privilégiant l'une des grandes catégories de l'architecture : **Couverture / Enveloppe / Supports / enclos / plateforme.**

...Un discours à 20 voix sur l'architecture à partir de ses éléments fondamentaux, en échos peut être à la belle biennale de Venise de 2014 de Rem Koolhaas et son ouvrage « éléments of architecture ».

... à interroger en rapport aux enjeux contemporains de l'édification.

Sport et architecture

Il n'est pas coutumier de rapprocher l'architecture et le sport.

Pourtant l'une comme l'autre éprouvent profondément le rapport du corps à l'espace et au temps.

L'une comme l'autre se confrontent aux lois de la physique et de la géométrie.

L'une comme l'autre en font l'objet d'une esthétique et d'un jeu.

Le sport : Espace, corps, temps, mouvements, force / physique et géométrie

... à incarner dans le construit : Fonder / Poser / porter / Franchir / Couvrir, abriter / Enclore, délimiter / Ouvrir / Soulever, / suspendre / Empiler / Assembler / articuler / Contreventer

Les sports : Des espaces (terrains, pistes, ring, tatami, bassins), des objets (buts, filets, cibles, haie, barres, tapis, ballons, barres...), des gestes, des valeurs, des signes, une histoire...

... à incarner dans une forme et dans un lieu.



Lutteurs grecs



Le « pavillon-espace »
Pavillon de Barcelone – Mies Van der Rohe

**LE PAVILLON, ANTÉCÉDENCES
RÉFÉRENCES MODERNES**



Le « pavillon-abris »
Le pavillon de Zurich - Le Corbusier



Le "pavillon vélum"
Pavillon des pays nordiques à Venise -Sverre Fehn

Le « pavillon espace -structure»
Pavillon des ingénieurs – Jean Prouvé



Le "pavillon enclos"
Maison expérimentale - Alvar Aalto

